



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

CULTIVONS L'AVENIR 2

(COMPREND UN SOMMAIRE DE L'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE)

**Rapport du Comité permanent de
l'agriculture et de l'agroalimentaire**

Le président

Larry Miller, député

MAI 2012

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION



Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux priviléges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :

Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

CULTIVONS L'AVENIR 2

**(COMPREND UN SOMMAIRE DE L'ÉTUDE SUR
L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE)**

**Rapport du Comité permanent de
l'agriculture et de l'agroalimentaire**

Le président

Larry Miller, député

MAI 2012

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Larry Miller

VICE-PRÉSIDENTS

Frank Valeriote

Malcolm Allen

MEMBRES

Alex Atamanenko

LaVar Payne

Ruth Ellen Brosseau

Francine Raynault

Randy Hoback

Brian Storseth

Pierre Lemieux

Bob Zimmer

Ben Lobb

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Mike Allen	Jim Hillyer	Joe Preston
David Anderson	Pierre Jacob	Jean Rousseau
Ray Boughen	Brian Jean	Kyle Seebach
Rod Bruinooge	Greg Kerr	Kevin Sorenson
Blaines Calkins	Mike Lake	Mark Strahl
John Carmichael	Hélène LeBlanc	David Sweet
Sean Casey	Chungsen Leung	Lawrence Toet
Joe Daniel	Wladyslaw Lizon	Brad Trost
Earl Dreessen	James Lunney	Merv Tweed
L'hon. Wayne Easter	L'hon. John McKay	Chris Warkentin
L'hon. Mark Eyking	Costas Menegakis	David Wilks
Cheryl Gallant	Marc-André Morin	Stephen Woodworth
Parm Gill	Annick Papillon	

GREFFIER DU COMITÉ

David-Andrés Novoa

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge

Khamla Heminthavong

COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

PRÉSIDENT

Larry Miller

VICE-PRÉSIDENTS

André Bellavance

Mark Eyking

MEMBRES

Alex Atamanenko

Blake Richards

France Bonsant

Bev Shipley

Wayne Easter

Brian Storseth

Randy Hoback

Frank Valeriote

Pierre Lemieux

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Malcolm Allen

Blaine Calkins

L'hon. Ken Dryden

GREFFIERS DU COMITÉ

Chloé O'Shaughnessy et David-Andrés Novoa

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge

Aïcha Coulibaly

LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

CULTIVONS L'AVENIR 2 (COMPREND UN SOMMAIRE DE L'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE)	1
INTRODUCTION	1
LES PRIORITÉS DE CULTIVONS L'AVENIR 2	1
SCIENCE ET INNOVATION	5
A. Les éléments d'une recherche efficace au pays	6
1. Favoriser les partenariats.....	6
2. Améliorer l'étape de la commercialisation et du transfert	7
3. Soutenir la capacité de recherche.....	8
B. Les programmes de <i>Cultivons l'avenir</i>	10
1. Les Grappes agro-scientifiques canadiennes	10
2. Autres programmes.....	11
3. Administration des programmes.....	12
LE MARKETING ET LE COMMERCE.....	13
A. Les marchés d'exportation	13
1. La politique commerciale agroalimentaire	13
2. Les initiatives de <i>Cultivons l'avenir</i>	16
B. Le marché intérieur	20
1. Situation du marché	20
2. Initiatives	20
LES DEMANDES DES CONSOMMATEURS ET LES PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	21
A. La santé	21
B. Le prix des aliments	23
C. La provenance des aliments et les méthodes de production	24
1. La provenance des aliments	24
2. Les méthodes de production des aliments	26
3. Répondre aux demandes	27
DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES.....	28
A. L'harmonisation de la réglementation	28
B. Les compétences et les stratégies d'affaires.....	30

C. Le transport ferroviaire	33
LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE	35
A. La gestion de l'offre	35
B. Les programmes	36
1. Agri-stabilité	39
2. Agri-investissement.....	40
3. Agri-protection.....	42
4. Agri-relance	43
5. Autres programmes : Modèle basé sur l'assurance des prix.....	43
C. Le Programme de paiements anticipés.....	44
CONCLUSION.....	45
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	47
ANNEXE A : AUDIENCES DU COMITÉ SUR L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE LORS DE LA 40^E LÉGISLATURE TROISIÈME SESSION	51
THÈMES ABORDÉS LORS DES AUDIENCES.....	51
SYNTHÈSE DES ENJEUX — LA BIOTECHNOLOGIE	52
A. Définition et évolution.....	52
B. Exemples de technologies et de produits.....	53
C. Rôle et importance des biotechnologies pour la production agricole	53
SYNTHÈSE DES ENJEUX — ADOPTION, PERCEPTION ET CONSÉQUENCES	54
A. Adoption	54
B. Avantages et risques environnementaux et sur la santé	54
C. Avantages et risques agronomiques et économiques.....	56
D. La réglementation	56
E. La coexistence	58
F. Besoin d'un dialogue	60
SYNTHÈSE DES ENJEUX — LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	60
A. Financement	60
B. Recherche et réglementation	62
ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS 41-1 (<i>Cultivons l'avenir 2</i>)	63
ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES 41-1 (<i>Cultivons l'avenir 2</i>).....	71
ANNEXE D : LISTE DES TÉMOINS 40-3 (Industrie de la biotechnologie)	73

ANNEXE E : LISTE DES MÉMOIRES 40-3 (Industrie de la biotechnologie)	77
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	79
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	81
OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	91

CULTIVONS L'AVENIR 2

(COMPREND UN SOMMAIRE DE L'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE)

INTRODUCTION

En juillet 2008, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont annoncé la conclusion de l'accord-cadre quinquennal pour l'agriculture intitulée *Cultivons l'avenir*. Ce cadre stratégique encadre les politiques et programmes mis en place afin d'appuyer le secteur agricole et agroalimentaire canadien. *Cultivons l'avenir* a remplacé l'ancien Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Le présent cadre viendra à échéance le 31 mars 2013 et *Cultivons l'avenir 2* lui succédera dès le 1^{er} avril 2013. Les travaux pour le renouvellement de *Cultivons l'avenir* ont déjà débuté. En juillet 2011, les ministres FPT ont signé la déclaration de Saint Andrews lors de leur réunion annuelle. Cette déclaration fournit la marche à suivre pour élaborer *Cultivons l'avenir 2* et décrit les éléments essentiels que les ministres rechercheront dans le prochain cadre stratégique pour l'agriculture.

Il est donc naturel pour le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (appelé ci-après le « Comité ») de s'intéresser au renouvellement de *Cultivons l'avenir* et de favoriser la discussion sur ce que doit contenir la nouvelle politique agricole canadienne. Le Comité a tenu 24 audiences publiques entre octobre 2011 et février 2012. Il a consulté des représentants de diverses industries, des universitaires et autres groupes d'intérêt, ainsi que des représentants d'Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC).

Le Comité a divisé l'étude en plusieurs thèmes qui correspondent aux différentes orientations stratégiques de *Cultivons l'avenir*, soit la science et l'innovation, la gestion des risques de l'entreprises, le développement du commerce et des marchés, le développement d'entreprises compétitives, et un secteur qui répond aux demandes des consommateurs. Le rapport discute dans une première partie des priorités du cadre stratégique. Les parties suivantes correspondent aux différents thèmes de l'étude et abordent les divers enjeux soulevés par les témoins.

LES PRIORITÉS DE *CULTIVONS L'AVENIR 2*

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* comporte trois orientations fondamentales, soit un secteur compétitif et innovateur, qui contribue aux priorités de la société et qui gère les risques de manière proactive. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement fédéral offre, dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, une série de programmes qui peuvent être divisés en deux groupes : ceux reliés à la gestion des risques de l'entreprise (GRE), qui protègent les revenus agricoles contre diverses pertes, et ceux non liés à la GRE (appelé ci-après initiatives stratégiques). La plupart des programmes sont à frais partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux selon un ratio de 60:40. Certaines initiatives stratégiques sont uniquement financées par le gouvernement fédéral.

Le tableau 1 présente les informations financières sur les dépenses du gouvernement fédéral selon les résultats stratégiques de *Cultivons l'avenir* pour la période qui couvre les années fiscales 2009-2010 à 2012-2013. Pour la période 2009-2010 à 2012-2013, la part du fédéral s'élèvera à plus de 1,3 milliard de dollars pour les initiatives stratégiques et à plus de 5 milliards de dollars pour les programmes de GRE.

Tableau 1 : Information financière sur les dépenses de *Cultivons l'avenir* pour les années fiscales de 2009-10 à 2012-13 – dépenses de transfert et d'administration (million de \$)

Orientations stratégiques		Initiatives à coût partagé (part du fédéral)	Initiatives du fédéral
Secteur compétitif et innovateur	Accélérer le rythme de l'innovation et faciliter l'adoption de nouvelles technologies (Science et innovation)	103,9	142,3
	Favoriser la mise en place d'entreprises et de secteurs concurrentiels (Entreprises compétitives)	148,7	112,4
	Miser sur les forces du Canada pour réussir sur les marchés intérieurs et internationaux (Marketing et commerce)	14,1	148,8
Secteur qui contribue aux priorités de la société (Demandes des consommateurs)	Améliorer la salubrité et la sécurité du système alimentaire canadien	71,1	-
	Promouvoir une production agricole respectueuse de l'environnement	221,8	154
Secteur qui gère les risques de manière proactive	Réduire au minimum la fréquence et l'ampleur des incidents liés aux risques (Initiatives stratégiques)	119,3	37,8
Autres programmes (cooperatives, etc.)		-	101,7
Total Initiatives stratégiques		678,9	697,0
Total programmes de GRE		5 271,5	3

Source : Agriculture et agroalimentaire Canada

Notes : Les données de 2009-10 et 2010-11 sont basées sur les dépenses réelles (comptes publics), celles de 2011-12 sur les montants prévisionnels, et celles de 2012-13 sur le budget principal des dépenses.

Les ministres provinciaux, territoriaux et fédéral¹ ont signé la déclaration de Saint Andrews lors de leur réunion annuelle tenue en juillet 2011. Cette déclaration constitue la feuille de route pour l'élaboration de *Cultivons l'avenir 2*. Il contient deux objectifs stratégiques — Compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs; et adaptabilité et durabilité pour le secteur — avec des objectifs plus précis comme « être compétitif sur le plan des coûts »; « répondre aux demandes des consommateurs concernant les attributs des produits »; « tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux »; et « accroître l'accès aux marchés tout en conservant ceux existants ».

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, les témoins ont reconnu qu'il ne fallait pas s'attendre à une augmentation significative de l'enveloppe dédiée à *Cultivons l'avenir 2*, sous réserve des obligations légales en vertu des programmes de GRE. Plusieurs témoins pensent toutefois que c'est le moment d'avoir une discussion sur la manière dont les fonds sont répartis entre les différents types d'initiatives, notamment entre les programmes de GRE et les initiatives stratégiques. Pour plusieurs, l'enveloppe budgétaire qui est principalement dirigée vers le soutien du revenu au moyen des programmes GRE doit aussi s'orienter vers le soutien de la compétitivité du secteur grâce, notamment à l'innovation et l'accès aux marchés. L'important est que l'agriculture vive des revenus du marché et non de l'aide gouvernementale.

Je crois que nous devons nous demander si nous voulons mettre tout notre argent, ou la plus grande partie de notre argent, dans les programmes de GRE. À mon avis, nous devrions en transférer une partie pour investir davantage dans l'innovation, dans l'amélioration de la productivité à tous les niveaux et dans la recherche et le développement. [...] Nous devons investir dans le développement de nouveaux marchés et également dans la transformation industrielle des aliments².

Cultivons l'avenir 2 doit être une stratégie commerciale axée sur les enjeux qui permettent à notre industrie de rester compétitive sur le marché international³.

Lors des discussions sur les priorités de *Cultivons l'avenir 2*, la question d'une stratégie nationale alimentaire a été soulevée à plusieurs reprises. Plusieurs initiatives de développement d'une stratégie alimentaire sont présentement en cours. Les témoins en ont notamment mentionné trois, pilotées par l'Institut canadien des politiques agroalimentaires, la Fédération de l'agriculture et le Conference Board du Canada. Selon les témoins impliqués dans ces initiatives, les thèmes communs qui ressortent sont la compétitivité de l'agriculture canadienne sur la scène internationale, le lien entre l'alimentation et la santé, et le concept de durabilité. Toutefois, certains témoins remettent en cause l'accent trop prononcé sur la vocation exportatrice de l'agriculture canadienne et voudraient qu'une stratégie alimentaire nationale privilégie le développement de systèmes

1 À l'exception de l'Ontario.

2 M. David Sparling, professeur, Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario, *Témoignages*, réunion n° 15, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 29 novembre 2011, 1555.

3 M. Gordon Bacon, premier dirigeant, Pulse Canada, *Témoignages*, réunion n° 23, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 8 février 2012, 1605.

agroalimentaires locaux, c'est-à-dire une production et une transformation des aliments axées sur la proximité des consommateurs. Cette approche est illustrée par la Politique alimentaire populaire élaborée par Sécurité alimentaire Canada⁴.

Le Canada peut jouer un rôle de chef de file mondial en saisissant cette possibilité de changement et en répondant aux besoins des consommateurs tout en renforçant la société, la santé globale de la population et l'économie. Cette approche serait fondée sur la priorité absolue de la politique alimentaire populaire, à laquelle ont participé des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays: un système alimentaire local durable.

Pour d'autres, il faut jouer sur les liens qui existent entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie afin que le secteur agricole et agroalimentaire canadien puisse multiplier ses occasions d'affaire.

Je propose non seulement que nous aidions directement les producteurs agricoles, mais aussi que nous créions de nouveaux emplois en milieu rural et en milieu urbain en combinant l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie qui pourraient employer beaucoup plus de gens. C'est une stratégie que j'appelle « ag plus », par exemple, ag plus gaz naturel, ag plus exploitation minière, ag plus industries manufacturières, etc.⁵

Les avantages d'établir une stratégie alimentaire seraient d'initier une discussion plus large avec le public sur la place de l'agriculture dans l'économie et la société canadiennes, et de faciliter l'élaboration de politiques publiques. Selon les témoins, une stratégie alimentaire doit proposer une vision d'ensemble de ce que doit être le secteur. Les témoins ont également remarqué que les stratégies alimentaires nationales existantes comportent des cibles précises et simples, mais à un très haut niveau, comme par exemple, accroître les exportations ou la production biologique d'un certain pourcentage, augmenter d'un certain pourcentage la part des produits nationaux sur le marché intérieur, etc. Ces cibles permettent ensuite aux gouvernements d'établir des politiques appropriées pour les atteindre.

Même si plusieurs initiatives sont présentement en cours, le Comité pense qu'il ne peut y avoir qu'une seule stratégie et rejoint les témoins qui proposent que le rôle du gouvernement est de faciliter son élaboration en réunissant les parties concernées. Il pourrait aussi aider à tenir une discussion sur le lien qui existe entre la stratégie et l'accord-cadre *Cultivons l'avenir 2*. Selon des témoins, le cadre *Cultivons l'avenir 2* pourrait constituer le bras opérationnel d'une stratégie alimentaire. Il n'est cependant pas sûr que les initiatives de stratégie alimentaire pourront être conclues suffisamment tôt pour influencer *Cultivons l'avenir 2*, mais certains éléments d'une possible stratégie, comme l'innovation et l'ouverture des marchés, ont été clairement identifiés par les témoins comme des priorités du cadre stratégique.

4 Mme Anna Paskal, conseillère principale de direction, Sécurité alimentaire Canada, *Témoignages*, réunion n° 27, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 29 février 2012, 1550.

5 M. Manish N. Raizada, professeur agrégé, agent des relations internationales, Département d'agriculture végétale, Université de Guelph, *Témoignages*, réunion n° 22, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 février 2012, 1535.

Recommandation 1

Le Comité recommande que *Cultivons l'avenir 2* reconnaissse que la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire canadien passe par sa capacité à tirer avantage des tendances des marchés internationaux et domestique; et que le cadre stratégique se concentre sur des programmes qui améliorent la compétitivité du secteur comme l'appui à l'innovation et au commerce.

SCIENCE ET INNOVATION

Le secteur agricole et agroalimentaire en entier le reconnaît : la recherche, la science et l'innovation sont essentielles pour répondre aux défis mondiaux que sont la sécurité alimentaire, et l'impact des variations climatiques. Elles sont également essentielles pour répondre aux demandes croissantes des consommateurs pour des produits sains et abordables et pour améliorer la rentabilité économique des exploitations agricoles en diminuant les coûts de production et en favorisant l'accès aux marchés. Il est également reconnu que pour chaque dollar investi en recherche, le retour sur l'investissement au niveau des exploitations est multiplié plusieurs fois.

De manière générale, la recherche produit un rendement six fois supérieur à l'investissement. Ce ratio est plus élevé encore si l'on tient compte des investissements consentis par les producteurs⁶.

C'est donc sans surprise que les témoins ont unanimement exprimé leur appui aux initiatives du gouvernement fédéral concernant la recherche. Grâce aux programmes de *Cultivons l'avenir*, et aussi aux centres de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du Conseil national de recherches Canada (CNRC), le gouvernement fédéral est l'un des principaux acteurs de la recherche en agriculture et agroalimentaire au Canada.

Les programmes d'appui à la science et l'innovation qui existent sous *Cultivons l'avenir* ne sont qu'une partie de l'aide gouvernementale à la recherche agricole et agroalimentaire. Lors des réunions, les témoins ont ainsi parlé d'un certain nombre d'enjeux qui sont ou ne sont pas visés par le cadre stratégique. La première section présente ces enjeux d'une manière générale et donne des orientations de politiques générales qui pourraient être intégrer dans des programmes, la section suivante examine de plus près les programmes de *Cultivons l'avenir*.

⁶ M. Travis Toews, président, Canadian Cattlemen's Association, *Témoignages*, réunion n° 10, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 3 novembre 2011, 1535.

A. Les éléments d'une recherche efficace au pays

1. Favoriser les partenariats

La recherche agricole et agroalimentaire au Canada est le fait d'un grand nombre d'intervenants : producteurs, universités, gouvernements, fournisseurs d'intrants, et transformateurs, entre autres. Par conséquent, tous les témoins ont fortement insisté sur l'importance de relier tous ces acteurs pour des raisons évidentes d'efficacité : le rythme rapide des changements qui interviennent sur les marchés et dans la production agricole exige une recherche coordonnée. Chaque industrie du secteur agricole et agroalimentaire fait face à des enjeux propres qui nécessitent des investissements en recherche, comme une maladie, le besoin d'améliorer la qualité nutritive ou le bilan environnemental. Les discussions du Comité ont montré que ces priorités de recherche doivent être définies par l'industrie elle-même et qu'elle doit ensuite aller chercher l'appui du milieu de la recherche et des gouvernements. L'industrie sait mieux que personne où les investissements en recherche et innovation seront les plus efficaces; par conséquent elle doit prendre l'initiative pour identifier où les fonds sont dirigés.

Les initiatives de collaboration existent déjà et les témoins ont présenté de nombreux partenariats qui ont été développés au niveau régional ou sectoriel pour favoriser la recherche, par exemple, l'initiative du Conseil des plantes fourragères du Manitoba, le Vineland Research and Innovation Centre, et le consortium industriel qui finance la recherche sur les maladies du canola. Louées par de nombreux témoins, les Grappes agro-scientifiques, dont il sera question dans la section sur les programmes de *Cultivons l'avenir*, ont aussi grandement aidé à la création de partenariats entre les différents acteurs du secteur. Toutefois, les témoins ont soulevé des difficultés qui existent pour amener certaines entités à travailler ensemble.

Les scientifiques disent qu'il est parfois plus facile d'établir des partenariats avec une entreprise du secteur privé qu'avec un laboratoire qui fait partie du même organisme. Pour des questions d'assurance ou de directives administratives, il peut être impossible de partager des ressources comme de la machinerie ou d'accéder à des infrastructures de recherche du gouvernement. Dans d'autres cas, les laboratoires d'AAC et du CNRC ne sont pas des partenaires admissibles aux subventions des programmes de recherches. Un témoin a également relaté la difficulté de conclure des ententes entre des organismes publics pour mettre en commun et exploiter des biens intellectuels pour réaliser des projets communs. Par conséquent,

Recommandation 2

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada fasse une analyse de ses pratiques et politiques administratives qui peuvent faire obstacle à la collaboration entre différents organismes de recherche et propose des solutions pour les surmonter.

2. Améliorer l'étape de la commercialisation et du transfert

Comme l'a expliqué un témoin, les activités de recherche peuvent être considérées comme un continuum qui va de la recherche fondamentale ou conceptuelle à la recherche appliquée, à l'innovation et à l'application. Chaque étape de la recherche prend appui sur les résultats de la précédente. Une rupture ou une faiblesse dans n'importe quelle partie de la chaîne nuit aux autres parties et provoque une réduction importante du rendement de l'investissement dans la recherche.

Il est apparu évident lors des audiences que la commercialisation et/ou le transfert technologique sont vus comme le maillon faible du continuum de la recherche au Canada. De nombreux efforts ont été faits pour améliorer cet aspect et les témoins ont insisté sur le fait que toute stratégie de recherche doit incorporer dès le départ un élément de commercialisation ou de transfert technologique. Plusieurs industries ont mis en place des structures qui permettent la prise en compte de cet aspect, mais il reste que certaines industries sont plus avancées que d'autres dans ce domaine.

Par exemple, l'industrie laitière a créé le Portail canadien de la recherche laitière, un site Web proposant de l'information sur tous les chercheurs du domaine laitier, tous les établissements de recherche et tous les projets de recherche réalisés depuis 1996. L'industrie bovine s'est inspirée de modèles comme ceux de l'Australie et d'Israël, pour développer des initiatives de transfert technologiques : impliquer les fournisseurs, les transformateurs, les compagnies pharmaceutiques en plus des services de vulgarisation, qui sont principalement provinciaux, ce qui permet d'utiliser différentes façons de faire, et de joindre les groupes voulus avec tous les résultats de recherche. Les industries du canola et des légumineuses sont également reconnues comme étant avancées en matière de partenariat avec tous les acteurs de la chaîne de valeur pour proposer des innovations très proches de la demande. À l'inverse, dans le cas de l'agriculture biologique, il y a très peu de programmes de soutien de la vulgarisation. Certaines provinces, comme le Québec et la Colombie-Britannique, ont engagé des spécialistes de la vulgarisation et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a appuyé la création d'un poste d'agent de vulgarisation dans le domaine de l'agriculture biologique au Canada atlantique, mais ces exemples restent des exceptions.

Les témoins ont également insisté sur le besoin d'intégrer les consommateurs dans les stratégies de recherche et d'innovation, par exemple en impliquant des disciplines comme les sciences sociales dans les projets de recherche. Pour certains, l'industrie est à l'écoute du marché et intègre donc déjà le consommateur dans la définition de ses priorités de recherche et d'innovation. Mais comme l'ont mentionné d'autres témoins, il existe des tensions entre les attentes de la population urbaine envers la capacité de l'agriculture canadienne de les approvisionner en nourriture et la réalité des agriculteurs, qui se livrent concurrence à l'échelle mondiale sur les prix et la qualité. Le débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) témoigne de ces tensions. Tous reconnaissent donc le besoin de développer une meilleure compréhension entre les consommateurs et le secteur agricole et agroalimentaire afin d'atténuer les mauvaises perceptions qui peuvent exister. Selon plusieurs témoins, l'agriculture n'a pas un problème d'image, mais de confiance qu'il faut sans cesse regagner.

Le manque de capital de risque pour amener les innovations à la phase de commercialisation est un autre facteur limitant dans la chaîne d'innovation au Canada. Un nouveau cultiver ou un nouveau pesticide demandent des investissements de 100 à 250 millions de dollars et peuvent prendre jusqu'à 10 ans avant de se retrouver sur le marché. La prudence est donc de mise lorsqu'il faut investir. Un témoin a indiqué que la plupart des entreprises naissantes ont dans le meilleur des cas une cote de crédit triple B alors que les banques ne vont faire affaire qu'avec des entreprises cotées double B ou mieux. Il faut donc un mécanisme pour aider ces entreprises à financer la première phase d'installation qui leur permettra de relever leur cote de crédit et faire affaire avec les banques. Bioenterprise, entre autres, tente de mettre sur pied un fonds de capital-risque pour l'agriculture. Selon un autre témoin, il existe de nombreux cercles d'investisseurs providentiels, mais ceux-ci communiquent peu entre eux. Le gouvernement pourrait devenir un courtier pour ces investisseurs, en établissant un mécanisme pour former un partenariat entre les gouvernements, l'industrie et les investisseurs providentiels.

Parmi les autres outils qui pourraient être mis en place, des témoins ont exprimé leur intérêt pour les actions accréditives, qui pourraient être aussi avantageuses pour le secteur des sciences de la vie qu'elles ont pu l'être pour le secteur pétrolier et gazier. D'autres ont suggéré que le gouvernement propose des subventions de commercialisation pour des chercheurs qui trouvent des partenaires industriels pour amener un produit à la commercialisation. Les prêts garantis par le gouvernement seraient aussi une avenue à explorer. Le Comité a, notamment appris que les d'entreprises américaines de produits chimiques d'origine biologique peuvent facilement obtenir des prêts garantis du gouvernement fédéral et avoir accès à des fonds de l'État.

Un dernier élément d'atténuation des risques et d'amélioration de la phase de commercialisation est la réglementation des nouveaux produits. Selon les représentants de l'industrie, celle-ci doit établir des principes scientifiques, mais aussi permettre de mettre en marché de nouveaux produits, de nouvelles technologies et des solutions novatrices rapidement et de manière prévisible.

Recommandation 3

Le Comité recommande que *Cultivons l'avenir 2* prévoit un soutien à la commercialisation et à l'adaptation des innovations, semblable au Programme d'innovation en agriculture actuel, ou d'autres incitatifs responsables sur le plan financier.

3. Soutenir la capacité de recherche

La recherche et l'innovation évoluent très vite et la crainte de ne pas être capable d'attirer les experts nécessaires dans de nouveaux champs de recherche est une préoccupation importante du secteur. Parfois, l'industrie ne peut aller de l'avant avec des projets dans des domaines importants, car personne n'a encore développé l'expertise requise dans les universités ou le gouvernement. De même, la perte d'expertise dans certains domaines plus traditionnels comme les pathologies végétales ou l'entomologie

soulève des questions sur la capacité future du Canada à appuyer correctement la recherche et l'innovation dans certaines productions.

Les témoins ont insisté sur la complémentarité des institutions de recherche privées, universitaires et gouvernementales pour fournir la capacité de recherche nécessaire. Alors que tous soulignent l'efficacité du secteur privé à entreprendre des recherches à des étapes proches de la commercialisation, les témoins ont souligné l'importance d'AAC pour conduire des projets de recherche de base à long terme, car ni le secteur privé ni les universités ne peuvent remplir ce rôle aussi efficacement.

Dans le cas de certaines productions, la recherche gouvernementale est la seule qui est en mesure de suivre toute la chaîne d'innovation; soit parce qu'il n'y a pas de produit à commercialiser à la clé (par exemple dans le cas d'une pratique agronomique), soit parce qu'il y a peu d'incitatifs économiques pour le secteur privé. Par exemple, les volumes de vente des semences fourragères au Canada n'incitent pas le secteur privé à investir dans la sélection de ces plantes, contrairement à des productions comme le canola ou le maïs. Pour les représentants de cette industrie, il est nécessaire que les gouvernements fédéral et provinciaux s'engagent à assumer cette responsabilité et à combler ce manque. Les représentants de l'industrie horticole ont également mentionné l'importance des stations de recherche fédérales pour la recherche sur les maladies et la création de nouvelles variétés adaptées au contexte canadien. Ils demandent ainsi à AAC de combler certains postes de spécialistes qui partent à la retraite.

Pour certains, le Canada peut tirer profit de la recherche qui se fait ailleurs dans le monde : pour créer de la valeur, cette recherche doit être capturée et appliquée au Canada. Par exemple, il existe au sein du Centre de recherche et d'innovation de Vineland un responsable de la technologie qui s'occupe de recenser les outils technologiques dans le monde qui gagneraient à faire l'objet de travaux de développement à l'échelon régional ou local. Il porte ces outils à l'attention du Centre de recherche et d'innovation de Vineland et d'autres organismes, et c'est une façon de tirer profit d'outils technologiques qui peuvent avoir été étudiés ailleurs pour ensuite être perfectionnés ou adaptés au pays. D'autres ont toutefois déclaré que notre pays présente des caractéristiques uniques et qu'on ne peut pas abandonner totalement certains pans de recherche sans prendre un risque important.

Les témoins ont proposé un certain nombre de solutions pour renforcer la capacité de recherche privée et publique, comme accroître l'implication d'AAC dans la formation des chercheurs et des techniciens, créer des incitatifs pour que les universités engagent les personnes capables de fournir l'expertise à l'industrie, et améliorer l'information sur les possibilités de carrière dans la recherche agricole. Mais pour beaucoup de témoins, le problème vient du manque de continuité et de la fragmentation du financement de la recherche. Ils ont noté que les financements gouvernementaux ont eu tendance à raccourcir les échéances des projets de recherche et par la même occasion ont privilégié les projets à plus court terme.

Pourtant, toute innovation ne prend pas le même temps à voir le jour. Par exemple, un projet à court terme pourrait porter sur l'enregistrement d'un herbicide

particulier pour une nouvelle culture : quelques années peuvent suffire à montrer que le produit ne pose pas de risque et qu'il est efficace. Par contre, la mise au point d'un nouvel herbicide ou d'une nouvelle variété végétale exige de longs travaux et des efforts sur plus de 10 ans. La génétique, et les banques d'agents pathogènes à maintenir sont des exemples de projet qui montrent la difficulté de limiter les programmes à cinq ans. Certains ont donc proposé que le gouvernement maintienne une combinaison de possibilités de financement et d'échéanciers pour les programmes de recherche.

La stabilité du financement est un élément important pour attirer et garder des chercheurs au pays. Des témoins ont également dit que le recul de la recherche scientifique fondamentale et des premières étapes de la recherche appliquée au gouvernement fédéral, le raccourcissement des horizons de planification, et la concentration des projets vers l'aval du continuum de recherche risquent de faire perdre au Canada des intervenants stratégiques importants.

B. Les programmes de *Cultivons l'avenir*

1. Les Grappes agro-scientifiques canadiennes

L'initiative des Grappes agro-scientifiques canadiennes a permis la création de 10 grappes scientifiques regroupées selon les productions suivantes : élevage bovin, produits laitiers, porc, volaille, canola/lin, légumineuses à grains, sélection du blé, horticulture comestible, horticulture ornementale et agriculture biologique. Les grappes sont gérées par des intervenants du secteur agricole et agroalimentaire. Elles définissent des projets de recherche et reçoivent des contributions financières afin qu'elles mènent ces projets avec des universités et d'autres organismes de recherche et développement. Les contributions de l'industrie varient entre 15 et 30 % des coûts des projets.

Hormis quelques problèmes courants lors de l'établissement d'un nouveau programme, comme une réduction de sa durée et des changements de critères à la dernière minute, tous les témoins ont reconnu que cette initiative propose un modèle de recherche efficace et doit être reconduite. Elle permet à l'industrie de déterminer ses priorités et de coordonner les efforts de recherche au niveau national en évitant, notamment le dédoublement des projets de recherche. Elle permet également de rassembler les ressources scientifiques et techniques nationales, qui sont souvent éparses à travers le pays, et de faciliter les partenariats. L'approche qui implique toute la chaîne de valeur d'un produit permet aussi une bonne transmission des résultats. D'une manière générale, cette initiative répond à certains enjeux identifiés dans la section précédente comme le besoin de relier les acteurs de la chaîne de valeur d'un produit.

Certains témoins ont exprimé le souhait que le financement total de l'initiative soit bonifié, et la plupart semblent satisfaits du ratio de financement qui tourne autour de 25 % venant de l'industrie, et 75 % du gouvernement fédéral. Ils ont également insisté sur le fait que le programme soit étalé sur un minimum de cinq ans, avec une mise en place immédiate au 1^{er} avril 2013 pour que les projets de recherche puissent démarrer le plus vite possible. En effet, le programme actuel, originellement prévu pour cinq ans, n'a pu être exécuté que sur une période de trois ans suite à des délais dans sa mise en place.

Un témoin a également suggéré d'améliorer l'interaction entre les différentes grappes afin qu'elles ne deviennent pas un groupe de projets isolés.

Toutefois, la principale amélioration à apporter identifiée par les témoins est de donner davantage de souplesse au programme. Cette souplesse est essentielle compte tenu de l'incertitude entourant la recherche, particulièrement pour des projets pluriannuels. Même si les règles actuelles permettent des mouvements de fonds d'un projet à un autre, elles n'offrent pas cette flexibilité entre les périodes. Selon les témoins, il est difficile de fixer des échéanciers pour la recherche, particulièrement lorsqu'elle porte sur des organismes vivants. Autoriser le transfert d'une partie, au moins, du financement d'un exercice financier à un autre permettrait de tenir compte de cette incertitude. Par ailleurs, il arrive souvent que les chercheurs changent d'orientation de manière significative à la lumière des résultats des premiers travaux, et l'initiative des Grappes devrait pouvoir tenir en compte de cette éventualité.

Recommandation 4

Le Comité recommande que l'initiative des Grappes agro-scientifiques soit reconduite et incorpore des règles permettant de réorienter les projets de recherche et de réaffecter les fonds entre les périodes.

2. Autres programmes

L'initiative de Développement de produits agricoles innovateurs est le second programme en importance de stimulation des sciences et de l'innovation de *Cultivons l'avenir*. Elle appuie financièrement des projets scientifiques et technologiques, menés par l'industrie, pour combler l'écart entre les idées et découvertes et l'arrivée d'un produit sur le marché. Les projets peuvent viser des stratégies de développement de nouveaux débouchés, ou de mise en œuvre de projets en sciences appliquées, en développement de technologies et projets pilotes pour transformer les idées novatrices en nouveaux produits. L'initiative a permis, par exemple, d'appuyer la commercialisation de nouvelles variétés de pommes créées à la station de recherche d'AAC à Summerland (Colombie-Britannique) en finançant des essais dans d'autres provinces productrices du Canada pour voir le potentiel de production de ces variétés dans d'autres régions. Cette initiative a aussi permis d'appuyer le programme d'amélioration génétique des haricots secs de l'Université de Guelph. Ce programme est vu comme un outil essentiel pour aider à la commercialisation de nouveaux produits.

D'autres initiatives, comme le Fonds de flexibilité pour l'agriculture (ou Fonds Agri-flexibilité), qui ne font pas partie de *Cultivons l'avenir*, sont également très utilisées par les chercheurs. Ces programmes offrent des sources de financement alternatives pour des enjeux ponctuels ou à plus long terme qui peuvent être complexes et/ou concerner plus d'une production. Selon un témoin, les programmes s'échelonnant sur cinq ans peuvent finir par exiger beaucoup de ressources, et certains chercheurs peuvent ainsi devenir des « orphelins » du système. Il paraît donc important d'offrir au sein de *Cultivons l'avenir* 2 des programmes de financement à plus court ou à plus long terme, en plus des

programmes actuels. Ces programmes permettraient l'élaboration de projets de recherche pour des problèmes émergents qui ne seraient pas restreints par l'échéancier de cinq ans.

Recommandation 5

Le Comité recommande que l'Initiative de Développement de produits agricoles innovateurs soit reconduite et qu'un programme comme le Fonds Agri-flexibilité soit inclus dans *Cultivons l'avenir 2*, pour devenir une source de financement alternative et souple pour faciliter la recherche à court ou long terme sur des enjeux émergents qui peuvent concerner une ou plusieurs productions.

3. Administration des programmes

L'administration et la reddition de comptes sont des aspects que les témoins aimeraient voir améliorés dans tous les programmes d'appui à la recherche. Les témoins reconnaissent l'importance de rendre des comptes, mais remarquent que les tâches administratives sont relativement lourdes et peuvent prendre beaucoup de temps. Certaines règles peuvent également créer des obstacles à un fonctionnement optimal du programme.

D'après certains témoins préparer un projet et le faire examiner par un comité de pairs peut prendre une année complète. S'il s'agit d'une subvention de deux ans, il ne reste qu'une fenêtre d'environ six mois pour faire rapport sur l'utilisation de la subvention, à cela s'ajoutent les rapports, dans bien des cas trimestriels, qu'il faut faire sur l'avancement du projet. Un chercheur-boursier, qui bénéficie de plusieurs subventions, a besoin de quelqu'un pour s'occuper de l'administration, ou il passerait son temps à remplir des demandes et ne ferait pas le travail pour lequel il est engagé.

Les organisations qui gèrent les Grappes ont indiqué qu'il a fallu du temps pour s'habituer aux règles du Conseil du trésor comme les types de crédits qui ne correspondent pas nécessairement aux pratiques d'autres institutions de recherche. Ceci a eu pour effet de retarder nombre de projets. Par conséquent, les universités ont été obligées d'employer les techniciens pour réaliser les projets plutôt que des étudiants, ce qui a un effet sur la formation de la relève.

D'autres témoins regrettent que certaines dépenses soient admissibles pour les chercheurs d'université, mais ne le soient pas pour les chercheurs du gouvernement fédéral. Cette séparation entre ce qui va aux chercheurs d'AAC et ce qui va aux universités crée un problème de gestion, car aucun montant ne peut être transféré d'une colonne à l'autre, même lorsque ce serait logique. Ces fonds doivent être gérés séparément et cela pose des difficultés que les organismes qui gèrent ces fonds doivent résoudre. Par exemple, un témoin a mentionné que même si l'Initiative des Grappes permet d'amener des chercheurs de tout le pays à travailler de concert avec d'autres chercheurs, ils ne peuvent pas se réunir à cause des restrictions sur les budgets de voyage et les frais y afférents imposées par les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Parmi les suggestions pour réduire le fardeau administratif, des témoins ont suggéré de faire des vérifications comme des audits plutôt que de demander des preuves à échéances régulières.

Recommandation 6

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada simplifie les procédures administratives et de reddition de compte pour ses programmes d'appui à la recherche et l'innovation, en mettant en place, entre autres, un système de vérification appropriée et en veillant à ce que les règles s'appliquent à toutes les institutions de recherche de façon uniforme.

LE MARKETING ET LE COMMERCE

A. Les marchés d'exportation

Le Canada exporte chaque année pour environ 40 milliards de dollars de denrées agricoles et alimentaires ce qui en fait le quatrième plus gros exportateur de denrées agroalimentaires au monde. Ces exportations représentent la moitié de toute la production agroalimentaire canadienne, mais cette proportion cache le fait que certaines productions sont essentiellement tournées vers l'exportation : par exemple, 60 % de la production porcine, 85 % de la production de canola et 80 % de la production de légumineuses à grain sont exportés. Il va sans dire que sans les marchés étrangers, la structure et la taille de la production primaire et du secteur de la transformation au Canada seraient sérieusement touchées.

1. La politique commerciale agroalimentaire

La politique commerciale agroalimentaire du Canada vise l'expansion des marchés d'exportation dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, et des négociations régionales et bilatérales, comme l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, tout en s'assurant de protéger le système de gestion de l'offre. Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* ne couvre pas la politique commerciale agroalimentaire canadienne, mais il la complémente et les témoins ont presque unanimement souligné le besoin de poursuivre une politique active d'ouverture des marchés d'exportation.

La méthode de libéralisation des échanges privilégiée par le Canada a toujours été l'approche multilatérale par le biais des négociations au sein de l'OMC. Le multilatéralisme protège les intérêts d'un pays de taille moyenne comme le Canada, tout en faisant échec aux ambitions des plus grands partenaires. Il offre également un plus large éventail d'options en termes de marchés. Les négociations à l'OMC permettent aussi de s'attaquer aux subventions à l'exportation et aux programmes de soutien interne qui faussent les échanges. Les témoins reconnaissent toutefois que les négociations actuelles sont dans une impasse, mais souhaitent que le gouvernement continue malgré tout à travailler avec les autres membres de l'OMC pour essayer d'insuffler un nouveau souffle à ces

négociations. Entretemps, les témoins s'entendent pour dire que le Canada doit continuer de mettre l'accent sur les accords commerciaux bilatéraux pour régler les problèmes commerciaux du secteur agricole et agroalimentaire.

Le plan d'action commerciale canadien est relativement ambitieux, car le gouvernement considère maintenant la possibilité d'accords commerciaux avec des marchés lucratifs ou en expansion comme l'Union européenne, l'Inde, la Corée du Sud, le Japon et les pays du Partenariat transpacifique. Combinés, ces accords pourraient augmenter les exportations agricoles de façon considérable, mais pour de nombreux représentants de groupements de production spécialisée c'est plutôt l'absence du Canada à la table de ces négociations qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour leurs secteurs d'activités.

Par exemple, la signature d'un accord bilatéral avec la Colombie a ouvert immédiatement des marchés pour les producteurs canadiens de légumineuses à grain. Les producteurs canadiens avaient du mal à percer ce marché étant donné que les Américains jouissaient d'un traitement tarifaire préférentiel. Les accords bilatéraux deviennent donc extrêmement importants pour éliminer ou éviter les désavantages tarifaires que pourraient avoir les producteurs canadiens par rapport à leurs concurrents comme les producteurs américains. Bien que le Canada soit bien avancé avec l'Union européenne, il a du rattrapage à faire en ce qui concerne des accords de libre-échange avec d'autres pays comme le Maroc, la Corée du Sud et certains pays du Partenariat transpacifique, où il s'est fait dépasser par les compétiteurs qu'il doit maintenant rattraper.

Ce qu'il y a d'intéressant avec le PTP, puisqu'il est régional, c'est que certains des membres fondateurs espèrent qu'il sera la genèse de quelque chose de beaucoup plus vaste. C'est pourquoi le Canada doit en être. Je peux vous dire que si vous incluez le Japon et le Mexique, 65 p. 100 de nos exportations agricoles vont déjà aux pays du PTP. Si nous n'adhérons pas à cet accord, leur petit groupe va commencer à occuper l'espace que nous occupons à l'heure actuelle avec nos exportations. Nous aurons un gros problème si nous sommes exclus d'un accord commercial qui touche 65 p. 100 de nos exportations⁷.

Certains témoins ont souligné que les accords doivent être ambitieux pour que le secteur agricole et agroalimentaire tire son épingle du jeu. Pour d'autres, il faut réaliser qu'il serait difficile d'ouvrir complètement les marchés, car certaines questions restent très délicates, par exemple, en Europe, la question des organismes génétiquement modifiés ou du bœuf traité aux hormones. L'effet peut donc être limité. De plus, la prolifération d'accords commerciaux régionaux peut accroître de beaucoup la complexité du cadre commercial et causer un enchevêtrement de règlements.

Au-delà des questions reliées aux accords commerciaux, les témoins ont observé un recours de plus en plus fréquent à des barrières techniques, comme les mesures

7 Mme Kathleen Sullivan, directrice exécutive, Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 24, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 février 2012, 1710.

sanitaires et phytosanitaires, pour limiter ou interdire les importations. À ce titre, la création du Secrétariat à l'accès aux marchés au sein d'AAC en 2009 a permis de résoudre un grand nombre de problèmes d'accès au marché en proposant un guichet unique à l'industrie canadienne. Le Secrétariat fonctionne en partenariat avec l'industrie pour déterminer les priorités, mais aussi pour bénéficier de la plus grande expertise technique possible. Les témoins ont en effet noté qu'une grande partie du travail se fait grâce à la communication quotidienne entre les fonctionnaires et les gens de l'industrie des deux côtés de la frontière.

Le Secrétariat est désireux d'aider n'importe quelle industrie ou association à avoir accès aux marchés ou à résoudre des problèmes en matière d'accès aux marchés. Cela étant dit, nous avons probablement entre 300 et 400 problèmes d'accès aux marchés à l'heure actuelle. Certains sont plus importants que d'autres. Nous travaillons avec l'industrie pour établir un ordre de priorité et voir dans lesquels nous devrions investir nos ressources. Je crois que ce classement par priorité a été assez réussi. La porte est ouverte à toutes les sociétés et associations⁸.

Le Secrétariat a ainsi pu rouvrir ou empêcher la fermeture de marchés pour des questions sanitaires. Il a par exemple négocié des procédures d'exportation pour se conformer aux nouvelles normes chinoises sur la présence de la maladie de la jambe noire dans ses importations de canola. Il a également travaillé à l'établissement d'ententes d'équivalence avec des partenaires commerciaux comme l'Union européenne, le Japon et les États-Unis pour la reconnaissance des produits biologiques canadiens sur leurs marchés. L'industrie est unanime pour souligner que le Secrétariat à l'accès aux marchés doit disposer des ressources suffisantes pour effectuer son travail.

Recommandation 7

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada bonifie l'enveloppe budgétaire dédiée au Secrétariat à l'accès aux marchés afin d'accroître ses capacités d'intervention pour résoudre les problèmes d'accès aux marchés auxquels fait face le secteur agricole et agroalimentaire Canadien.

Les témoins ont également indiqué que le travail du Secrétariat serait facilité par la reconnaissance au niveau international de normes sanitaires et phytosanitaires. Le Canada doit ainsi continuer à participer activement à l'établissement de règles et de normes internationales dans des forums comme l'Organisation mondiale de santé animale et la Commission du Codex Alimentarius. Certains ont proposé que le Canada continue de négocier avec d'autres pays pour développer une politique sur la faible teneur en OGM afin de prévenir l'interruption du commerce que pourrait provoquer la présence de faibles quantités de caractères génétiquement modifiés non approuvés.

8 M. Steve Tierney, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 24, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 février 2012, 1540.

2. Les initiatives de *Cultivons l'avenir*

Le cadre *Cultivons l'avenir* complémente la politique commerciale agroalimentaire du Canada en tentant de renforcer la capacité du secteur à gagner des parts de marché sur les marchés canadien et mondial. Parmi les principales initiatives, on trouve les tables rondes sur les chaînes de valeur qui réunissent les producteurs, les transformateurs, les détaillants, les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux en vue de trouver des débouchés et de concevoir des stratégies de collaboration. *Cultivons l'avenir* soutient aussi une série de programmes de développement des marchés pour que le secteur soit mieux disposé à cerner et à exploiter les débouchés offrant un avantage concurrentiel en matière de coûts et d'attributs. Ces programmes incluent le programme Agri-marketing de près de 90 millions de dollars, le Programme de promotion de la marque Canada de près de 20 millions de dollars, le Programme d'information sur les marchés de près de 9 millions de dollars et le Service des délégués commerciaux d'environ 24,5 millions de dollars.

Pour beaucoup, ces dépenses constituent des investissements qui bénéficient directement à l'économie canadienne même si, pour certains, mesurer l'efficacité de ces dépenses est problématique, car on peut difficilement déterminer ce qui serait exporté sans que ces mesures soient en place.

En ce qui nous concerne, nous dépensons annuellement 4 millions de dollars qui, selon nos membres, génèrent 300 millions dollars. Je suis sûr que les 4 millions de dollars retournent très vite dans les coffres du gouvernement fédéral⁹.

Parmi les initiatives gouvernementales, l'information sur les marchés est probablement celle qui retient le moins l'attention. Pour certains témoins, elle revêt pourtant une importance cruciale. Le mandat du Service d'exportation agroalimentaire (SEA) d'AAC consiste à fournir une analyse de la demande intérieure et internationale, des tendances de la consommation et des perspectives. Le SEA réalise des analyses du marché et fournit des statistiques commerciales et d'autres renseignements sur des événements commerciaux et des programmes. Certains témoins ont cependant indiqué que d'autres organismes fournissent également une bonne partie de ces renseignements, comme le Foreign Agricultural Service du département de l'Agriculture aux États-Unis¹⁰.

Le gouvernement du Canada a créé la stratégie de la marque Canada afin de valoriser les produits canadiens. Cette marque a pour objectif d'aider le secteur agroalimentaire canadien à se différencier de la concurrence sur les marchés nationaux et mondiaux. De nombreux témoins ont indiqué que l'image du Canada comme fournisseur

9 M. Jacques Pomerleau, président, Canada Porc International, *Témoignages*, réunion n° 21, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1 février 2012, 1700.

10 Ces informations du département américain de l'Agriculture (USDA) sont produites dans le but d'appuyer le développement des exportations agricoles américaines et de résoudre les problèmes d'accès au marché que peuvent rencontrer les producteurs américains. Il se pourrait donc qu'elles n'aient qu'une utilité limitée pour les producteurs canadiens.

de produits de qualité est un atout de vente important qui permet de se différencier de leurs concurrents. Une fois qu'un pays est connu comme exportateur de produits de qualité, cela hausse vraisemblablement le niveau de tous les produits.

Nos membres qui vendent leurs produits à l'étranger nous disent souvent que l'un de leurs principaux atouts de vente par rapport à leurs concurrents est la feuille d'érable elle-même. On associe l'image de marque du Canada à la qualité. Le fait que la qualité soit inhérente à notre image de marque ne pourrait être à mon avis plus juste. C'est une image de marque que nos membres sont fiers de représenter chez eux et à l'étranger¹¹.

Les représentants d'AAC ont rapporté que le nombre d'adhérents continue d'augmenter, et que l'on compte actuellement plus de 400 membres dans le Programme de promotion de la marque Canada. Il faut cependant être conscient que contrairement à une marque de produit, où les entreprises peuvent modifier leur stratégie, les pays sont plus limités sur ce qu'ils peuvent modifier pour ce qui est de leur perception. Les problèmes de qualité d'un secteur peuvent ternir rapidement la réputation du pays.

Je crois que nous avons en quelque sorte tout misé sur la carte de la marque Canada. Je pense que nous devrions être un peu prudents à cet égard. Je pense que nous devons avoir la souplesse nécessaire pour réagir à des situations particulières sur le marché. Avec la marque Canada, vous faites face à tout ce qu'il y a là-bas et vous vous attendez à ce qu'un instrument très grossier puisse répondre à toutes les situations. [...] Je pense que j'augmenterais probablement le financement qui est accordé aux industries individuelles. Vous continuez les types de partenariat que vous avez. Vous continuez peut-être avec la marque Canada, mais en même temps, je pense que vous devez l'étudier un peu. Vous courez le risque que si quelque chose tourne vraiment mal, là où vous aviez une marque Canada qui était positive, vous vous retrouviez tout à coup avec une marque Canada qui est négative¹².

Pour appuyer plus directement le secteur, *Cultivons l'avenir* a mis en place le programme Agri-marketing. Ce programme comporte deux volets. Le premier, le volet « générique », s'adresse principalement aux associations de l'industrie pour mener des activités de formation sur les marchés étrangers, des missions exploratoires et commerciales, mais aussi pour assurer la présence du Canada à un très grand nombre de foires agroalimentaires internationales comme le Salon international de l'alimentation mieux connu sous le nom de SIAL. Certaines associations font également des campagnes de promotion générique et des démonstrations en magasin dans certains pays clés pour rejoindre les consommateurs. Les activités du Canadian International Grains Institute (CIGI) ont également été financées à près de 50 % par ce programme.

Nous travaillons surtout avec les transformateurs, ceux qui achètent nos récoltes, et nous les aidons à comprendre les avantages d'un produit canadien plutôt qu'un autre, voire

11 Mme Stefanie Nagelschmitz, membre, Canadian Agri-Marketing Association, *Témoignages*, réunion n° 21, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1 février 2012, 1550.

12 M. James Rude, professeur, Département de l'économie des ressources et de la sociologie environnementale, Université de l'Alberta, *Témoignages*, réunion n° 22, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 février 2012, 1710.

d'autres produits canadiens. Nous avons un moulin à farine, une usine de pâtes, une chaîne de production de nouilles, une boulangerie et une chaîne de production de nouilles asiatiques, et nous travaillons avec les transformateurs afin que les transformateurs puissent fabriquer les produits que veulent les consommateurs. Actuellement, nous faisons de la formation dans les entreprises qui achètent du blé canadien; elles le transforment en farine, que des filiales transforment en nouilles, lesquelles posent quelques problèmes de qualité. Les clients ne sont pas contents. Nos techniciens peuvent travailler avec l'entreprise et lui dire quoi faire pour obtenir le genre de farine nécessaire, et dans le processus de fabrication de nouilles, par exemple, voici les étapes à suivre pour faire en sorte que le client soit satisfait, et en utilisant ce produit, vous pourrez atteindre l'objectif visé. Nous y arrivons de plusieurs façons. Nous aidons aussi les consommateurs à trouver des occasions d'incorporer des ingrédients canadiens à leur alimentation¹³.

Selon les représentants d'AAC, la demande pour ce programme dépasse largement l'offre. Certaines associations ont souhaité que le programme se transforme en un fonds pluriannuel d'appui à l'exportation. Plutôt que d'avoir à soumettre des demandes pour chaque activité, les associations de l'industrie bénéficieraient d'un montant pour cinq ans ou la durée de *Cultivons l'avenir 2* qui leur permettrait de travailler sur un horizon à plus long terme. Les partisans d'un fonds d'appui à l'exportation mettent de l'avant qu'un marché international ne se développe pas en six mois ou un an, mais en plusieurs années. Ce fonds pourrait reprendre le modèle du Fonds de commercialisation internationale du porc. Ce Fonds, géré par Canada Porc International (CPI), offre un montant de 17 millions de dollars pour quatre ans. Il a été créé en 2009 pour permettre à l'industrie de sortir d'une période difficile liée, entre autres à la faiblesse des prix du porc et la fermeture de certains marchés. Selon le représentant de CPI, la stabilité du financement a permis d'élaborer et de mettre en place des stratégies pour accéder à chaque marché prioritaire. Selon les différents exportateurs, le support fourni par les activités de CPI financées par le gouvernement fédéral contribuait entre 5 et 30 % des ventes à l'exportation.

Recommandation 8

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada étudie la faisabilité de transformer le volet générique du programme Agri-marketing en un fonds pluriannuel d'appui à l'exportation basé sur le modèle du Fonds de commercialisation internationale du porc.

Le second volet du programme Agri-marketing s'adresse aux petites et moyennes entreprises. Il finance une partie de leurs dépenses pour l'expansion des marchés et la promotion commerciale. La plupart de ces activités sont liées à des salons professionnels, à la publicité et au marketing d'exportation, et dans certains cas à la formation technique

13 M. Rex Newkirk, directeur, Recherche et développement des affaires, Canadian International Grains Institute, *Témoignages*, réunion n° 26, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 27 février 2012, 1645.

sur les tarifs, les procédures douanières, l'étiquetage, etc. L'analyse des dossiers semble être un point faible du programme, comme l'a souligné un témoin :

Les gens déposent des dossiers et ceux-ci sont envoyés à Ottawa. À partir de ce moment-là, il est très difficile de savoir ce qui se passe. C'est le néant total. On ne sait pas qui prend les décisions ni comment ça fonctionne¹⁴.

Il semble que les délais avant qu'une décision ne soit prise soient assez longs et que les critères sur lesquels est basé l'octroi de fonds ne soient pas connus. La délocalisation de l'analyse des dossiers vers les bureaux régionaux d'AAC et la mise en place d'un groupe de travail gouvernement/industrie ont été suggérées comme solution pour dissiper les malentendus et améliorer l'analyse des dossiers.

Recommandation 9

Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada se penche avec l'industrie sur une procédure améliorée pour l'analyse de dossiers présentés dans le cadre du programme Agri-marketing pour les petites et moyennes entreprises.

Le Service des délégués commerciaux du Canada est le dernier élément des programmes de développement des marchés. À l'heure actuelle, 33 délégués commerciaux sont postés dans 13 marchés prioritaires où ils fournissent une aide sur le terrain aux entreprises canadiennes et aux individus canadiens exploitant ces marchés. Ils travaillent en étroite collaboration avec les entreprises pour les présenter à des contacts et pour leur signaler les débouchés sur ces marchés. Dans les autres consulats, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) emploie des délégués commerciaux qui rencontrent régulièrement, à l'échelle régionale, un responsable d'AAC.

Les témoins de l'industrie ont indiqué l'importance de ces services qu'ils utilisent fréquemment. La collaboration varie en fonction du marché. Par exemple dans un marché où l'industrie est bien établie, les délégués commerciaux peuvent fournir de l'information sur les nouvelles politiques et les intentions du gouvernement. Dans d'autres marchés moins connus, les délégués permettent d'identifier des distributeurs ou des acteurs du marché. Ce service revêt une importance particulière quand une entente de libre échange est conclue. Les délégués analysent les marchés pour identifier les débouchés, examinent les statistiques sur les importations et les exportations, et recueillent de l'information pour voir ce que l'industrie canadienne peut offrir. Par exemple, ils déterminent si c'est un marché où les entreprises canadiennes auraient à exercer une concurrence par les prix ou si elles pourraient se différencier du lot en proposant un produit canadien, ou qui possède

14 M. André Coutu, président-directeur général, Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, *Témoignages*, réunion n° 21, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1 février 2012, 1605

d'un certain attribut, et éventuellement exiger des prix un peu plus élevés. Les délégués aident aussi les entreprises à valider les marchés et à promouvoir leurs produits.

B. Le marché intérieur

1. Situation du marché

Bien que le Canada soit un pays qui dépend du commerce agricole, l'ouverture de marché d'exportation n'est pas sans contrepartie puisque le marché canadien doit également s'ouvrir aux produits étrangers. De plus, le Canada est une destination préférentielle pour les exportations en raison de sa situation économique et de la valeur élevée du dollar canadien. Les agriculteurs canadiens doivent donc composer avec la concurrence des partenaires commerciaux qui produisent souvent à plus bas prix. On note ainsi une pénétration accrue des importations au Canada : par exemple, la part du marché des vins canadiens a diminué passant de 49 % en 1987 à seulement 32 % en 2011. Même les secteurs orientés vers l'exportation sont touchés : les importations de porc ont augmenté au point que 25 % de la consommation canadienne est maintenant importée.

Pour certaines productions, le marché canadien reste le débouché principal et les occasions d'affaires se trouvent au pays avant tout. Ce marché intérieur, qui absorbe la moitié de la production agroalimentaire canadienne, est en évolution rapide et présente des défis pour le secteur. Les témoins ont mentionné, entre autres, la concentration dans le marché du détail où 80 % du marché est contrôlé par quatre compagnies (ceci peut entraîner un déséquilibre entre les pouvoirs de négociation et peut créer des difficultés pour obtenir l'accès aux tablettes), la consolidation du secteur de la transformation et sa productivité plus faible par rapport à son concurrent américain. D'autres ont parlé de la difficulté d'identifier l'origine des produits ou de différencier les attributs du produit canadien de ceux du produit importé.

2. Initiatives

Les initiatives liées au marketing et au commerce dans le cadre *Cultivons l'avenir* ne sont pas traditionnellement orientées vers le marché intérieur. L'industrie se tourne plutôt vers des initiatives provinciales comme Ontario terre nourricière ou Aliments du Québec pour promouvoir les produits de leur région. Cela ne veut pas dire que *Cultivons l'avenir 2* n'a pas de rôle à jouer pour aider le secteur à regagner des parts de marché au niveau national. Le cadre stratégique peut constituer une occasion de gérer la concurrence croissante du marché intérieur, et les représentants du ministère ont reconnu la possibilité d'étendre les programmes de *Cultivons l'avenir* au marché intérieur en définissant soigneusement les mandats fédéral et provinciaux. Par exemple, les entreprises canadiennes peuvent déjà utiliser l'image de marque Canada sur leurs produits vendus au pays. Selon le ministère, ce programme a permis de montrer que les participants pourraient accroître leur chiffre de vente et leur rentabilité en apposant la marque Canada sur leurs produits.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle pour appuyer l'industrie à fournir de l'information et à différencier ses produits par rapport aux aliments importés. Certains souhaiteraient que le programme Agri-marketing soit élargi afin d'inclure des programmes de commercialisation sur le marché national qui permettraient aux groupes de producteurs de promouvoir la sensibilisation des consommateurs et les encourager à acheter des produits locaux. Les discussions au sein des tables rondes sur les chaînes de valeur sont un endroit idéal pour établir des stratégies de marketing. Par exemple, l'industrie du porc tente de fonder sa stratégie pour le marché canadien sur la différenciation du produit. Elle va tenter d'offrir aux entreprises canadiennes une plateforme avec laquelle il sera possible de définir les attributs du porc canadien. Par la suite, les entreprises pourront elles-mêmes se différencier, et ce, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale.

Recommandation 10

Le Comité recommande que *Cultivons l'avenir 2* inclue un programme d'appui au développement et à la mise en place de stratégies de marketing à l'échelle nationale élaborées, par exemple, par les tables rondes sur les chaînes de valeur.

En ce qui concerne l'étiquetage, les représentants de l'industrie du porc trouvent regrettable qu'il ne soit pas aussi facile de connaître l'origine de la viande que celle des fruits et légumes frais importés. La question de l'étiquetage du pays d'origine reste un enjeu délicat, car l'industrie souhaite donner l'information aux consommateurs, mais ne veut pas tomber dans les travers de l'étiquetage obligatoire du pays d'origine (aussi appelé COOL) mis en place aux États-Unis et que l'OMC a jugé être en contravention des règles commerciales internationales. D'autres ont souhaité que les critères pour utiliser la mention « Produit du Canada » sur les étiquettes soient révisés, car, selon eux, ils s'appliquent mal aux produits transformés. Il y a toutefois consensus sur le fait que *Cultivons l'avenir 2* peut stimuler le marché intérieur en sensibilisant les consommateurs d'ici sur les raisons qui justifient de consommer des produits canadiens.

LES DEMANDES DES CONSOMMATEURS ET LES PRIORITÉS DE LA SOCIÉTÉ

A. La santé

Les consommateurs canadiens n'ont pas de demandes fondamentalement différentes de celles des consommateurs des autres régions du monde. Ils cherchent avant tout des aliments sûrs, nutritifs, bons pour la santé et savoureux. De nombreuses études soulignent l'importance de ces facteurs qui façonnent les décisions de consommation. Le lien entre agriculture, alimentation et santé est ce qui a motivé le développement au Canada des secteurs des produits naturels et des aliments fonctionnels, c'est-à-dire qui possèdent des attributs liés à la santé.

Le marché mondial des aliments fonctionnels se développe à un rythme qui surpasse celui du marché traditionnel des aliments transformés. Il s'agit maintenant d'une industrie de plusieurs milliards de dollars, et des estimations effectuées au Canada laissent supposer que le secteur canadien des aliments fonctionnels a le potentiel d'atteindre 50 milliards de dollars US¹⁵.

Il va sans dire que les consommateurs s'attendent à ce que les produits soient salubres et que ce n'est pas quelque chose qui peut se vendre. Des études ont montré que les Canadiens ont confiance dans l'innocuité des aliments vendus au pays.

Ainsi, plus de 50 p. 100 des personnes interrogées ont indiqué une confiance totale ou élevée dans l'innocuité des aliments canadiens. Un autre groupe (35 p. 100) a dit avoir confiance dans une certaine mesure. D'après moi, de tels niveaux de confiance témoignent du fait que les citoyens en général s'attendent à ce que les systèmes de contrôle de l'innocuité des aliments gérés par les secteurs public et privé soient efficaces. À titre d'exemple, j'aimerais rappeler au comité la vitesse avec laquelle l'industrie et les différents ministères fédéraux et provinciaux ont réagi lorsqu'on a découvert des bovins infectés par l'ESB en mai 2003¹⁶.

Cela ne veut pas dire que la vigilance n'est pas de mise. L'Association des consommateurs du Canada a indiqué que les consommateurs souhaitent que les mêmes normes soient appliquées aux denrées alimentaires qui sont consommées et produites au Canada qu'aux denrées alimentaires qui sont importées. Il faut préciser que les exigences de salubrité pour les produits importés et les produits canadiens sont les mêmes, mais que les méthodes d'inspection diffèrent. Les produits importés au Canada sont inspectés par les autorités du pays exportateurs, tout comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) inspecte les expéditions d'aliments destinés à l'exportation. L'ACIA s'assure que le système d'inspection du pays exportateurs est équivalent à celui du Canada en faisant des audits de vérification. L'ACIA peut ensuite inspecter les produits importés une fois qu'ils arrivent au pays et vérifier, par exemple, qu'il n'y a pas eu d'infractions liées aux conditions de transport, ou que les produits respectent les normes par rapport à la présence de certains produits chimiques.

Le Comité a toutefois entendu que l'ACIA n'inspecte en moyenne que 2 % des arrivages de produits agricoles au pays et que certaines de ces inspections ne sont pas directement liées à la salubrité des aliments; elles ont pour but, par exemple, d'empêcher l'entrée de maladies qui peuvent être dommageables pour les ressources agricoles canadiennes. Il faut noter que la fréquence d'inspection pour chaque type de produits est déterminée par une évaluation des risques. C'est-à-dire que les arrivages de produits considérés à risque sont inspectés plus fréquemment que ceux qui comportent un risque moindre. Alors que le gouvernement a dégagé des fonds pour engager plus de

15 Mme Carla Ventin vice-présidente, Affaires gouvernementales fédérales, Produits alimentaires et de consommation du Canada, *Témoignages*, réunion n° 25, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 février 2012, 1605.

16 M. John Cranfield, membre, Équipe de gestion, Consumer and Market Demand Network, *Témoignages*, réunion n° 25, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 février 2012, 1540.

700 nouveaux inspecteurs depuis 2006, le Syndicat de l'agriculture, qui représente les employés de l'ACIA doute qu'il y ait assez de ressources pour atteindre les fréquences d'inspections requises par l'analyse de risque.

L'industrie n'est pas en reste en ce qui concerne la salubrité des aliments. Grâce à l'appui de *Cultivons l'avenir*, les agriculteurs ont pu mettre en place des systèmes de salubrité des aliments à la ferme qui sont souvent exigés par les détaillants ou les transformateurs. Les détaillants ont également développé leurs propres normes de salubrité qui souvent dépassent celles de l'ACIA, mais le manque d'uniformité entre ces normes impose des coûts supplémentaires aux transformateurs : un fabricant qui fournit deux ou trois clients doit donc adapter sa ligne de production à chacun, sans pour autant que cela augmente son volume de vente. Le Comité est d'avis qu'un dialogue doit s'instaurer entre les différents acteurs de la chaîne pour essayer d'uniformiser ces normes privées.

En terme d'information nutritionnelle, l'étiquetage de la valeur nutritive des aliments transformés est obligatoire depuis 2005 et à compter d'août 2012, les consommateurs verront aussi des renseignements relatifs aux allergènes. L'industrie collabore aussi avec le gouvernement sur des initiatives de sensibilisation comme la Campagne d'éducation sur le tableau de la valeur nutritive, une campagne de sensibilisation multimédia, fondée sur un partenariat entre 34 entreprises membres et Santé Canada, qui vise à donner aux Canadiens les outils nécessaires afin de faire des choix alimentaires éclairés. Une suite à cette campagne est en cours.

L'innovation en matière de salubrité des aliments est aussi un moyen de répondre aux attentes des consommateurs en matière de santé. L'entreprise Bioniche a mis au point un vaccin pour le bétail qui réduit l'excrétion de la bactérie E. coli O157 et permettrait de prévenir les maladies chez les humaines. Une campagne nationale de vaccination permettrait d'accroître la confiance des Canadiens envers la salubrité des aliments et de réduire considérablement le coût annuel des soins de santé primaires et secondaires associés à la bactérie.

B. Le prix des aliments

Le prix des aliments suit de près les questions liées à la nutrition et à la santé dans les facteurs qui influencent les décisions d'achat. Les Canadiens dépensent de 10 à 12 % de leurs revenus disponibles sur les aliments, et il est reconnu qu'au Canada, cette part du revenu consacrée à l'alimentation est beaucoup plus modeste qu'ailleurs dans le monde.

Le système de gestion de l'offre reste un irritant pour certains témoins, notamment parce qu'il maintiendrait les prix plus élevés par rapport à ceux en vigueur aux États-Unis.

Le prix est également un élément important aux yeux des consommateurs. C'était en fait l'élément qui venait au deuxième rang dans la liste de priorités. Nous savons tous qu'il y a quelque chose qui cloche quand vous pouvez acheter un gallon de lait aux États-Unis pour la moitié du prix que vous devez payer au Canada. Vous pouvez acheter du poulet aux États-Unis à moitié le prix du Canada. Et tout cela est encore pire quand le dollar

canadien atteint la parité avec le dollar américain, ce qui est le cas aujourd'hui. Ça fait déjà cinq ans que nous travaillons dans ce dossier, mais le fait est que vous pouvez toujours acheter ces produits à moitié prix de l'autre côté de la frontière. Nous voudrions vraiment que le gouvernement agisse dans ce secteur¹⁷.

Les Producteurs laitiers du Canada ont fait remarquer qu'au cours de la dernière décennie, les prix au Canada ont été inférieurs jusqu'à plus de 40 % à ceux en vigueur aux États-Unis. De plus, la gestion de l'offre maintient la stabilité des prix, ce qui est utile à toute la chaîne d'approvisionnement pour contrer la volatilité des marchés mondiaux. Alors que d'autres gouvernements doivent offrir des subventions (5 milliards de dollars aux États-Unis), un transfert direct des contribuables aux agriculteurs pour contrer cette volatilité, le système de gestion de l'offre ne coûte presque rien au trésor public, et les consommateurs canadiens ne paient qu'une seule fois pour la valeur réelle de leurs produits.

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA) a toutefois identifié certaines conséquences de la gestion de l'offre sur les opérations de ses membres. Par exemple, en vertu des règles tarifaires en vigueur, les producteurs de pizzas surgelées au Canada peuvent acheter leur fromage mozzarella canadien à un fort taux d'escompte afin de les aider à concurrencer les importations de pizzas surgelées américaines qui arrivent au pays exemptées de droits de douane. Or les restaurants n'obtiennent pas un tel escompte alors qu'ils sont en concurrence avec ces pizzas surgelées. En ce qui concerne le poulet, l'ACRSA a aussi indiqué la difficulté d'obtenir un produit avec les caractéristiques que les restaurateurs recherchent. De plus, le système de répartition des quotas ne permettrait pas aux provinces qui connaissent une forte croissance démographique d'élever plus de poulet pour répondre à la demande de leur population.

Le Comité est d'avis que les problèmes identifiés ici peuvent être résolus au sein du système de gestion de l'offre sans avoir à remettre celui-ci entièrement en cause. Le Comité encourage donc l'industrie à discuter et trouver des formules de calcul de quotas qui permettraient de répondre plus facilement aux demandes des utilisateurs et d'accorder les zones à plus forte croissance démographique.

C. La provenance des aliments et les méthodes de production

1. La provenance des aliments

La provenance des aliments a fait l'objet de nombreuses discussions lors des réunions du Comité. D'une manière générale, les témoins reconnaissent que les consommateurs tendent à privilégier les produits canadiens.

17 M. Bruce Cran, président, Association des consommateurs du Canada, *Témoignages*, réunion n° 26, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 27 février 2012, 1605.

Le groupe responsable de l'image de marque du Canada a réalisé une étude très intéressante. [...] Cette étude démontre clairement que les consommateurs canadiens préfèrent les produits canadiens, à partir du moment où ils se vendent plus ou moins au même prix que les autres produits. On parle ici d'une différence de 10 p. 100¹⁸.

Plus particulièrement, plusieurs témoins ont mentionné une augmentation de la demande pour les produits locaux, illustrée par le mouvement écogastronomique ou la diète de 100 milles. Bien qu'il n'y a pas de définition unanime sur ce que constitue la zone géographique pour qu'un produit soit considéré local (pays, province, 100 milles, etc.), ce n'en ait pas moins un attribut que certains consommateurs recherchent. Les visions s'opposent à savoir si le mouvement vers une alimentation locale restera un marché de niche ou s'il constitue une évolution plus profonde de la demande.

Pour un certain nombre de témoins, la difficulté d'offrir des aliments produits localement vient du manque d'infrastructures de transformation et de canaux de distribution appropriés pour acheminer les produits vers les consommateurs. Au niveau national, l'industrie de la transformation canadienne est devenue moins compétitive avec des taux de change élevés. Selon des études citées devant le Comité, elle est en moyenne de 40 % moins productive que celle des États-Unis. La capacité de transformation régionale a quant à elle peu à peu disparue. Les représentants de l'industrie ont mentionné la difficulté d'obtenir des capitaux pour améliorer la productivité, automatiser et moderniser les installations, et soutenir la concurrence. La difficulté de l'accès aux capitaux est parfois liée au risque propre à certains marchés plus incertains. L'appui au secteur de la transformation, en créant des possibilités d'investissement dans des infrastructures de transformation de petite et moyenne taille ou en aidant la modernisation des installations existantes, est vu comme un moyen d'aider les agriculteurs locaux à avoir accès aux marchés où la demande pour leurs produits est en pleine croissance.

En ce qui concerne la commercialisation, des témoins ont indiqué que les canaux de distribution actuels ne sont peut-être pas les meilleurs pour faire entrer des produits régionaux dans les grandes chaînes d'épiceries nationales. Des groupements de producteurs agissant de concert au niveau d'une région peuvent toutefois réussir à approcher les grands distributeurs. Les carrefours alimentaires régionaux¹⁹ sont aussi un moyen de faire le lien entre les producteurs et les clients de grande taille, comme des institutions publiques. Le Comité a entendu parler notamment de l'initiative FoodShare, un groupe établi à Toronto qui s'approvisionne en fruits et légumes auprès de producteurs locaux pour ensuite les revendre à un prix abordable à une centaine d'écoles de la

18 M. Ted Johnston, président et chef de la direction, Alberta Food Processors Association, *Témoignages*, réunion n° 27, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 29 février 2012, 1530.

19 Selon le ministère américain de l'agriculture, un carrefour alimentaire est une entreprise ou organisation qui coordonne activement le regroupement, la distribution et la mise en marché de produits alimentaires d'origine locale reconnue, provenant principalement de producteurs de petite et de moyenne taille.

métropole. Les marchés de producteurs offrent également un canal de distribution supplémentaire aux agriculteurs.

Année après année, les marchés fermiers de la Colombie-Britannique sont plus nombreux; nous en représentons aujourd’hui plus de 100. Il s’agit de l’un des canaux de distribution des petits et moyens agriculteurs, en plus des restaurants, de la vente en gros et des ventes directes de l’exploitation agricole. Souvent, les agriculteurs qui vendent directement aux consommateurs dans les marchés fermiers obtiennent jusqu’à deux fois plus d’argent pour un produit que si celui-ci était vendu en gros²⁰.

L’augmentation du nombre de marchés de producteurs, et la création de carrefours alimentaires régionaux témoignent du dynamisme du secteur à tenter de satisfaire le marché de l’alimentation locale. Les témoignages sur ces initiatives montrent aussi qu’une partie du secteur agricole et agroalimentaire souhaiterait que l’existence d’une agriculture tournée vers la demande de proximité bénéficie d’une plus grande reconnaissance des politiques gouvernementales.

2. Les méthodes de production des aliments

Les consommateurs sont de plus en plus intéressés à la manière dont sont produits les aliments. Ils sont de plus à plus à la recherche d’aliments produits selon des méthodes plus respectueuses de l’environnement ou des animaux, comme les produits biologiques.

Le secteur canadien des produits biologiques est en croissance rapide, avec un marché national estimé à 2,6 milliards de dollars par an, soit un accroissement de 160 p. 100 en quatre ans²¹.

[L]a vente d’œufs pondus par des poules en cages a chuté de près de 4 p. 100, alors que les ventes d’œufs pondus par des poules en liberté et des œufs biologiques ont augmenté de 7 et 14 p. 100 respectivement. Il est important de noter que l’étiquetage n’a pas eu d’impact négatif sur les ventes totales d’œufs, qui ont augmenté de 1,2 p. 100²².

L’industrie s’adapte à ces nouvelles tendances comme l’ont illustré les témoins à plusieurs reprises : l’industrie de la transformation cherche à promouvoir et à mettre en valeur les réalisations collectives en matière de durabilité de l’environnement; *Cultivons l’avenir* a financé un certain nombre d’initiatives au niveau des exploitations pour la mise en place de plans environnementaux à la ferme; au niveau de la grande distribution, de nombreuses marques ont leurs lignes de produits biologiques; et les grandes chaînes de restaurants, de fournisseurs alimentaires, et de supermarchés, ont mis en place des

20 M. Jon Bell, président, BC Association of Farmers' Markets, *Témoignages*, réunion n° 9, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1 novembre 2011, 1540.

21 M. Matthew Holmes, directeur général, Association pour le commerce des produits biologiques, *Témoignages*, réunion n° 7, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 25 octobre 2011, 1635.

22 Mme Sayara Thurston, responsable de la campagne, Humane Society International/Canada, *Témoignages*, réunion n° 26, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 27 février 2012, 1530.

mesures concrètes pour améliorer le bien-être des animaux, en utilisant et en vendant davantage d'œufs pondus par des poules en liberté et de porcs élevés autrement qu'en cage.

Les défis pour répondre à ses demandes existent. L'augmentation de la demande en produits biologiques au pays est principalement satisfaite par des importations. Le coût de transition vers l'agriculture biologique est souvent cité comme un obstacle au développement de ce secteur, car pendant les années de transition le producteur ne peut vendre ses produits comme biologiques et n'obtient pas de prix supérieur. Dans d'autres cas, la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ou du bien-être des animaux ne permet pas toujours d'obtenir un prix plus élevé du marché et la question se pose sur qui, dans la chaîne de production, doit supporter ce coût.

3. Répondre aux demandes

Les demandes des consommateurs sont multiples et par conséquent le marché est de plus en plus fragmenté. Un témoin l'a illustré en parlant d'une évolution du marché d'un monde de marchandise vers un monde de produits qui s'adressent à une infinité de groupes de consommateurs. Chaque ménage a ses goûts et ses préférences uniques et il est donc plus difficile pour l'industrie alimentaire de répondre à ces demandes croissantes.

Les témoins ont envisagé un certain nombre de solutions pour appuyer les efforts d'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Certains ont proposé un système de prêts pour la modernisation des entreprises de transformation, par exemple en bonifiant l'initiative Agri-transformation à un niveau similaire à celui de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants. D'autres ont proposé un programme d'appui à la création de carrefours alimentaires régionaux ou de marchés permanents, et la création de fonds de transition vers l'agriculture biologique, ou vers des méthodes d'élevage plus respectueuses des animaux.

La déclaration de Saint Andrews fixe clairement « répondre aux demandes des consommateurs concernant les attributs des produits » comme un de ses objectifs. *Cultivons l'avenir 2* devrait comporter des outils spécifiques afin d'aider le secteur à atteindre cet objectif. Le Fonds de flexibilité pour l'agriculture et le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) sont déjà des initiatives qui facilitent l'adaptation du secteur et l'aident à saisir des occasions et satisfaire des débouchés émergents. Ces deux programmes laissent le secteur définir ses priorités en proposant ses propres initiatives. Par exemple, l'initiative Agri-transformation qui vise la modernisation des entreprises de transformation est financée par le Fonds Agri-flexibilité. Ces deux programmes se termineront en mars 2014 soit un an après le renouvellement de *Cultivons l'avenir*.

Recommandation 11

Le Comité recommande que des programmes soient intégrés à *Cultivons l'avenir 2* avec comme objectif de permettre au secteur

agricole et agroalimentaire canadien de s'adapter et de répondre aux demandes des consommateurs.

DES ENTREPRISES COMPÉTITIVES

Les représentants du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire définissent la compétitivité comme étant un secteur qui est adaptable et durable ayant une plus grande part de marché tant sur la scène nationale qu'internationale. Afin d'assurer la compétitivité du secteur agricole canadien sur le marché national et international, certaines mesures ont été mises en place dans le cadre de *Cultivons l'avenir*. Ces mesures consistent à renforcer les compétences et les stratégies d'affaires des agriculteurs en plus de s'attaquer aux problèmes qui nuisent à leur compétitivité tels que les obstacles réglementaires. Étant orienté principalement vers les marchés d'exportations, il importe aussi au secteur agricole de pouvoir bénéficier d'un service ferroviaire fiable lui permettant d'accroître sa position concurrentielle.

A. L'harmonisation de la réglementation

Les différents règlements internationaux menacent la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux. Les témoins ont noté que les produits canadiens destinés à l'exportation sont sévèrement réglementés contrairement aux produits importés au Canada. Ils trouvent cette situation injuste. De plus, tous ces règlements viennent compliquer les échanges commerciaux et affecter la compétitivité canadienne.

Il faut se rappeler que bien des pays ont une réglementation semblable à la nôtre pour ce qui est de l'utilisation de produits chimiques et de pesticides, mais ils ne la mettent pas en application. Ici, nous le faisons. Si vous cultivez des produits agricoles dans l'une ou l'autre des provinces canadiennes, vous devez vous conformer à la *Loi sur les produits antiparasitaires*, administrée par l'ARLA. Vous devez aussi détenir un permis provincial pour appliquer des pesticides et respecter les lois provinciales régissant leur utilisation. Toutes ces mesures législatives sont mises en application, peut-être pas autant que certains le voudraient, mais elles le sont. Et les producteurs, comme les consommateurs canadiens, s'attendent à ce que ce soit ainsi²³.

Le secteur agricole doit respecter non seulement les nombreux règlements canadiens, mais également les normes internationales s'il désire accéder aux marchés étrangers. En raison des différences dans la réglementation internationale, par exemple des limites maximales de résidus de pesticides qui diffèrent d'un pays à l'autre, les témoins ont suggéré l'adoption d'une approche mondiale d'homologation des pesticides.

Dans le secteur alimentaire, certains témoins remettent en cause la validité et l'efficacité de la réglementation canadienne, car elle n'a subi aucune mise à jour depuis des décennies. Ces témoins encouragent le gouvernement canadien à moderniser

23 M. Bob Kingston, président national, Syndicat de l'agriculture, *Témoignages*, réunion n° 25, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 février 2012, 1650.

rapidement la réglementation sur les aliments. Selon les témoins, l'approbation de nouveaux produits alimentaires au Canada accuse un retard de 5 à 10 ans sur les autres pays industrialisés tels que les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. Le processus d'homologation de nouveaux médicaments vétérinaires et de pesticides connaît le même problème relié au délai d'approbation. Cette longue attente contribue à diminuer considérablement la compétitivité de l'ensemble de l'industrie agricole et alimentaire. Plusieurs témoins croient que l'harmonisation des processus réglementaires entre les gouvernements étrangers et le gouvernement canadien renforcerait l'avantage concurrentiel du secteur agricole canadien.

Plusieurs entreprises agricoles éprouvent également beaucoup de difficulté à demeurer compétitives en raison des nombreux règlements stricts qui leur sont imposés. Certains témoins ont fait appel à la prudence vis-à-vis de l'implantation de nouvelle réglementation sur la compétitivité du secteur agricole.

La réglementation est un aspect essentiel de notre industrie pour garantir la sécurité et les possibilités de commercialisation de nos produits, mais elle doit être mise en place de façon prudente et conscientieuse. Nous avons vu, par le passé, que le fait de créer et d'appliquer des règlements plus stricts que dans d'autres administrations vient nuire à notre compétitivité. Pour être concurrentiels sur le plan national et international, nous devons être prudents et éviter de nous retrouver dans une position où la réglementation viendrait limiter notre compétitivité. Il est plus facile de créer un règlement que d'en modifier ou d'en éliminer un, et c'est pourquoi l'adoption de tout règlement doit se faire en fonction de résultats scientifiques et du bon sens²⁴.

Certains témoins ont indiqué que les petits abattoirs ont cessé d'être efficaces et concurrentiels parce qu'ils ne respectaient pas les normes. D'autres témoins soutiennent que le fardeau réglementaire nuit plutôt à la compétitivité des petits abattoirs. En effet, les petits abattoirs doivent gérer à la fois la réglementation provinciale et fédérale qui n'est souvent pas appropriée à leurs activités modestes. D'après ces témoins, il n'est pas nécessaire d'appliquer dans de petits abattoirs toutes les mesures réglementaires mises en place dans les grandes usines.

Les exigences réglementaires imposées dans une approche de type « prêt-à-porter » ne conviennent pas aux petits transformateurs. La réglementation doit être ajustée à l'échelle de l'exploitation. L'une des aberrations réglementaires qui résultent de la disparité de la capacité de transformation est la situation actuelle du secteur des abattoirs au Canada. L'industrie artisanale du fromage au Québec est un exemple encourageant du succès de l'industrie de la transformation à petite échelle. Le gouvernement devrait en tirer des leçons²⁵.

24 M. Kevin Boon, directeur général, British Columbia Cattlemen's Association, *Témoignages*, réunion n° 6, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 20 octobre 2011, 1640.

25 M. Ted Zettel, directeur général, Organic Meadow Co-operative, *Témoignages*, réunion n° 12, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 17 novembre 2011, 1545.

L'ACIA essaie toutefois d'améliorer cet aspect de la réglementation, entre autres par le développement de règlements sur la salubrité des aliments axés sur les résultats. Ces règlements énonceraient les résultats attendus, par exemple l'absence d'une bactérie pathogène dans la viande, plutôt que les moyens à mettre en place pour atteindre ces résultats. Ceci permettrait à une entreprise d'adapter ses pratiques en fonction de sa taille et de ses moyens, sans compromettre l'objectif de la réglementation.

Dans le secteur de la viande, par exemple, nous avons essayé de modifier le modèle actuel qui est très normatif et qui constitue un obstacle pour certaines petites entreprises. Nous voulons arriver à un modèle axé sur les résultats qui serait mieux adapté aux caractéristiques uniques des petites entreprises afin de promouvoir leur capacité de livrer concurrence sur le marché interprovincial d'abord, et par la suite si elles le désirent, sur le marché international grâce à un enregistrement fédéral²⁶.

Recommandation 12

Le Comité recommande que le gouvernement s'efforce de créer des équivalences pour les règlements sur la salubrité des aliments de ses partenaires commerciaux, de mettre au point des processus permettant d'améliorer la compatibilité en matière de réglementation et d'accepter les preuves scientifiques d'autres pays lorsque cela est approprié et correspond aux normes canadiennes.

B. Les compétences et les stratégies d'affaires

L'agriculture canadienne est confrontée à une diminution du nombre de fermes de même qu'à une population agricole vieillissante. D'ailleurs, l'âge moyen des agriculteurs se situe vers la fin de la cinquantaine. Recruter la relève agricole et les nouveaux agriculteurs représente tout un défi pour le secteur. Plusieurs témoins ont mentionné que la forte capitalisation en agriculture et la difficulté d'accéder au financement agricole constituent des obstacles majeurs à l'établissement de la relève agricole et de nouveaux agriculteurs.

Par exemple, il arrive souvent que les candidats à l'agriculture, qu'il s'agisse de nouveaux Canadiens ou non, comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, n'aient pas accès à des ressources financières. Même s'ils ont un bon plan d'affaires, c'est difficile pour eux de répondre aux exigences des programmes gouvernementaux et aussi d'obtenir des prêts d'entreprise. De plus, les relations qui sont ainsi créées entre les agriculteurs qui quittent leur ferme et ceux qui font leur entrée en agriculture sont plutôt informelles. L'aspirant agriculteur n'a pas ce qu'on considère être le niveau requis d'actif agricole pour être admissible aux programmes gouvernementaux. C'est une faille singulière dans la réglementation dans laquelle tombent bien des gens. Il faut réévaluer ce qui constitue un actif agricole et envisager un certain type de financement de démarrage pour aider les

26 M. Paul Mayers, vice-président associé, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments, *Témoignages*, réunion n° 24, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 février 2012, 1605.

jeunes agriculteurs à s'établir et à accumuler du capital tandis qu'ils s'embarquent dans une nouvelle entreprise²⁷.

Afin de favoriser l'établissement des nouveaux agriculteurs ainsi que de la relève agricole, il existe divers programmes d'aide mis en place par les gouvernements et différents organismes agricoles. Les institutions financières ont développé des produits tels que des prêts de transition qui aide au transfert intergénérationnel et des produits financiers destinés aux nouveaux agriculteurs²⁸. De plus, la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* permet aux agriculteurs jeunes et débutants d'avoir accès au capital pour investir dans leur ferme. La relève agricole peut bénéficier de certains avantages fiscaux, soit une exemption de 750 000 dollars sur les gains en capital lors du transfert intergénérationnel. D'un autre côté, le secteur de la gestion de l'offre facilite l'établissement de nouveaux agriculteurs en leur attribuant un prêt de quota pour une période déterminée. Malgré ces dispositions, les témoins soutiennent que cela ne résout pas tous les problèmes auxquels sont confrontés la relève agricole et les nouveaux agriculteurs.

Selon les témoins, la production biologique attire de nombreux nouveaux agriculteurs. En général, les nouveaux agriculteurs biologiques démarrent leur entreprise sur de petites superficies, car cette pratique est abordable et ne requiert pas d'énorme investissement. Cependant, le prix exorbitant des terres de certaines régions est une barrière importante à l'établissement des agriculteurs débutants. Afin de faciliter le démarrage de leur entreprise, les agriculteurs débutants se munissent souvent d'un solide plan d'affaires. Toutefois, d'après certains témoins, le nombre d'agriculteurs qui possèdent un plan d'affaires est peu élevé.

Les représentants de la Fédération des groupes conseils agricoles du Québec et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont constaté que moins de 20 % des agriculteurs disposent de plan d'affaires et de plan de relève officiel. Parmi les producteurs qui ont rédigé un plan d'affaires, 71 % d'entre eux l'ont utilisé dans le but d'obtenir un prêt auprès des institutions financières. Cette situation inquiète certains témoins, car ils estiment que cela risque d'avoir une incidence sur la compétitivité à long terme du secteur agricole. Les témoins déplorent non seulement le nombre restreint d'agriculteurs qui se dotent d'un plan d'affaires, mais également le nombre peu élevé de producteurs qui sollicitent les services-conseils. Souvent, ceux qui font appel à ces services sont des agriculteurs en grande difficulté financière. D'ailleurs, les entreprises agricoles du Québec qui éprouvent des difficultés majeures ont accès aux services en gestion agricole subventionnés dans cadre des programmes de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Cette stratégie privilégie une approche multidisciplinaire qui vise à améliorer la rentabilité des entreprises agricoles visées.

27 M. Evan Fraser, professeur agrégé, Université de Guelph, *Témoignages*, réunion n° 25, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 février 2012, 1705.

28 Par exemple, Financement agricole Canada a annoncé un nouveau prêt Jeune agriculteur le 12 avril 2012. Les producteurs admissibles de moins de 40 ans pourront obtenir des prêts pouvant atteindre 500 000 \$ pour acheter ou améliorer des terres et des bâtiments agricoles.

Parmi les programmes de soutien des services-conseils en gestion, notons également le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles lié à *Cultivons l'avenir*. Ce programme vise à aider les producteurs agricoles à relever le défi d'une agriculture durable et compétitive. Le programme propose différentes activités dont l'accompagnement des agriculteurs pour le développement de leur entreprise, l'adoption de meilleures pratiques de gestion, le développement des connaissances, etc.

Un fort consensus parmi les témoins porte sur l'importance de la formation dans le développement des habiletés et compétences d'un gestionnaire d'entreprise agricole. D'après les témoins, la formation contribue à améliorer la compétitivité du secteur agricole. Plusieurs initiatives de formation et d'apprentissage ont été entreprises afin de renforcer la compétence et les stratégies des agriculteurs. L'Organic Farming Institute a développé des cours en production biologique ainsi qu'un programme de mentorat sur la ferme qui favorise le transfert des connaissances. Plusieurs petites organisations non gouvernementales notamment Farmstart aident les apprentis agriculteurs à acquérir des compétences en agronomie et en marketing pour se lancer en affaires. Cependant, certains témoins ont noté que la formation continue n'est pas souvent disponible à la clientèle agricole, car il est difficile pour cette dernière de s'absenter de la ferme pour suivre des cours. Par ailleurs, certains organismes ont ajusté leur service en fonction des besoins particuliers des agriculteurs. Ces organismes offrent des outils en ligne permettant ainsi aux agriculteurs de participer aux séminaires ou suivre des cours à leur convenance.

Nous comptons comme partenaire une université virtuelle et nous offrons d'ailleurs à nos membres un certain nombre de cours de commerce en ligne portant sur la gestion des affaires, la planification de la relève, la sécurité agricole — ce genre de sujets de nature commerciale. Essentiellement, de nombreuses questions commerciales touchent nos agriculteurs, et ils tirent certainement parti des programmes de formation en ligne que nous offrons à l'intention de nos membres. Nous mettons aussi à la disposition de nos membres un réseau de conseillers en ressources opérationnelles de partout au pays qui peuvent les aider à régler certaines de ces questions et leur fournir le guide de la relève ainsi que des conseils afin d'aller de l'avant. Certes, nous ne prodiguons pas à nos membres de conseils comptables ni quoi que ce soit du genre, mais nous leur fournissons les outils nécessaires pour qu'ils puissent amorcer la conversation concernant certains de ces sujets difficiles, comme vous l'avez mentionné.²⁹.

Recommandation 13

Le Comité recommande que *Cultivons l'avenir 2* comporte des programmes spécifiques d'appui à l'établissement de nouveaux agriculteurs, à la formation continue et l'apprentissage ainsi qu'aux organisations vouées à la promotion et la livraison des services-conseils en gestion agricole.

29 Mme Virginia Labbie, analyste principale des politiques, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Témoignages*, réunion n° 14, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 24 novembre 2011, 1650.

C. Le transport ferroviaire

Le système ferroviaire revêt une importance fondamentale dans la compétitivité de l'agriculture canadienne qui est axée sur le commerce d'exportation. Étant donné que le secteur des grains exporte la majorité de ses produits par train, il importe de pouvoir compter sur un service ferroviaire fiable et efficace afin d'assurer sa position concurrentielle. Toutefois, plusieurs témoins ont constaté que les trains de marchandises ne permettent pas aux agriculteurs d'acheminer leurs produits à destination à temps contrairement aux trains de passagers qui respectent les horaires. Ce retard nuit considérablement à la compétitivité du secteur céréalier canadien.

Nos acheteurs attendent qu'on leur livre le produit devant leur porte à un moment précis. On nous donne un échéancier que nous essayons de respecter. Tout le processus de livraison entre en jeu, notamment le transport ferroviaire. Nous devons réserver des wagons. Nous commandons la marchandise devant être expédiée. Les sociétés ferroviaires nous disent quand elles livreront et nous coordonnons en conséquence l'embarquement de la marchandise dans les navires. Le problème apparaît quand les trains sont en retard. Soit ils n'arrivent pas à l'heure, soit ils ne prennent pas les wagons à temps. Il n'y a pas de répercussions pour les sociétés ferroviaires, mais il y en a pour tous les autres dans le système, et alors les coûts sont reportés sur l'agriculteur. Nous n'avons jamais pu imposer quoi que ce soit aux sociétés ferroviaires, ce sont elles qui nous imposent leurs horaires³⁰.

Le transport des grains se heurte à des obstacles non seulement de nature ferroviaire, mais également portuaire. En effet, il arrive que les conteneurs soient refusés lorsqu'ils arrivent dans les installations portuaires, car les compagnies de navigation font des réservations qui sont 40 p. 100 supérieur à leur capacité de chargement. De plus, les grains destinés aux marchés étrangers qui se trouvent dans les ports canadiens subissent obligatoirement des inspections de la Commission canadienne des grains tandis que les produits céréaliers expédiés directement aux acheteurs américains ne sont pas tenus d'être inspectés. Les témoins croient que ce processus d'inspection place le secteur des grains dans une position concurrentielle défavorable. Lorsque les agriculteurs ne respectent pas leur engagement de livrer le produit pour une date donnée, les clients risquent de se tourner vers les concurrents. De plus, le retard de livraison entraîne des pénalités qui font réduire le prix obtenu des grains.

Une étude effectuée par les acheteurs étrangers rapporte que le soya canadien destiné à la consommation humaine coûte plus cher que le soya américain. À première vue, cette différence de prix est attribuable au taux de change. Cependant, une analyse plus poussée indique que cet écart de prix est dû principalement au taux ferroviaire.

Cette étude informelle des taux de transport océanique de conteneurs comparant Toronto, Chicago et Columbus, en Ohio, révèle que les firmes canadiennes paient jusqu'à 530 \$ de plus que les taux de frais publiés à partir de Chicago ou de Columbus

30 M. Mike Bast, directeur, Western Canadian Wheat Growers Association, *Témoignages*, réunion n° 21, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1^{er} février 2012,1650.

pour la même destination mondiale. En discutant avec divers entrepreneurs de transport et transporteurs maritimes, il ressort très clairement que la différence entre les taux de transport américains à partir de Chicago et de Columbus comparativement à Toronto est imputable aux taux ferroviaires. La situation a de graves répercussions sur la compétitivité du soya canadien sur le marché mondial³¹.

Certains témoins recommandent au Comité de se pencher sur la question du tarif des marchandises conteneurisées de l'Est du Canada qui pourrait avoir des répercussions néfastes sur les revenus des agriculteurs, des compagnies céréalières, des transformateurs et des transporteurs. Certains témoins croient que le Canada possède un bon système ferroviaire, mais qu'il est tout simplement mal exploité. Plusieurs témoins croient toutefois que l'inefficacité du transport ferroviaire amenuise la compétitivité du secteur agricole du Canada. Ils sont d'avis qu'il faut améliorer l'efficacité du système ferroviaire afin que le secteur agricole canadien soit concurrentiel et ait accès aux marchés mondiaux. D'autres ont proposé de remplacer les wagons existants.

La façon la plus efficace d'améliorer la compétitivité des céréaliculteurs de l'Ouest du Canada consiste à remplacer le parc actuel de wagons céréaliers. Ceux-ci ont atteint la fin de leur vie utile et sont à la fois désuets et inefficaces à plusieurs égards: leur conception est démodée; leur capacité de transport est inférieure; leurs dispositifs de chargement et de déchargement sont inefficaces; leur configuration dimensionnelle est dépassée; en raison de leur âge, leur coût de réparation et d'entretien est élevé, à cause des pièces de rechange désuètes³².

Les nouveaux wagons sont plus légers et peuvent transporter une charge beaucoup plus importante que les anciens wagons, ce qui accroît leur efficacité et engendre une diminution de l'empreinte de carbone. Il est donc intéressant pour le secteur agricole canadien de pouvoir compter sur des wagons modernes plus efficaces. Cependant, cette efficacité doit se traduire sur l'ensemble du système ferroviaire permettant aux agriculteurs de respecter leur engagement de livrer leurs produits aux clients à un moment précis.

Le rapport final de l'examen des services de transport ferroviaire a été publié en janvier 2011. Ce rapport, demandé par le ministre des Transports, examine les problèmes et les questions de service liés au réseau logistique ferroviaire au Canada et propose des recommandations visant à améliorer l'efficience, l'efficacité et la fiabilité du service au sein du réseau. De nombreuses questions identifiées par les témoins pendant l'étude du Comité sont traitées dans ce rapport.

31 M. Martin Harry, président, Canadian Soybean Exporters Association, *Témoignages*, réunion n° 23, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 8 février 2012, 1600.

32 M. Michael Hugh Nicholson, premier vice-président, National Steel Car Limited, *Témoignages*, réunion n° 16, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 1^{er} décembre 2011, 1530.

Recommandation 14

Le Comité recommande que le gouvernement fasse rapport au Comité sur les actions qu'il a mises en place suite au rapport sur l'examen des services de transport ferroviaire.

Recommandation 15

Le Comité recommande que le gouvernement examine l'état actuel du parc canadien de wagons ferroviaires pour le transport des céréales, et débute la planification du renouvellement de ce parc avec un wagon plus moderne qui augmentera l'efficacité et la productivité du parc de wagons ferroviaires du gouvernement tout en diminuant son empreinte environnementale.

LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

La gestion du risque est l'un des aspects les plus importants pour toute entreprise, surtout dans le secteur agricole où les risques sont énormes et peuvent avoir des répercussions sur la rentabilité et la viabilité des exploitations agricoles. Afin de réduire les pertes de revenus dues aux événements imprévisibles tels que les aléas naturels, les maladies, les fluctuations du marché, etc., le gouvernement canadien offre divers outils de gestion des risques aux agriculteurs. Ces outils incluent la gestion de l'offre et les programmes de GRE. Offerts aux agriculteurs depuis 2007, les programmes de GRE constituent une composante importante de la politique agricole canadienne et comprennent quatre principaux programmes : Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-protection et Agri-relance. Le programme de paiements anticipés (PPA) vient compléter les programmes de GRE.

A. La gestion de l'offre

Cultivons l'avenir reconnaît le système de gestion de l'offre pour les productions réglementées (lait, volaille, œufs) comme un programme de GRE bien qu'il n'y ait pas de financement à la clé.

Actuellement, le système de gestion de l'offre ne coûte presque rien à la collectivité, à l'État. Il y a certains petits programmes qui touchent la gestion de l'offre, mais ils sont marginaux, ils ne représentent pas une somme importante³³.

Parmi les programmes de GRE, les agriculteurs de la production contingentée ne sont couverts que par le programme Agri-stabilité en cas de catastrophe importante, c'est-à-dire lorsque leur marge de production subit une diminution supérieure à 30 p. 100.

33 M. Nil Béland, membre, conseil d'administration, Éleveurs de volailles du Québec, *Témoignages*, réunion n° 17, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 décembre 2011, 1630.

Les producteurs de la gestion de l'offre reçoivent des compensations au même titre que les productions non réglementées. Cependant, on observe un faible taux de participation des producteurs sous gestion de l'offre au programme Agri-stabilité.

Depuis sa mise en place dans les années 1970, la gestion de l'offre procure une stabilité de revenus aux producteurs de lait, volailles et œufs. Le mécanisme de la gestion de l'offre repose sur trois piliers : l'encadrement de la production, la fixation des prix à la production et le contrôle des importations. Bien que la gestion de l'offre ait fait la une de plusieurs médias en raison des négociations commerciales, plusieurs témoins sont persuadés que le gouvernement canadien appuie fermement la gestion de l'offre.

Les Producteurs de poulet du Canada apprécient le soutien important du gouvernement du Canada et de tous les partis d'opposition en matière de gestion de l'offre. Nos producteurs ont confiance en la capacité du gouvernement de préserver notre système de gestion de l'offre lors des négociations commerciales, comme les négociations en vue d'un accord économique et commercial avec l'Union européenne et le Partenariat transpacifique qui s'annonce.

Le Canada a déjà réussi à négocier neuf accords commerciaux afin d'ouvrir les marchés et, dans chacune de ces ententes, a su préserver la gestion de l'offre³⁴.

Recommandation 16

Le Comité recommande que le gouvernement continue de démontrer son appui au système de gestion de l'offre en le défendant lors des négociations commerciales.

B. Les programmes

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, le gouvernement fédéral a travaillé avec les provinces pour concevoir une série de programmes à coûts partagés entre les gouvernements FTP. Depuis le lancement du programme en 2007, les gouvernements FTP ont accordé plus de 8,5 milliards de dollars dans le cadre des programmes de GRE. Les dépenses fédérales annuelles d'Agri-stabilité oscillent entre 400 et 600 millions de dollars, et Agriculture et Agroalimentaire Canada attribue en moyenne de 160 à 200 millions de dollars au programme Agri-investissement. De plus, le gouvernement injecte de 450 à 550 millions de dollars annuellement dans le programme Agri-protection. En ce qui concerne Agri-relance, le gouvernement a prévu un budget de 125 millions de dollars cette année, mais a versé environ 450 millions de dollars l'an dernier. Le montant alloué dans le cadre du programme Agri-relance varie d'une année à l'autre étant donné que c'est un programme axé sur les événements. Le tableau 2 brosse un portrait des chiffres actuels tels que fournis par les représentants d'AAC.

34 M. David Fuller, président, Producteurs de poulet du Canada, *Témoignages*, réunion n° 18, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 8 décembre 2011, 1555.

Tableau 2: Contributions annuelles fédérales, provinciales et territoriales aux programmes de gestion des risques de l'entreprise (millions de dollars) en date du 29 février 2012

Programme	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Agri-stabilité	704,8	750,7	909,4	454,3	54,9	2874,1
Agri-investissement	286,8	299,3	304,4	231,7	N/D	1122,2
Agri-protection	582,5	813,4	818,4	764,4	754,9	3733,6
Agri-relance	8,1	66,3	7,1	416,3	356,4	854,2
					TOTAL	8 584,1 \$

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Note : Le traitement des données des programmes Agri-investissement et Agri-stabilité pour les années de programme 2010 et 2011 n'est pas terminé. De plus, le gouvernement fédéral a fourni 563 millions de dollars sous la forme d'un paiement ponctuel afin de permettre le démarrage des comptes Agri-investissement

Un grand nombre de témoins ont souligné l'importance des programmes de GRE en tant qu'outil essentiel dans la protection des baisses de revenus agricoles. D'ailleurs, l'Association des banquiers canadiens encourage fortement les agriculteurs à participer aux programmes de GRE afin de pouvoir gérer leurs risques, car ces programmes fournissent un coussin de sécurité tant pour le producteur que le banquier. Ce dernier évalue l'entreprise agricole en tenant compte de certains critères, notamment des programmes de GRE auxquels souscrivent les producteurs en plus de la santé financière de l'entreprise, les perspectives d'avenir du secteur ainsi que les perspectives économiques en général. Plusieurs témoins soutiennent que les programmes de GRE doivent être reconduits. Cependant, certaines améliorations devraient être apportées aux programmes existants afin de soutenir plus efficacement le secteur agricole.

En résumé, je pense que les programmes existants ont assez bien fonctionné en ce qui concerne la gestion des risques dans notre secteur. On doit poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'exécution des programmes de GRE, en favorisant une gestion au niveau régional et en accélérant le traitement des demandes. Il faut absolument maintenir des marges de référence raisonnables dans Agri-stabilité et des niveaux de production raisonnables dans Agri-protection si nous voulons gérer le risque de façon appropriée³⁵.

Bien que les programmes de GRE soient accueillis favorablement par plusieurs agriculteurs, il demeure que ces programmes comportent des limites. Plusieurs témoins ont critiqué la lourdeur administrative de certains programmes de même que la lenteur des

35 M. Joe Brennan, président, Pommes de terre Nouveau-Brunswick, *Témoignages*, réunion n° 17, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 décembre 2011, 1545.

compensations. De plus, il est souvent difficile d'estimer le montant des versements. Plusieurs témoins sont d'avis que le calcul de la marge de référence, les marges négatives et les plafonds des programmes pénalisent les producteurs.

En vertu du programme Agri-stabilité, les agriculteurs reçoivent des paiements qui sont basés sur la marge de référence ou moyenne olympique qui est calculée à partir des moyennes historiques des marges des cinq dernières années précédant l'année de programme en excluant la marge la plus élevée et la plus basse. Lorsque la marge de production baisse en-deçà d'un certain seuil, le gouvernement verse une aide financière aux producteurs. Cependant, certains témoins croient que la marge de référence courante ne reflète pas tout à fait le rendement réel de l'entreprise. Ils suggèrent un calcul de marge de référence sur une plus longue période afin de tenir compte du cycle de production, par exemple. De plus, la marge négative limite la participation des producteurs en difficulté à moins que leur marge ne soit positive durant deux des trois années servant au calcul de la marge de référence. Dans cette situation, l'agriculteur peut obtenir un remboursement jusqu'à 60 p. 100 de sa marge négative. Certains pensent que le gouvernement devrait hausser la couverture de la marge négative à 70 p. 100 afin de fournir une meilleure protection aux producteurs. De plus, les agriculteurs qui subissent des pertes sur plusieurs années consécutives pourraient obtenir des compensations si le gouvernement changeait les règles en éliminant la marge négative et l'indiquer comme étant une marge nulle dans le calcul de la marge. Cela assurerait une aide bonifiée aux agriculteurs qui n'ont pas d'autres recours. Toutefois, dans un contexte de contraintes budgétaires, les témoins reconnaissent que le gouvernement peut difficilement injecter des fonds supplémentaires dans les programmes de GRE.

Du côté des plafonds des programmes, les entreprises de grande taille soutiennent que les plafonds des programmes de GRE sont discriminatoires à leur endroit puisque cela limite leur participation.

C'est notre philosophie, quelle que soit la taille, vous devez avoir le même accès aux programmes gouvernementaux. Les plafonds d'Agri-stabilité, Agri-investissement et de notre programme PPA limitent l'accès. Si vous avez atteint une certaine taille, vous êtes pénalisé, parce que votre exploitation est trop grande pour bénéficier des programmes. Notre philosophie a toujours été que les agriculteurs devraient être traités également quel que soit l'emplacement ou la taille³⁶.

Le Comité est d'avis que, d'une manière générale, les programmes de GRE doivent être transparents, prévisibles afin de pouvoir être négociables en banque, simples, rapides et disponibles de manière uniforme pour l'ensemble des producteurs canadiens.

36 Mme Catherine Scovil, directrice exécutive adjointe, Conseil canadien du porc, *Témoignages*, réunion no 8, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 8 décembre 2011, 1640.

Ils ne doivent pas non plus masquer les signaux du marché³⁷ ou créer des disparités régionales.

Recommandation 17

Le Comité recommande que la suite de programmes de gestion des risques de l'entreprise de *Cultivons l'avenir 2* respecte les principes de transparence, de simplicité, de rapidité de paiement, de neutralité vis-à-vis du marché, et d'équité pour l'ensemble du Canada, et qu'elle corresponde mieux aux besoins des agriculteurs.

1. Agri-stabilité

Agri-stabilité est un programme de soutien du revenu agricole qui couvre des baisses de marge supérieure à 15 p. 100 par rapport à la marge de référence. Le programme Agri-stabilité est administré par les provinces et les territoires à l'exception du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Terre-Neuve et Labrador, et du Yukon où le programme est exécuté par le gouvernement fédéral.

Les témoins admettent que le programme Agri-stabilité ne fonctionne pas pour tous les types de productions. En effet, les éleveurs de bétail tel l'élevage bovin et porcin profitent davantage de ce programme contrairement aux producteurs horticoles et de grandes cultures qui ont plus de difficulté à s'en prévaloir. De plus, les exploitations diversifiées bénéficient rarement des paiements provenant de ce programme comme en témoigne un agriculteur de l'Ontario.

Comme les exploitations agricoles en Ontario sont diversifiées, les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-relace apportent moins de financement en Ontario qu'aux autres régions. Par exemple, mon exploitation agricole n'a pas reçu de financement du programme Agri-stabilité et ce même si mon parc d'engraissement de bovins a enregistré les mêmes pertes que les exploitations se limitant aux parcs d'engraissement parce que mes autres activités m'ont maintenu au-dessus de mon seuil. Cela représente pour moi un désavantage économique par rapport aux autres agriculteurs de la province³⁸.

Plusieurs témoins ont également déploré la complexité et la lourdeur administrative du programme Agri-stabilité. Les agriculteurs ont souvent recours à l'aide d'experts afin de remplir les formulaires de demande, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Les

37 Le Programme de gestion des risques (PGR) est un exemple de programme qui masque les signaux du marché et qui n'offre aucune mesure incitative pour améliorer l'efficacité ou étendre les marchés. Le récent Rapport Drummond de l'Ontario décrit le PGR comme étant un incitatif à la stabilité, plutôt que comme un programme de transformation de l'industrie, et précise qu'il s'agit d'un « exemple de programme de soutien des entreprises dans le cadre duquel les incitatifs ne sont pas alignés sur l'accroissement de la productivité, ni sur les principes de l'économie de marché ».

38 M. Arden Schneckenburger, agriculteur, *Témoignages*, réunion n° 19, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 décembre 2011, 1550.

critiques portent également sur le manque de prévisibilité et de transparence du programme. D'ailleurs, les représentants du ministère reconnaissent la complexité et le manque de transparence de ce programme.

C'est une plainte très courante au sujet des programmes. Je suis sûr qu'ils parlent notamment d'Agri-stabilité. C'est complexe, ce n'est pas transparent, et ce n'est pas aussi efficace que ça devrait l'être³⁹.

La complexité du programme entraîne souvent un délai pouvant atteindre deux ans avant que les producteurs ne reçoivent leur paiement, ce qui rend difficile les prises de décision par les agriculteurs dans le cadre du cycle normal de leurs activités. La lenteur des compensations remet en question l'efficacité du programme Agri-stabilité. Malgré certaines améliorations apportées au programme Agri-stabilité, le problème d'efficacité persiste.

Bien que l'administration provinciale ait amélioré la prestation de ce programme par rapport à l'administration fédérale, il y a toujours des problèmes de communication pour ce qui est des volets du programme qui sont toujours administrés par le gouvernement fédéral, par exemple, pour accéder à des données sur le revenu. Pourquoi le gouvernement fédéral ne propose-t-il pas de solutions pratiques à ce problème, comme une case à cocher dans le formulaire de déclaration de revenus qui autoriserait le ministère du Revenu d'accélérer la transmission de renseignements me concernant à l'administration provinciale d'Agri-stabilité? Lorsque j'ai besoin d'aide suite à un imprévu, l'inefficacité de l'administration est d'autant plus nuisible⁴⁰.

Malgré les lacunes du programme Agri-stabilité, plusieurs témoins reconnaissent que le programme a contribué à soutenir les revenus des producteurs. Afin d'assurer une aide efficace au secteur agricole sans masquer les signaux du marché, les témoins croient qu'il est encore nécessaire d'accroître la transparence des calculs des paiements qui correspondent à la réalité de la situation des producteurs.

Recommandation 18

Le Comité recommande qu'Agri-stabilité soit revu avec les provinces et territoires en suivant les principes énoncés à la recommandation 16.

2. Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un compte d'épargne permettant aux producteurs de gérer de légères baisses du revenu, lorsque la marge de production diminue de moins de 15 %. Les producteurs peuvent effectuer des dépôts jusqu'à

39 M. Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques, ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, *Témoignages*, réunion n° 11, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 novembre 2011, 1610.

40 M. Nirmal Dhaliwal, directeur, Okanagan Tree Fruit Cooperative, *Témoignages*, réunion n° 19, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 décembre 2011, 1535.

concurrence de 1,5 % de leurs ventes nettes annuelles de produits admissibles qui sont soumises à un plafond de 1,5 million de dollars. En contrepartie, les agriculteurs reçoivent une contribution équivalente des gouvernements d'un montant maximal de 22 500 dollars.

Un grand nombre de producteurs, particulièrement ceux de la production culturelle, considèrent que le programme Agri-investissement est fort avantageux. En effet, il est économique à administrer et facile à comprendre. De plus, ce programme permet aux agriculteurs d'avoir accès facilement aux fonds. Il est aussi prévisible et négociable en banque. Certains témoins ont affirmé qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place plusieurs programmes, car le programme Agri-investissement est suffisant pour procurer des avantages importants.

En résumé, en tant que producteur de grains et d'oléagineux, les deux meilleurs programmes de GRE pour notre exploitation agricole en ce moment sont Agri-investissement et Agri-protection. Ce dernier nous permet d'atténuer les risques associés à la production, alors que le premier nous permet de créer un fonds d'urgence qui nous permet d'économiser les années où les rendements sont bons et d'avoir un accès immédiat à ces fonds dans les périodes de ralentissements cycliques. Selon moi, cela nous permet de gérer de près et de façon responsable les besoins de notre propre exploitation agricole commerciale. Je dis souvent qu'Agri-investissement, c'est suffisant⁴¹.

Certains témoins ont proposé de hausser le dépôt maximal, passant de 1,5 à 3 % des ventes nettes admissibles. D'autres veulent assurer l'équité à toutes entreprises de participer au programme sans discrimination de taille et proposent de revoir le concept des ventes nettes admissibles. Cependant, dans un contexte de compressions budgétaires, le gouvernement peut difficilement injecter des fonds supplémentaires.

Si certains témoins apprécient le programme Agri-investissement, d'autres le trouvent peu avantageux en raison de son plafond. Pour d'autres, comme la Canadian Cattlemen's Association, le programme Agri-investissement défavorise les entreprises de grande taille qui produisent beaucoup, mais dont la marge de profit est faible⁴². Ce programme s'est donc avéré peu utile pour les secteurs d'engraissement. De plus, les producteurs dont les ventes nettes sont négatives ne sont pas admissibles au programme. Certains suggèrent carrément sa disparition.

Je demande qu'on se débarrasse du programme Agri-investissement et qu'on réinvestisse les fonds dans d'autres programmes du secteur agricole, que ce soit l'accès aux marchés, l'innovation ou la recherche. À l'heure actuelle, on épargne les crédits.

41 M. Jim Gowland, agriculteur, *Témoignages*, réunion n° 19, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 13 décembre 2011, 1545.

42 M. Travis Toews, Président. Canadian Cattlemen's Association, *Témoignages*, réunion n° 20, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 décembre 2011, 1630.

On s'efforce d'atteindre un maximum de producteurs plutôt que de promouvoir un maximum de production. Je propose qu'on redirige les crédits⁴³.

3. Agri-protection

Le programme Agri-protection était anciennement appelé assurance production et assurance récolte. Ce programme d'assurance couvre essentiellement les pertes de récoltes, bien qu'il existe également un volet d'assurance qui couvre les pertes dues à la mortalité de certains animaux d'élevage. Le programme est administré par les provinces par une société d'État ou une direction générale du ministère de l'Agriculture provincial. Le gouvernement fédéral paie 36 % de la prime, la province, 24 %, et l'agriculteur, 40 %.

C'est un programme fort populaire auprès des producteurs de grandes cultures, car il est transparent et facilement négociable auprès des banques. En effet, les agriculteurs ont accès rapidement aux paiements qui sont versés en entier. Bien que le programme soit offert dans toutes les provinces, les témoins déplorent cependant la disparité du niveau de protection dans les différentes régions. D'ailleurs, cela se traduit par un taux de participation qui varie selon les provinces.

La Colombie-Britannique a été touchée par plusieurs sécheresses ces 10 dernières années. De plus, les cultures de plusieurs régions de la province subissent de graves dégâts causés par la faune, ce qui peut réduire énormément leur rendement. Le rendement potentiel offert à un producteur à l'aide d'Agri-protection est fondé sur sa production moyenne calculée sur 10 ans. Si l'on tient compte de la sécheresse et des dommages causés par la faune, la production moyenne d'un producteur est gravement touchée. En Colombie-Britannique, ce programme n'est pas très prisé; seulement 15 p. 100 des producteurs de cultures s'y inscrivent. Un grand nombre de nos producteurs soutiennent que cela ne vaut plus la peine, car leurs rendements de production ont tellement diminué avec Agri-protection⁴⁴.

Plusieurs témoins sont d'avis qu'il faut maintenir et améliorer le programme d'Agri-protection en offrant une protection adéquate avec des primes raisonnables. De plus, le programme devrait s'étendre au secteur du bétail, notamment le secteur bovin et porcin. Contrairement aux témoins qui soutiennent un programme équitable pour l'ensemble du pays, certains réclament la flexibilité régionale, soit un programme plus souple en raison des différences et spécificités régionales.

43 Mme Terri Holowath, partenaire, certification et comptabilité, Catalyst, *Témoignages*, réunion n° 18, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 8 décembre 2011, 1720.

44 Mme Connie Patterson, administratrice régionale, BC Breeder and Feeder Association, *Témoignages*, réunion n° 17, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 décembre 2011, 1600.

4. Agri-relance

Le cadre Agri-relance appuie les agriculteurs en cas de catastrophe. Dans le cadre de ce programme, les producteurs touchés reçoivent une assistance qui couvre les pertes non remboursées par les autres programmes gouvernementaux.

Agri-relance est le moins prévisible de tous les programmes de GRE. Étant donné que les programmes créés en vertu du cadre sont axés sur les événements, le financement fluctue d'une année à l'autre. Le budget prévu pour le programme Agri-relance est de 125 millions de dollars. L'an dernier, ce montant s'est chiffré autour de 450 millions. En plus d'être le programme le moins prévisible, il est également le moins encaissable. En effet, les agriculteurs touchés doivent attendre avant de connaître ce qui est couvert et le niveau de soutien. Parmi les aspects les plus critiqués d'Agri-relance, les témoins déplorent le fait qu'il ne semble pas être administré de façon uniforme entre les provinces et les différents produits dans les situations similaires. C'est pourquoi les témoins réclament une définition claire de ce qu'est une « catastrophe ».

Ce qui préoccupe la SARM au sujet du programme Agri-relance, c'est la définition de catastrophe. On doit la clarifier et en fixer les paramètres, afin que les producteurs sachent quelles catastrophes seront couvertes. Le programme actuel a fourni de l'aide pour les inondations de 2010 et 2011, mais le Sud-Ouest de la Saskatchewan a connu des sécheresses pendant quatre années consécutives autour de 2006 et n'a reçu aucune aide du gouvernement fédéral. Agri-relance devrait communiquer clairement la définition d'une catastrophe aux producteurs et leur préciser les éléments visés par la protection⁴⁵.

Recommandation 19

Le Comité recommande que le cadre d'aide en cas de catastrophe Agri-relance inclue une définition claire et sensée du terme « catastrophe » avec des critères précis afin que l'aide puisse être administrée de façon uniforme à travers le pays.

5. Autres programmes : Modèle basé sur l'assurance des prix

En plus des programmes de GRE existants, certains témoins ont évoqué un programme dont le modèle est basé sur l'assurance des prix. L'Ontario a récemment mis en application le programme de gestions des risques (PGR). Or, certains témoins craignent que le PGR masque les signaux des marchés et entraîne une distorsion des prix, car le programme serait basé sur les coûts de production. Cependant, il est encore trop tôt pour porter un jugement sur son fonctionnement étant donné qu'il n'est qu'au stade expérimental. En Alberta, le secteur bovin s'est doté d'un programme similaire, mais

45 M. Ray Orb, vice-président, Saskatchewan Association of Rural Municipalities, *Témoignages*, réunion n° 17, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 6 décembre 2011, 1550.

qui est basé sur les prix des marchés à terme. Toutefois, le taux de participation demeure encore faible comme l'indique le Canadian Cattlemen's Association.

Au cours des deux ou trois dernières années, l'Alberta a entrepris d'élaborer et de mettre en œuvre un programme fondé sur une assurance-prix à l'intention des producteurs de bovins allant des veaux de naissance aux bovins gras. Grâce à ce programme, si les producteurs décident qu'ils aimeraient se protéger contre un éventuel repli du marché, ils disposent d'un moyen pratique de s'assurer contre ce risque. Comme vous le savez, il existe aujourd'hui des méthodes pour se protéger contre une partie du risque de prix. Toutefois, la complexité de ces méthodes et, dans certains cas, leur manque de corrélation complète avec le marché canadien ont entraîné une faible participation de la part des producteurs et une participation extrêmement rare de la part des petites et moyennes exploitations⁴⁶.

Le programme Cattle Price Insurance Program mis en place en Alberta est un modèle qui assure un prix plancher aux producteurs. Ce prix est fixé en fonction d'un indice calculé à partir des prix du marché, soit les prix à terme du Chicago Mercantile Exchange. Les témoins ont insisté sur le fait que ce type de programme ne fausse pas les signaux du marché étant donné que l'indice dépend uniquement du marché et non du coût de production. Ce modèle d'assurance des prix suscite beaucoup d'intérêt et pourrait s'avérer être un outil de gestion de risque fort intéressant pour les producteurs.

Recommandation 20

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada évalue la possibilité de mettre en place à l'échelle nationale des initiatives de programmes de protection des prix.

C. Le Programme de paiements anticipés

Le PPA ne fait pas partie de *Cultivons l'avenir* en tant que tel, mais il est un outil financier important pour les agriculteurs. Exclusivement financé par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le PPA est un programme de garantie d'emprunt permettant aux agriculteurs d'avoir accès facilement à une avance monétaire. L'avance maximale octroyée par producteur est de 400 000 dollars. La première tranche de 100 000 dollars est exempte d'intérêt. Des associations de producteurs sont chargées d'administrer le programme au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Un grand nombre de producteurs de cultures et d'élevage trouvent que le PPA s'est avéré un outil financier fort utile pour fournir des liquidités. Le programme permet aux agriculteurs de commercialiser leur production en temps opportun. Bien que le gouvernement ait fait preuve de souplesse en prolongeant la période de remboursements

46 M. Travis Toews, président, Canadian Cattlemen's Association, *Témoignages*, réunion n° 20, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 15 décembre 2011, 1545.

à différentes occasions pour les secteurs en difficulté, les agriculteurs craignent que le prochain calendrier de remboursement n'affecte leur solvabilité. Le remboursement des avances est arrivé à échéance le 31 mars 2012 pour le secteur bovin alors que le secteur porcin a jusqu'au 31 mars 2013.

Le Programme de paiement anticipé ainsi que les paiements anticipés d'urgence se sont avérés appropriés pour le secteur porcin. Toutefois, les producteurs s'inquiètent de l'éventuel calendrier de remboursement. Nous suivons d'ailleurs attentivement la situation alors que nous approchons de la date limite de présentation des plans relatifs aux producteurs⁴⁷.

Bon nombre d'exploitants agricoles veulent prolonger la période d'échéance de remboursement. Également, plusieurs producteurs ont indiqué que le PPA pourrait être amélioré si l'avance octroyée et la portion sans intérêt pouvaient être haussées.

Recommandation 21

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie le Programme de paiements anticipés afin de considérer la possibilité d'offrir des options de remboursement plus souples.

CONCLUSION

Le renouvellement de *Cultivons l'avenir* arrive pendant une période de relative prospérité pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien; les prix élevés contrastent avec ceux du début des années 2000, et la demande sur les marchés internationaux est à la hausse. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il n'y a pas d'obstacles à surmonter : l'atteinte de la sécurité alimentaire mondiale, les variations climatiques, l'émergence de pays producteurs à bas coûts comme le Brésil, l'attrait du marché canadien pour les autres pays exportateurs, et les exigences toujours plus grandes des consommateurs rendent la tâche des producteurs canadiens plus ardue.

L'étude du Comité a montré qu'il est opportun pour les gouvernements FTP d'orienter *Cultivons l'avenir 2* vers une stratégie d'affaire qui permettrait à l'agriculture canadienne de se différencier. En privilégiant des programmes de gestion des risques qui ne masquent pas les signaux du marché, *Cultivons l'avenir 2* permettra au secteur de mieux planifier et de saisir les occasions quand elles se présentent. En faisant la part belle à l'innovation, en favorisant l'accès aux marchés, en permettant au secteur de répondre aux attentes des consommateurs qu'ils soient internationaux ou canadiens, *Cultivons l'avenir 2* a le potentiel d'imprimer une marque véritable sur le secteur et de renforcer sa compétitivité. Le Comité est convaincu que ses recommandations permettront d'atteindre

47 M. Jean-Guy Vincent, vice-président, Conseil d'administration, Conseil canadien du porc, *Témoignages*, réunion n° 18, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 18 décembre 2011, 1540.

ce potentiel et de faire du secteur agricole et agroalimentaire le chef de file de l'économie canadienne.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	5
Le Comité recommande que <i>Cultivons l'avenir 2</i> reconnaîsse que la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire canadien passe par sa capacité à tirer avantage des tendances des marchés internationaux et domestique; et que le cadre stratégique se concentre sur des programmes qui améliorent la compétitivité du secteur comme l'appui à l'innovation et au commerce.	
Recommandation 2	6
Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada fasse une analyse de ses pratiques et politiques administratives qui peuvent faire obstacle à la collaboration entre différents organismes de recherche et propose des solutions pour les surmonter.	
Recommandation 3	8
Le Comité recommande que <i>Cultivons l'avenir 2</i> prévoit un soutien à la commercialisation et à l'adaptation des innovations, semblable au Programme d'innovation en agriculture actuel, ou d'autres incitatifs responsables sur le plan financier.	
Recommandation 4	11
Le Comité recommande que l'initiative des Grappes agro-scientifiques soit reconduite et incorpore des règles permettant de réorienter les projets de recherche et de réaffecter les fonds entre les périodes.	
Recommandation 5	12
Le Comité recommande que l'Initiative de Développement de produits agricoles innovateurs soit reconduite et qu'un programme comme le Fonds Agri-flexibilité soit inclus dans <i>Cultivons l'avenir 2</i> , pour devenir une source de financement alternative et souple pour faciliter la recherche à court ou long terme sur des enjeux émergents qui peuvent concerner une ou plusieurs productions.	
Recommandation 6	13
Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada simplifie les procédures administratives et de reddition de compte pour ses programmes d'appui à la recherche et l'innovation, en mettant en place, entre autres, un système de vérification appropriée et en veillant à ce que les règles s'appliquent à toutes les institutions de recherche de façon uniforme.	
Recommandation 7	15
Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada bonifie l'enveloppe budgétaire dédiée au Secrétariat à l'accès aux marchés afin d'accroître ses capacités d'intervention pour résoudre les problèmes d'accès aux marchés auxquels fait face le secteur agricole et agroalimentaire Canadien.	

Recommandation 8	18
Le Comité recommande qu’Agriculture et agroalimentaire Canada étudie la faisabilité de transformer le volet générique du programme Agri-marketing en un fonds pluriannuel d’appui à l’exportation basé sur le modèle du Fonds de commercialisation internationale du porc.	
Recommandation 9	19
Le Comité recommande qu’Agriculture et agroalimentaire Canada se penche avec l’industrie sur une procédure améliorée pour l’analyse de dossiers présentés dans le cadre du programme Agri-marketing pour les petites et moyennes entreprises.	
Recommandation 10	21
Le Comité recommande que <i>Cultivons l’avenir</i> 2 inclue un programme d’appui au développement et à la mise en place de stratégies de marketing à l’échelle nationale élaborées, par exemple, par les tables rondes sur les chaînes de valeur.	
Recommandation 11	27
Le Comité recommande que des programmes soient intégrés à <i>Cultivons l’avenir</i> 2 avec comme objectif de permettre au secteur agricole et agroalimentaire canadien de s’adapter et de répondre aux demandes des consommateurs.	
Recommandation 12	30
Le Comité recommande que le gouvernement s’efforce de créer des équivalences pour les règlements sur la salubrité des aliments de ses partenaires commerciaux, de mettre au point des processus permettant d’améliorer la compatibilité en matière de réglementation et d’accepter les preuves scientifiques d’autres pays lorsque cela est approprié et correspond aux normes canadiennes.	
Recommandation 13	32
Le Comité recommande que <i>Cultivons l’avenir</i> 2 comporte des programmes spécifiques d’appui à l’établissement de nouveaux agriculteurs, à la formation continue et l’apprentissage ainsi qu’aux organisations vouées à la promotion et la livraison des services-conseils en gestion agricole.	
Recommandation 14	35
Le Comité recommande que le gouvernement fasse rapport au Comité sur les actions qu’il a mises en place suite au rapport sur l’examen des services de transport ferroviaire.	
Recommandation 15	35
Le Comité recommande que le gouvernement examine l’état actuel du parc canadien de wagons ferroviaires pour le transport des céréales, et débute la planification du renouvellement de ce parc avec un wagon plus moderne qui augmentera l’efficacité et la productivité du parc de wagons ferroviaires du gouvernement tout en diminuant son empreinte environnementale.	

Recommandation 16	36
Le Comité recommande que le gouvernement continue de démontrer son appui au système de gestion de l'offre en le défendant lors des négociations commerciales.	
Recommandation 17	39
Le Comité recommande que la suite de programmes de gestion des risques de l'entreprise de <i>Cultivons l'avenir 2</i> respecte les principes de transparence, de simplicité, de rapidité de paiement, de neutralité vis-à-vis du marché, et d'équité pour l'ensemble du Canada, et qu'elle corresponde mieux aux besoins des agriculteurs.	
Recommandation 18	40
Le Comité recommande qu'Agri-stabilité soit revu avec les provinces et territoires en suivant les principes énoncés à la recommandation 16.	
Recommandation 19	43
Le Comité recommande que le cadre d'aide en cas de catastrophe Agri-relance inclue une définition claire et sensée du terme « catastrophe » avec des critères précis afin que l'aide puisse être administrée de façon uniforme à travers le pays.	
Recommandation 20	44
Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada évalue la possibilité de mettre en place à l'échelle nationale des initiatives de programmes de protection des prix.	
Recommandation 21	45
Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie le Programme de paiements anticipés afin de considérer la possibilité d'offrir des options de remboursement plus souples.	

ANNEXE A : AUDIENCES DU COMITÉ SUR L'INDUSTRIE DE LA BIOTECHNOLOGIE LORS DE LA 40^E LÉGISLATURE 3^E SESSION

À la suite du débat sur le projet de loi C-474, *Loi concernant le Règlement sur les semences* (analyse du risque potentiel), le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (ci-après le Comité) a décidé d'étudier la situation du secteur de la biotechnologie agricole et agroalimentaire au Canada. Les membres souhaitaient recueillir de l'information sur les différents intervenants de ce secteur, les possibilités que la biotechnologie offre à l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne et les difficultés que les intervenants rencontrent face au développement des biotechnologies. Le Comité souhaitait ainsi évaluer les besoins en politiques publiques pour que ce secteur soit productif, compétitif et novateur et qu'il profite au secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Le Comité a tenu une dizaine d'audiences publiques entre les mois de décembre 2010 et mars 2011 à Ottawa, Guelph (Ontario) et Saskatoon (Saskatchewan). Il a entendu des chercheurs, des entreprises, des organisations agricoles et des groupes représentants des citoyens intéressés par les effets du développement des biotechnologies. Le Comité a également visité des institutions de recherche publiques et privées à travers le pays.

Ce document présente une synthèse des enjeux abordés par les témoins lors des audiences publiques. Après un rapide survol des thèmes qui ont été abordés lors des audiences publiques, le document présente les idées qui ont été présentées en Comité pour chaque grand thème.

THÈMES ABORDÉS LORS DES AUDIENCES

Les témoins ont tout d'abord donné leur vision de ce que sont les biotechnologies. Celles-ci représentent plus que les cultures transgéniques ou génétiquement modifiées (GM ou OGM); de nombreux autres procédés biotechnologiques sont utilisés dans l'amélioration des plantes et des animaux, mais aussi dans la transformation agroalimentaire et industrielle. Les échanges avec les membres du Comité ont porté sur l'évolution des biotechnologies, leurs avantages du point de vue de l'innovation agricole et de leur importance pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde.

Une bonne partie des discussions ont porté sur les cultures GM, car ces dernières ont monopolisé le débat public sur les biotechnologies au cours des dernières années. Les témoins ont présenté les avantages et les inconvénients des OGM pour l'environnement, la santé, mais aussi pour l'économie canadienne. Ils ont parlé de l'importance d'une réglementation adéquate et donné leur avis sur la manière dont celle-ci doit évoluer au Canada. La question de la coexistence des cultures GM avec les variétés « traditionnelles » ou biologiques a également été soulevée ainsi que le besoin d'instaurer ou de renouer le dialogue entre les partisans et les opposants à cette technologie.

Les questions liées à la recherche et au développement ont également été discutées. Les témoins ont insisté sur leur vision du financement de la recherche. Ils ont aussi mis de l'avant les effets de la réglementation sur la recherche et le développement, notamment la réglementation concernant la propriété intellectuelle et l'homologation des nouveaux produits.

SYNTÈSE DES ENJEUX — LA BIOTECHNOLOGIE

A. Définition et évolution

La biotechnologie est définie largement comme les applications scientifiques qui mettent en cause l'utilisation d'organismes vivants ou de parties de ceux-ci, y compris de gènes, pour élaborer de nouvelles méthodes de production et fabriquer de nouveaux produits. Elle englobe le génie génétique (GG), qui consiste à modifier intentionnellement le matériel génétique d'un organisme d'une façon qui ne se produit pas naturellement, notamment en insérant des gènes étrangers, et diverses techniques moléculaires non issues du GG.

Les témoins ont distingué la biotechnologie traditionnelle (par exemple l'utilisation de levure pour la fermentation) et la biotechnologie moderne. La biotechnologie moderne regroupe des méthodes relativement récentes qui ont fortement progressé dans les 10 dernières années : par exemple la génomique, la biofortification, le marquage moléculaire, etc. La technologie moderne la plus connue étant le génie génétique qui aide à la production des organismes génétiquement modifiés.

Il y a clairement deux visions quant à l'évolution de la biotechnologie moderne. Certains pensent que les méthodes récentes sont la continuité des méthodes plus anciennes alors que d'autres pensent qu'il y a eu un changement plus radical avec l'arrivée du génie génétique :

- Des témoins considèrent que le génie génétique est un procédé fondamentalement différent des autres technologies, parce qu'il permet d'introduire un gène étranger dans un organisme.
- D'autres témoins pensent que la sélection des plantes s'est toujours appuyée sur l'introduction de nouvelles caractéristiques souvent à l'aide de méthodes éloignées de la nature comme la mutagénèse : des milliers de gènes ont été intégrés aux cultures provenant d'espèces avec lesquelles il n'existe aucune compatibilité à l'état sauvage sans l'aide du génie génétique.

Bien que la législation canadienne utilise une définition large de la biotechnologie, certains témoins ont limité leurs interventions sur la biotechnologie au seul génie génétique, car selon eux la biotechnologie ne peut pas être considérée comme un tout homogène. Les témoins ont souligné la confusion qui peut exister chez le public entre biotechnologie et génie génétique : la biotechnologie étant plus que les OGM alors que les réserves émises à propos de la biotechnologie le sont exclusivement au sujet des OGM.

B. Exemples de technologies et de produits

Les témoins ont mentionné et décrit de nombreuses méthodes de la biotechnologie moderne incluant la génomique, la protéomique, les marqueurs moléculaires, la culture de tissus, l'accumulation pyramidale de gènes, le criblage de mutation locale dans le génome, la mutagenèse ciblée, le génie génétique et la bio-informatique. Ces méthodes interviennent à différentes étapes de la recherche et du développement d'un nouveau produit.

Par exemple, la génomique est l'étude de l'ensemble des renseignements relatifs à l'hérédité ou du « génome » d'un organisme, y compris les gènes et aussi les régions non codantes de l'ADN ou de l'ARN qui peuvent servir à d'autres fonctions et avoir des effets sur l'expression des gènes. La culture de tissus consiste à faire pousser des plantes identiques à partir des cellules d'une seule plante et permet de gagner du temps pour le développement d'une nouvelle variété. Le génie génétique quant à lui consiste à introduire un gène étranger dans le génome d'un organisme.

Un nouveau produit peut-être développé en utilisant une ou plusieurs de ces méthodes. Parmi les produits commercialisés ou à l'étape de la recherche, les témoins ont notamment parlé :

- De nouvelles variétés de culture ayant des caractéristiques comme la tolérance à la sécheresse ou à d'autres stress (le froid et le sel), la résistance à des maladies, ou qui utiliseraient plus efficacement l'azote du sol, etc.
- Des aliments ou suppléments alimentaires comme des produits enrichis en acide gras Omega-3.
- Des médicaments et vaccins. De nombreux médicaments existants sont produits grâce au génie génétique (par exemple, l'insuline).
- Des animaux modifiés pour répondre à des exigences de production : par exemple un porc génétiquement modifié pour réduire ses rejets en phosphore (Enviropig) et un saumon modifié pour grossir plus rapidement.

C. Rôle et importance des biotechnologies pour la production agricole

Le changement technologique est au cœur de la croissance de la productivité agricole depuis les 150 dernières années. L'innovation est nécessaire pour augmenter la productivité agricole à l'échelle planétaire et répondre aux défis que sont l'augmentation de la population mondiale, les besoins en eau et les changements climatiques. L'innovation est également essentielle pour maintenir la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien par rapport aux pays concurrents qui investissent massivement dans la recherche et l'innovation.

La biotechnologie est à l'origine d'une part importante des innovations introduites dans l'agriculture canadienne. De nombreuses industries attribuent leurs succès actuels à

l'innovation en général et à la biotechnologie en particulier — le soja, le canola, les légumineuses à grain se sont fortement développés au Canada grâce à l'arrivée de nouvelles variétés.

Il y a toutefois débat sur le fait que l'on puisse attribuer ou non l'augmentation des rendements au cours des 10 dernières années au génie génétique, d'autres facteurs non développés par le génie génétique pouvant entrer en ligne de compte. Par exemple, l'industrie des légumineuses à grain a développé de nombreuses variétés grâce à la biotechnologie moderne sans pour autant avoir recours au génie génétique.

Pour beaucoup, la biotechnologie aurait un rôle important à jouer dans l'amélioration de la productivité agricole et la création de nouveaux produits. Toutefois, certains pensent qu'on devrait essayer de mettre autant d'efforts et de ressources sur la recherche agronomique et les méthodes d'agriculture biologique.

Certains pensent que le génie génétique n'est pas la solution à l'augmentation de la productivité agricole et n'est même pas nécessaire, car on peut arriver aux mêmes résultats par d'autres moyens. À l'inverse d'autres pensent que le génie génétique est un outil parmi d'autres qui a sa raison d'être sans pour autant être une solution miracle.

SYNTHÈSE DES ENJEUX — ADOPTION, PERCEPTION ET CONSÉQUENCES

Une part importante des audiences ont porté sur les OGM et le génie génétique. En effet, le débat sur la biotechnologie porte en grande partie sur l'acceptation des OGM par les consommateurs et ses répercussions éventuelles. Les témoignages sont conflictuels sur un grand nombre d'enjeux et ont été rapportés ici sans leur attribuer un poids relatif (nombre de témoins en faveur d'un argument par exemple).

A. Adoption

Les OGM ont été largement adoptés par les agriculteurs canadiens depuis le milieu des années 1990 — par exemple, plus de 80 p. 100 des agriculteurs des Prairies utilisent des variétés génétiquement modifiées.

Le Canada est au cinquième rang mondial pour la superficie ensemencée en OGM. Les autres pays qui ont adopté cette technologie sont les États-Unis, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Brésil. À l'inverse, certains pays sont encore réticents envers ces produits dont les pays de l'Union Européenne et le Japon par exemple.

B. Avantages et risques environnementaux et sur la santé

Les OGM sont utilisés depuis le milieu des années 1990 et il n'y a eu aucun cas prouvé de dommage pour la santé ou l'environnement. Une étude de la Commission européenne portant sur plus de 500 groupes de recherche indépendants a révélé que les OGM sont aussi sûrs pour la santé et l'environnement que les autres aliments présents sur le marché. Le Comité consultatif canadien sur les biotechnologies a également conclu qu'aucune donnée scientifique ne laisse croire que les plantes et aliments GM présentent plus de problèmes pour la santé et l'environnement.

Les risques sont hypothétiques et difficiles à éprouver. Il faut donc faire preuve de vigilance et surveiller la santé humaine et l'environnement après la mise en marché.

Sur la santé :

- Le génie génétique serait une nouvelle frontière avec des conséquences à long terme encore inconnues. Pour preuve, des études ont révélé des effets possibles sur la santé, ce qui devrait confirmer le besoin de faire plus de recherche. On fait allusion ici à un très petit nombre d'études qui n'ont pas été publiées dans des revues scientifiques arbitrées et qui ont été mentionnées par un petit nombre de témoins. D'autres témoins ont par la suite affirmé que ces études avaient peu de crédibilité scientifique étant donné que leurs résultats allaient à l'encontre de ceux d'un vaste corpus de travaux.
- Les organismes réglementaires sont au courant des nouvelles études et les évaluent. Il est nécessaire d'avoir des protocoles de recherche normalisés afin de pouvoir répéter les résultats d'études et les valider hors de tout doute.
- En terme de risque sur la santé, la clé est d'étudier quel gène a été introduit et ce qu'il produit, car le concept que ce qui est naturel est meilleur est faux (il existe de nombreuses substances naturelles toxiques) de même qu'il est faux de dire que les OGM sont plus sûrs que les autres aliments.
- On parle de risque des OGM mais on connaît peu les risques d'un grand nombre d'autres substances présentes dans les aliments.

Sur l'environnement :

- Le principal risque vient du fait qu'un gène peut facilement passer d'une variété à une autre ou d'une espèce à une autre. Une fois qu'un gène est transmis à une population sauvage, il peut se disséminer davantage et devenir difficile, voire impossible à contenir.
- On a constaté la contamination des variétés indigènes de maïs au Mexique, ce qui pourrait poser problème pour la conservation de la biodiversité au sein de cette espèce.
- Le saumon GM pourrait faire concurrence aux espèces sauvages.
- Les OGM ne sont pas des catastrophes environnementales. Certaines variétés ont permis l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement comme le travail minimal du sol et la diminution de l'utilisation de pesticides. Des études ont cependant indiqué une augmentation du volume de pesticides utilisés pour certaines cultures.

C. Avantages et risques agronomiques et économiques

Les agriculteurs ne choisirraient pas les OGM s'ils ne présentaient aucun avantage. Du point de vue agronomique, les OGM existants ont permis l'amélioration du contrôle des mauvaises herbes, l'augmentation de la culture sans labour. Des études ont prouvé que la valeur économique du canola GM pour les agriculteurs représente plusieurs centaines de millions de dollars depuis son introduction. Il a permis une augmentation du revenu net des agriculteurs qui l'utilisent, notamment grâce à une diminution du coût de certains intrants (carburant, etc.).

L'introduction des OGM n'est toutefois pas sans risque : l'émergence de mauvaises herbes résistantes à certains herbicides, le contrôle des semences par les entreprises privées, notamment si celles-ci possèdent les meilleurs stocks de semence élite. Il pourrait y avoir une augmentation de la dépendance envers des intrants provenant de l'extérieur de l'exploitation (ex. technologie sous licence, semences brevetées) et une augmentation des pratiques de monoculture.

Pour certains, le contrôle sur l'industrie des semences, n'est pas différent des autres secteurs comme les banques, l'industrie des engrains, de la machinerie agricole, etc. Les agriculteurs ont toujours le choix de ne pas acheter les variétés OGM.

La réaction des marchés représente un autre risque, car l'accès des produits GM à certains marchés internationaux pose problème. À cause de la réticence de certains marchés, la contamination de variétés non OGM peut entraîner la fermeture de certains marchés et d'importantes pertes économiques. L'économie a déjà souffert de l'apparition de certains gènes là où on ne les attendait pas (ex : maïs starlink, le lin transgénique, etc.).

La dispersion des gènes vers l'agriculture biologique représente un défi important pour l'agriculture biologique et une source de pertes de choix : les agriculteurs biologiques affirment qu'ils ne peuvent plus cultiver de canola biologique, car ils ne peuvent garantir que leur production ne sera pas contaminée par du canola GM.

Si le porc GM était approuvé pour consommation humaine, les consommateurs pourraient s'éloigner des produits du porc pour ne pas prendre le risque de consommer du porc GM. Ceci aurait des conséquences néfastes pour toute l'industrie.

D. La réglementation

La réglementation est la base de la confiance du public envers les produits. Deux visions du système réglementaire canadien ont été présentées. D'un côté, il y a ceux qui considèrent que la réglementation de la biotechnologie au Canada fonctionne et qu'il s'agit d'un des meilleurs cadres de réglementation au monde. Des améliorations peuvent être apportées sans pour autant le changer radicalement. De l'autre, ceux qui pensent que le système de réglementation doit être revu et que le gouvernement doit mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans le rapport de la Société royale du Canada de 2001, qui s'intitule *Éléments de précaution : recommandations pour*

la réglementation de la biotechnologie alimentaire au Canada. Les témoins ont discuté des enjeux suivants :

Les principes scientifiques derrière l'évaluation des nouveaux produits :

Certains pensent que l'information scientifique disponible démontre que le système de réglementation actuel fonctionne. Comme il est impossible de prouver qu'il n'y a aucun risque on doit utiliser le « poids des preuves scientifiques » et s'assurer que les nouveaux produits « ne posent aucun risque inacceptable aux êtres humains ou à l'environnement ». Quand 1 étude dit une chose et que 40 autres disent autre chose. Il faut examiner le poids de la preuve. D'autres pensent qu'il faut adopter le principe de précaution en matière de réglementation et d'homologation : ils s'opposent au principe sur lequel s'appuie la réglementation actuelle que les cultures GM sont en grande partie équivalentes aux cultures traditionnelles. Ils s'appuient sur un rapport du centre national de recherche des États-Unis qui affirme qu'il faudrait réévaluer nos méthodes d'étude.

Le besoin d'évaluer les produits au cas par cas : Le Canada réglemente le produit et non la façon dont il a été obtenu (la technologie), car par exemple on peut créer une culture résistante aux herbicides par le génie génétique, ou des méthodes traditionnelles. La plupart des témoins soutiennent cette approche bien que quelques-uns souhaiteraient une réglementation qui vise uniquement les produits du génie génétique. Tous s'accordent cependant pour dire qu'il faut évaluer chaque produit selon leur mérite. Il a également été mis de l'avant que la réglementation actuelle traite de la même manière des OGM qui ne présentent essentiellement aucun risque et des OGM qui présentent des risques significatifs. Il y a trop de réglementation sur les uns et pas assez sur les autres. Parce que chaque OGM présente un niveau de risque différent, on devrait mettre en place un système réglementaire à plusieurs niveaux comme il existe actuellement pour les médicaments. Il a été noté qu'il n'y a pas de règlement spécifique pour les animaux GM.

La confiance dans le système : Les témoins ont parlé de la nécessité d'inclure le plus d'intervenants possibles dans le processus réglementaire afin de s'assurer que l'opinion de ceux qui sont sur le terrain soit sollicitée. Il a été mentionné qu'on pourrait avoir l'impression que le système réglementaire a été conçu pour avantager les entreprises, notamment parce que les processus décisionnels du gouvernement sont tenus secrets et excluent toute participation publique. De l'autre côté, des témoins ont mentionné que le système est parfois trop long et couteux pour les entreprises. Il a été précisé que le rôle du gouvernement ne consiste pas à faire obstacle à ces produits, ni à en faire la promotion, mais qu'il s'agit d'une tierce partie. Son rôle est de défendre un système de réglementation qui protège la santé du public et de l'environnement.

Le besoin d'améliorer la transparence : Des témoins ont insisté sur le besoin de transparence des décisions réglementaires pour que tout le monde ait confiance dans le système. Il a été mentionné que les autorités réglementaires examinent toute nouvelle donnée scientifique qui survient, or cette information n'est pas publique. Les données scientifiques évaluées par le gouvernement ne sont pas accessibles au public ni aux scientifiques indépendants. Pour le moment, les autorités réglementaires sont tenues par la loi de considérer comme confidentiels tous les renseignements produits par une entreprise commerciale. Les témoins ont parlé du besoin de trouver des moyens pour

rendre les données scientifiques accessibles. Les pairs pourraient revoir les protocoles scientifiques et répéter les expériences et cela améliorerait le processus réglementaire.

La science et les aspects socioéconomiques : Pour certains témoins, la réglementation ne doit s'appuyer que sur des éléments scientifiques qui établissent qu'un nouveau produit ne pose aucun danger pour la santé et l'environnement. S'éloigner de ce concept rendrait le processus réglementaire trop imprévisible et éloignerait les investisseurs. Ils mettent de l'avant que les éléments non scientifiques constituent souvent des obstacles commerciaux non justifiés qui ne cadrent pas avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour d'autres, l'introduction du blé GM a démontré que l'évaluation de la biotechnologie en ne se fondant que sur des critères scientifiques comportait des lacunes. Le cas de la luzerne GM montre que certains produits peuvent constituer une menace économique pour certains agriculteurs, mais que la réglementation n'est pas conçue pour en tenir compte. Ils soulignent la nécessité d'inclure une évaluation des impacts socioéconomiques des nouvelles cultures GM dans la réglementation canadienne. Il existe des méthodes quantitatives, fondées sur les données scientifiques, qui peuvent être utilisées afin de bien évaluer la technologie. D'autres pays comme l'Argentine le font sans pour autant entraver le commerce.

L'étiquetage et la surveillance : Quelques témoins ont parlé du besoin d'un mécanisme de suivi environnemental et des effets sur la santé des produits après leur mise en marché. Une initiative gouvernementale pour mettre sur pied un projet de surveillance des aliments GM dans le système alimentaire avait été lancée puis abandonnée. Certains ont mentionné que l'étiquetage obligatoire des aliments GM pourrait aider à retracer des problèmes potentiels.

E. La coexistence

La recherche indique que les cultures GM se répandent vers les cultures non GM et on ne peut garantir l'absence totale de contamination. Certaines cultures se prêtent mieux à la ségrégation que d'autres à cause de leurs caractéristiques biologiques. Par exemple, les producteurs et exportateurs de soja ont été capables de mettre en place des systèmes de ségrégation qui permettent d'approvisionner leurs clients avec différents types de soja ayant des caractéristiques particulières. Ils peuvent ainsi approvisionner les marchés asiatiques et européens en produits sans OGM ou certifiés biologiques. Il n'a pas été possible de le faire pour d'autre culture, comme le canola; on ne peut cultiver du canola biologique ou non GM que dans des endroits géographiquement isolés comme l'Île-du-Prince-Édouard. Certains craignent que ceux qui cultivent les OGM imposent leurs méthodes et qu'il ne soit plus possible de garantir une culture sans OGM. Selon eux, il n'y aurait pas eu suffisamment de réflexion sur les systèmes de séparation des cultures GM et non GM.

La cohabitation des différents types d'agriculture : Les témoins ont mentionné l'importance de trouver des moyens de faire cohabiter tous les types d'agriculture (biologique, GM, etc.). Il est possible d'améliorer le cloisonnement entre deux variétés grâce à des nouvelles technologies et il a été dit que les organismes de réglementation devraient encourager les généticiens moléculaires à trouver des méthodes pour éviter le

transfert de gène dans la nature. Dans certains cas, les autorités réglementaires imposent déjà le respect de zones tampon, mais ce n'est pas toujours efficace. Les États-Unis envisagent actuellement d'imposer des restrictions géographiques et des distances d'isolement de certaines cultures.

L'industrie a mis en place (ou souhaite le faire) des protocoles pour séparer les différentes cultures. Mais d'une manière générale, il est très coûteux de garder des cultures séparées pour qu'elles ne se mélangeant pas. Pour le moment, les coûts et la mise en œuvre des mesures garantissant une séparation efficace sont supportés par ceux qui n'utilisent pas les OGM. Le secteur de l'agriculture biologique demande que les coûts et la mise en œuvre des mesures garantissant la coexistence réussie et respectueuse des deux systèmes d'agriculture soient assumés par les utilisateurs et les développeurs de la biotechnologie. Les entreprises de biotechnologie et les agriculteurs cultivant des OGM devraient indemniser les agriculteurs biologiques pour les pertes financières causées par la présence fortuite d'OGM dans les plants et les semences.

Le cas de l'agriculture biologique : Les agriculteurs biologiques acceptent les résidus de pesticides sur leurs produits, mais ne tolèrent aucun niveau de contamination par les OGM. C'est une norme que l'agriculture biologique s'est elle-même imposée et qui se retrouve dans les normes biologiques internationales. Pour éviter la contamination par les pesticides, les producteurs biologiques mettent en place des zones tampon. Ils doivent également fournir des affidavits de leurs voisins qui s'engagent à ne pas pulvériser lorsqu'il y a du vent, etc. Il est plus facile de prendre des mesures pour éviter la contamination par les pesticides que d'empêcher la contamination par les OGM. Le secteur de l'agriculture biologique n'a pas atteint de consensus concernant la contamination par les OGM (tolérance zéro ou acceptation d'un certain niveau de contamination comme c'est le cas pour les pesticides). Les intervenants ne sont pas persuadés que le consommateur européen va accepter un faible pourcentage d'OGM dans ses produits.

Le cas de la luzerne : L'industrie de l'agriculture biologique craint que l'introduction de la luzerne GM élimine la luzerne certifiée biologique. Des intervenants ont demandé qu'un moratoire sur l'homologation de la luzerne GM soit mis en place. La luzerne GM a reçu l'approbation réglementaire sur le plan de la santé et de l'environnement. Cependant, on ne peut pas la vendre au Canada car la variété en question n'a pas été homologuée. Des témoins ont dit que l'entreprise a indiqué qu'elle ne demanderait pas l'homologation au Canada tant que les agriculteurs ne l'auraient pas réclamée, tant qu'il n'y aurait pas de politique claire et acceptable sur la coexistence; et tant qu'on n'aurait pas procédé à une déréglementation totale aux États-Unis. (Les États-Unis ont déréglementé la luzerne GM depuis la fin de l'étude du Comité).

Le commerce international : Il existe au niveau international une tolérance zéro envers la présence de matériel génétique non approuvé. C'est la politique adoptée au Canada, de même qu'aux États-Unis, en Australie, au Japon, en Corée et dans tous les pays de l'Union européenne, à l'heure actuelle. Cette tolérance zéro s'explique par le fait que si une variété n'a pas reçu d'approbation elle n'est donc pas encore considérée comme sûre. Pour éviter d'avoir une variété approuvée dans un pays et non dans un

autre, l'industrie a pris des engagements pour essayer d'obtenir l'approbation dans tous les principaux pays où un produit sera mis en marché. Par exemple, une variété de canola n'est commercialisée au Canada que lorsqu'elle a reçu l'approbation dans ses principaux marchés d'exportation. D'autres ont insisté sur l'importance de l'harmonisation des processus d'homologation afin de permettre aux producteurs de vendre leurs produits dans les pays où les consommateurs acceptent moins facilement les biotechnologies.

Avec la multiplication des variétés et caractéristiques, de nombreux intervenants pensent qu'il devient impossible de maintenir une politique de tolérance zéro. Il faut donc trouver des moyens d'adapter les règles de tolérance au commerce international. Il a été proposé que le Canada assume un rôle de leadership dans la modernisation de la réglementation mondiale. La présence de quantités infimes de cultures GM approuvées dans un pays ne devrait pas nuire au mouvement des produits autour du monde. Une politique visant à gérer la présence de traces ou d'infimes niveaux de gènes dans les produits que l'on souhaite voir approuvés dans d'autres pays aurait un effet bénéfique pour le commerce international. Certains ont dit qu'il existe déjà des règles internationales sur le mouvement des OGM : le *Protocole de Carthagène sur la biosécurité* a été établi pour gérer le transport international d'organismes vivants modifiés. Le Canada a signé ce protocole, mais ne l'a jamais ratifié.

F. Besoin d'un dialogue

À la fin des années 1990, des initiatives ont vu le jour pour rassembler les différents intervenants dans la même pièce. Un certain nombre d'instances se sont penchées sur les questions liées à la biotechnologie, notamment le Comité consultatif canadien de la biotechnologie, qui relevait d'Industrie Canada, et le Comité sur l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non de modifications génétiques de l'Office des normes générales du Canada. Les groupes qui n'étaient pas favorables à la technologie se sont retirés de ces initiatives, car ils estimaient que ces initiatives étaient partiales et favorisaient l'industrie.

Le débat sur les OGM est encore loin d'être terminé et les témoins se sont prononcés en faveur d'un dialogue entre tous les intervenants, car il est essentiel de bien informer la population et de mieux définir et réconcilier les intérêts des intervenants. Le débat doit être assez vaste pour intégrer toutes les couches de la société. Le débat a souvent été biaisé par des titres sensationnalistes (pour ou contre) qui n'ont fait avancer ni l'une ni l'autre cause. Ce type de couverture médiatique peut avoir des conséquences importantes sur la qualité du débat (exemple du Royaume Uni) et il y a besoin d'élever le niveau du discours.

SYNTHÈSE DES ENJEUX — LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

A. Financement

Les témoins ont souligné l'importance d'avoir des investissements qui proviennent autant du secteur privé que public. L'industrie a beaucoup investi dans la recherche en biotechnologie, mais seules les grandes entreprises ont pu se permettre d'investir massivement. Les petites entreprises se heurtent à un accès difficile aux capitaux. Ceci a

eu pour conséquences une plus grande concentration des innovations dans les mains de quelques entreprises et une limitation de la recherche à un certain nombre de production (ex. canola, maïs, soja) au détriment d'autres cultures comme les petites céréales ou les légumineuses. Le secteur privé n'investit que dans des cultures qui sont produites en grande quantité et certaines cultures souffrent de l'absence de recherche et développement.

Des témoins ont fait remarquer que les dépenses du secteur public en recherche agricole ont diminué au Canada, ce qui s'est accompagné d'un ralentissement général des taux de croissance de la productivité agricole depuis les années 1990. L'impact positif de l'investissement public en recherche sur la productivité agricole a été confirmé. Il est aussi garant d'une certaine indépendance de la recherche et d'investissements vers des productions agricoles qui attirent moins le secteur privé, car trop restreintes ou parce qu'il n'y a pas de commercialisation à la clé (par exemple la recherche sur les méthodes de production biologique). Les témoins ont mentionné que de nombreux pays comme la Chine investissent massivement dans la recherche agricole publique.

Les témoins ont insisté sur le maintien de l'agriculture comme une priorité de la recherche au niveau national. Ils ont dit regretter plusieurs décisions récentes des organismes subventionnaires. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a retiré « Aliments de qualité et bioproduits novateurs » de sa liste de domaines cibles pour les subventions stratégiques, et le Réseau de centres d'excellence (RCE) n'a pas reconduit son financement pour le Réseau des aliments et des matériaux d'avant-garde (AFMNet).

Sur le type d'investissement, la tendance est de privilégier des financements courts sur une période de un à trois ans. Les témoins ont mentionné qu'il y aussi des besoins en investissements continus et permanents, notamment en recherche fondamentale. Ils ont aussi parlé d'investir dans les infrastructures de recherche, et dans ce qui est appelé la « vallée de la mort », cette zone entre un concept et un produit concret. De nombreuses bonnes idées meurent faute de mécanisme permettant d'aboutir à un produit concret.

La quasi-totalité des témoins a mentionné qu'il fallait favoriser la collaboration entre l'industrie, les producteurs, les universités, les gouvernements et les consommateurs. L'industrie alimentaire est fragmentée au niveau national et il en est de même pour la recherche qui est souvent dispersée. Pour favoriser des partenariats, le gouvernement peut, par exemple fournir l'infrastructure de recherche et attirer ainsi des entreprises. Selon la théorie des grappes, les concurrents s'établiront les uns à côté des autres. Les témoins ont parlé de nombreux partenariats qui se sont développés, par exemple les producteurs de légumineuses : l'Université de la Saskatchewan et le ministère de l'agriculture de la Saskatchewan ont conclu une entente pour le développement de nouvelles variétés. Le développement de nouveaux produits doit se faire d'abord en discutant avec les clients. Historiquement la recherche se faisait sans penser aux clients ou utilisateurs.

B. Recherche et réglementation

Pour favoriser les investissements en recherche et développement, il est important que la réglementation soit claire et prévisible, sinon on court le risque de voir les chercheurs aller ailleurs. Les enjeux évoqués sont les suivants :

Les coûts : Les témoins ont mentionné les coûts très importants pour faire approuver un nouveau produit. Il en coûte plusieurs centaines de milliers de dollars pour mettre un OGM sur le marché, et des investissements sur plusieurs années. Ceci ne favorise que les grandes entreprises et diminue la concurrence. Ceci ne favorise pas non plus les plus petites productions.

L'administration : L'industrie constate que les délais d'approbation sont en général plus longs au Canada que dans d'autres pays. On développe de plus en plus des cultures destinées à des applications industrielles (bioplastique, etc.) ou pour l'énergie et la réglementation doit s'adapter à cette nouvelle réalité. La réglementation doit être assez souple pour ne pas créer d'obstacles indus à l'innovation.

La propriété intellectuelle : Les règles de propriété intellectuelle permettent d'assurer un rendement sur l'investissement. Dans le domaine de la biotechnologie, le cadre législatif canadien est équivalent à celle de nos principaux partenaires. Cependant, certains aspects du cadre réglementaire de la propriété intellectuelle présentent des incertitudes ce qui peut nuire au climat d'investissement. La protection de la propriété intellectuelle est parfois inégale et les pratiques des laboratoires de recherche ne sont pas uniformes.

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

41^e législature – Première session

Cultivons l'avenir 2

Organisations et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2011/10/06	4
Sylvain Charlebois, doyen associé de la recherche et études supérieures, College of Management and Economics, University of Guelph		
Grappe canadienne de recherche et de développement sur le porc		
Claude Miville, président		
Conseil canadien du canola		
JoAnne L. Buth, présidente		
Vineland Research and Innovation Centre		
Jim Brandle, président-directeur général		
À titre personnel	2011/10/18	5
Rene Van Acker, professeur et doyen associé, Relations extérieures, University of Guelph		
Genome Prairie		
Wilfred A. Keller, président et premier dirigeant		
P.E.I. Health Coalition		
Mary Boyd, représentante		
Leo Broderick, représentant		
Pulse Canada		
Gordon Bacon, premier dirigeant		
British Columbia Cattlemen's Association	2011/10/20	6
Kevin Boon, directeur général		
British Columbia Fruit Growers' Association		
Joe Sardinha, président		
Université du Manitoba		
Michael Trevan, doyen		
Karin Wittenberg, doyenne associée, Recherche, Faculté des sciences agronomiques et de l'alimentation		
Université de la Saskatchewan		
Mary Buhr, doyenne et professeure, College of Agriculture and Bioresources		
Association pour le commerce des produits biologiques	2011/10/25	7
Matthew Holmes, directeur général		

Organisations et individus	Date	Réunion
Saskatchewan Canola Development Commission Franck Groeneweg, directeur	2011/10/25	7
Université de Guelph K. Peter Pauls, professeur et président, Département de l'agriculture végétale		
Université de la Saskatchewan Douglas Freeman, doyen, Western College of Veterinary Medicine		
À titre personnel Evan Fraser, professeur agrégé, Chaire de recherche du Canada, département de géographie, Université de Guelph	2011/10/27	8
Conseil canadien de l'horticulture Anne Fowlie, vice-présidente exécutive		
Sustainable Chemistry Alliance Murray McLaughlin, président et premier dirigeant		
Université de la Saskatchewan Peter W. B. Phillips, professeur, Johnson-Shoyama Graduate School of Public Policy		
BC Association of Farmers' Markets Jon Bell, président	2011/11/01	9
CropLife Canada Peter MacLeod, vice-président, Produits chimiques pour la protection des cultures		
Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales		
Producteurs laitiers du Canada Émie Désilets, coordonnatrice scientifique		
Pierre Lampron, membre, Conseil d'administration		
Canadian Cattlemen's Association Andrea Brocklebank, directrice de recherche	2011/11/03	10
Travis Toews, président		
Conseil de recherches avicoles du Canada Jacob Middelkamp, président		
Bruce Roberts, directeur exécutif		
Conseil des plantes fourragères du Manitoba Jim Lintott, président		

Organisations et individus	Date	Réunion
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques	2011/11/15	11
Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole Richard Robert, président Heather Watson, directrice générale	2011/11/17	12
Fédération des groupes conseils agricoles du Québec Mathieu Pelletier, agronome-conseil en gestion, Réseau d'expertise en gestion agricole Johanne Van Rossum, présidente		
George Morris Centre Bob Seguin, directeur exécutif		
Coopérative les Prés Bio Ted Zettel, directeur général		
Canadian Canola Growers Association Todd Hames, vice-président Christina Patterson, analyste de la politique	2011/11/22	13
Cultivons biologique Canada Beth McMahon, directrice générale		
Producteurs laitiers du Canada Ron Maynard, vice-président		
Éleveurs de dindon du Canada Phil Boyd, directeur exécutif Mark Davies, président		
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Virginia Labbie, analyste principale des politiques, Saskatchewan et affaires agroalimentaires	2011/11/24	14
Farmers of North America Inc. James Mann, président et premier dirigeant		
Producteurs de grains du Canada Trevor Petersen, membre, Alberta Barley Commission Richard Phillips, directeur exécutif	2011/11/24	14
Ontario Agri-Food Technologies Gord Surgeoner, président		

Organisations et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2011/11/29	15
David Sparling, professeur, Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario		
Association des vignerons du Canada		
Luke Hartford, vice-président, Relations économiques et du gouvernement		
Dan Paszkowski, président et chef de la direction		
Organic Farming Institute of British Columbia		
Annamarie Klippenstein, membre du conseil		
Kevin Klippenstein, président		
Association des banquiers canadiens	2011/12/01	16
Peter Brown, directeur, Agriculture, Banque Scotia		
Bertrand Montel, directeur de segment, Agriculture, Banque Nationale		
David Rinneard, directeur national, Agriculture, BMO Banque de Montréal		
Marion Wrobel, vice-président, Politiques et opérations		
Financement agricole Canada		
Lyndon Carlson, premier vice-président, Marketing		
Greg Stewart, président-directeur général		
National Steel Car Limited		
Gregory J. Aziz, président et premier dirigeant		
Lorraine Johnson, directrice des opérations		
Michael Hugh Nicholson, premier vice-président, Promotion, ventes et qualité		
Peter Leigh Scott, vice-président régional, Promotion et ventes		
BC Breeder and Feeder Association	2011/12/06	17
Connie Patterson, administratrice régionale		
Éleveurs de volailles du Québec		
Nil Béland, membre, Conseil d'administration		
Pommes de terre Nouveau-Brunswick		
Joe Brennan, président		
Saskatchewan Association of Rural Municipalities		
Ray Orb, vice-président		

Organisations et individus	Date	Réunion
Conseil canadien du porc Catherine Scovil, directrice exécutive adjointe Jean-Guy Vincent, vice-président, Conseil d'administration	2011/12/08	18
Catalyst Terri Holowath, partenaire, Certification et comptabilité		
Producteurs de poulet du Canada Mike Dungate, directeur exécutif David Fuller, président		
Keystone Agricultural Producers Doug Chorney, président		
Association nationale des engrasseurs de bovins Russell Evans, gérant, Politique et recherche		
À titre personnel Louis Dechaine, agriculteur Jim Gowland, propriétaire, exploitant, Entreprise agricole Arden Schneckenburger, agriculteur	2011/12/13	19
Okanagan Tree Fruit Cooperative Nirmal Dhaliwal, directeur		
Atlantic Grains Council Michael Delaney, membre Allan Ling, président	2011/12/15	20
Canadian Cattlemen's Association Ryder Lee, directeur, Relations fédérales-provinciales Travis Toews, président		
Fédération canadienne de l'agriculture Humphrey Banack, deuxième vice-président		
Syndicat national des cultivateurs Kevin Wipf, directeur général		
Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada André A. Coutu, président-directeur général Francine Lapointe, directrice, Programmes et affaires gouvernementales	2012/02/01	21

Organisations et individus	Date	Réunion
Canada Porc International Jacques Pomerleau, président	2012/02/01	21
Canadian Agri-Marketing Association Stefanie Nagelschmitz, membre		
Western Canadian Wheat Growers Association Mike Bast, directeur		
Université de l'Alberta James Rude, professeur, Département de l'économie des ressources et de la sociologie environnementale	2012/02/06	22
Université de Guelph Manish N. Raizada, professeur agrégé, agent des relations internationales, Département d'agriculture végétale Rickey Y. Yada, professeur, Département des sciences de l'alimentation		
Université du Manitoba Derek Brewin, professeur agrégé, Département de l'agroentreprise et de l'économie agricole		
Association canadienne de la distribution de fruits et légumes Ron Lemaire, président Jane Proctor, vice-présidente, Gestion des politiques et des enjeux	2012/02/08	23
Canadian Soybean Exporters' Association Martin Harry, président Martin VanderLoo, trésorier		
Grape Growers of Ontario Mary Jane Combe, analyste de marchés Debbie Zimmerman, directrice générale		
Pulse Canada Gordon Bacon, premier dirigeant		
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire Kathleen Sullivan, directrice exécutive	2012/02/13	24
Agence canadienne d'inspection des aliments Paul Mayers, vice-président associé, Programmes		

Organisations et individus	Date	Réunion
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Fred Gorrell, directeur général, Secrétariat à l'accès aux marchés Steve Tierney, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés	2012/02/13	24
Viterra Richard Wansbutter, vice-président, Relations gouvernementales et commerciales		
À titre personnel Evan Fraser, professeur agrégé, Chaire de recherche du Canada, département de géographie, Université de Guelph	2012/02/15	25
Syndicat de l'agriculture Bob Kingston, président national		
Consumer and Market Demand Network John Cranfield, membre, Équipe de gestion		
Produits alimentaires et de consommation du Canada Carla Ventin, vice-présidente, Affaires gouvernementales fédérales		
Canadian International Grains Institute Rex Newkirk, directeur, Recherche et développement des affaires	2012/02/27	26
Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires Christine Moore, vice-présidente, Unified Purchasing Group of Canada inc. Justin Taylor, vice-président, Main d'oeuvre et approvisionnement		
Association des consommateurs du Canada Bruce Cran, président		
Humane Society International/Canada Sayara Thurston, responsable de la campagne		
Alberta Food Processors Association Ted Johnston, président et chef de la direction	2012/02/29	27
Bioniche Life Sciences inc. Rick Culbert, président, Division de la salubrité des aliments		
Sécurité alimentaire Canada Anna Paskal, conseillère principale de direction		

ANNEXE C

LISTE DES MÉMOIRES

41^e législature – Première session

Cultivons l'avenir 2

Organisations et individus

1. Alliance canadienne du commerce agroalimentaire
2. Association nationale des engrasseurs de bovins
3. British Columbia Cattlemen's Association
4. Canada Porc International
5. Canadian Cattlemen's Association
6. Canadian Soybean Exporters' Association
7. Conseil de recherches avicoles du Canada
8. Diététistes du Canada
9. Éleveurs de dindon du Canada
10. Farmers of North America Inc.
11. Fraser, Evan
12. George Morris Centre
13. Grappe canadienne de recherche et de développement sur le porc
14. Humane Society International/Canada
15. Producteurs de poulet du Canada
16. Produits alimentaires et de consommation du Canada
17. Saskatchewan Association of Rural Municipalities
18. Sustainable Chemistry Alliance
19. Syndicat de l'agriculture
20. Université de Guelph (Rickey Y. Yada)
21. Université du Manitoba (Michael Trevan)
22. Université du Manitoba (Derek Brewin)
23. Vineland Research and Innovation Centre

ANNEXE D

LISTE DES TÉMOINS

40^e législature – Troisième session Industrie de la biotechnologie

Organisations et individus	Date	Réunion
Ontario Agri-Food Technologies Gord Surgeoner, président	2010/12/14	44
Université de Guelph Rickey Y. Yada, professeur, Département des sciences de l'alimentation		
Université de Victoria Ian J. Mauro, boursier de recherches postdoctorales, École des études environnementales		
Réseau canadien d'action sur les biotechnologies Lucy Sharratt, coordonnatrice	2010/12/16	45
CropLife Canada Lorne Hepworth, président Janice Tranberg, vice-présidente, Ouest du Canada		
À titre personnel Richard Gold, professeur, Faculté de droit, Université McGill	2011/02/03	47
Réseau québécois contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) Éric Darier, responsable pour le Québec, Greenpeace André Nault, représentant		
Saskatchewan Pulse Growers Kofi Agblor, directeur de la recherche		
University of Florida Andrew Schmitz, professeur, Département d'économie alimentaire et des ressources		
À titre personnel John Cross Brad Hanmer, président, Hanmer Ag Ventures inc.	2011/02/07	48
Université de la Saskatchewan Mary Buhr, doyenne et professeure, College of Agriculture and Bioresources		

Organisations et individus	Date	Réunion
Jill Hobbs, professeur et chef de département, Département de la politique, du commerce et de l'économie des ressources biologiques	2011/02/07	48
William A. Kerr, professeur, Département de la politique, du commerce et de l'économie des ressources biologiques		
Andrew Potter, directeur, Centre international de recherche sur les vaccins		
Bert Vandenberg, professeur		
Mark Wartman, agent de développement, Collège de l'agriculture et des ressources biologiques		
À titre personnel	2011/02/09	49
Frank Ingratta, président, Ingratta Innovations inc.		
Réseau des aliments et des matériaux d'avant-garde		
Allan Paulson, directeur scientifique associé		
Monsanto Canada inc.		
Mike McGuire, ventes-est, responsable de la commercialisation		
Derek Penner, président et directeur général		
Nutrasource Diagnostics inc.		
William J. Rowe, président et directeur général		
Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario		
John Kelly, vice-président, Innovations Erie		
Université de Guelph		
Michael J. Emes, doyen, Collège de la science biologique		
Manish N. Raizada, professeur agrégé, agent des relations internationales, Département d'agriculture végétale		
Steven Rothstein, professeur, Département de biologie moléculaire et cellulaire		
Rene Van Acker, professeur et doyen associé, Département d'agriculture végétale		
À titre personnel	2011/02/15	50
William Van Tassel		
Conseil canadien du soya		
Jim Gowland, président		
Michelle McMullen, gestionnaire		

Organisations et individus	Date	Réunion
Conseil biologique de l'Ontario Jodi Koberinski, directrice générale	2011/02/15	50
À titre personnel Larry Black	2011/02/17	51
A&L Canada Laboratories inc. George Lazarovits, directeur de la recherche Greg Patterson, président et directeur général		
Cultivons biologique Canada Arnold Taylor, président sortant		
Université Wilfrid Laurier Alison Blay-Palmer, professeure agrégée, Département de géographie et d'études de l'environnement		
Agrisoma Biosciences inc. Steve Fabijanski, président et directeur général	2011/03/01	52
Fédération biologique du Canada Nicole Boudreau, coordonnatrice Ted Zettel, président		
Université de la Saskatchewan Peter W.B. Phillips, professeur, Johnson-Shoyama Graduate School of Public Policy		
FarmStart Christie Young, directrice générale	2011/03/03	53
Conseil national de recherches Canada Jerome Konecsni, directeur général, Institut de biotechnologie des plantes		
Centre canadien science et médias Suzanne Corbeil, présidente fondatrice et championne Penny Park, directrice générale		
Canadian Canola Growers Association Richard White, directeur général	2011/03/24	57
Conseil canadien du canola Jim Everson, vice-président, Affaires de l'entreprise		
Producteurs de grains du Canada Richard Phillips, directeur exécutif Stephen Vandervalk, président		

ANNEXE E

LISTE DES MÉMOIRES

40^e législature – Troisième session

Industrie de la biotechnologie

Organisations et individus

1. A&L Canada Laboratories inc.
2. Agrisoma Biosciences inc.
3. Canadian Canola Growers Association
4. Conseil biologique de l'Ontario
5. Conseil canadien du canola
6. Conseil canadien du soya
7. Conseil national de recherches Canada
8. Gold, Richard
9. Réseau canadien d'action sur les biotechnologies
10. Réseau québécois contre les organismes génétiquement modifiés (OGM)
11. Université de Guelph (Manish N. Raizada)
12. Université de la Saskatchewan (Mary Buhr)
13. Université de la Saskatchewan (Jill Hobbs)
14. Université de la Saskatchewan (William A. Kerr)
15. Université de la Saskatchewan (Bert Vandenberg)
16. Van Tassel, William

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents à l'étude sur *Cultivons l'avenir 2* de la 41^e législature, première session ([réunions n^os 3 à 28 et 35 à 39](#)) est déposé.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents au sommaire de l'étude sur *l'industrie de la biotechnologie* de la 40^e législature, troisième session ([réunions n^os 44, 45, 47 à 53 et 57](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Larry Miller, député

Opinion dissidente : Cultivons l'avenir 2 Nouveau Parti démocratique du Canada

Bien que nous apprécions le contenu et la plupart des témoignages identifiés dans le rapport du Comité sur Cultivons l'avenir II, nous croyons dans sa forme actuelle de ce rapport, plusieurs problèmes flagrants subsiste dans le rapport. Il ne reflète pas suffisamment les éléments importants soulevés par les nombreux témoins qui ont exprimé leurs préoccupations devant le comité. Le rapport ne tient pas adéquatement compte de certains des besoins les plus sérieux auxquels est confronté le secteur agricole et agroalimentaire canadien et ne met pas suffisamment l'accent sur le soutien dont auront besoin les agriculteurs, les détaillants et les consommateurs dans les années à venir.

Nous approuvons les recommandations relatives au soutien de la gestion des approvisionnements dans le cadre des futures négociations commerciales.

Afin de préparer le terrain pour le développement d'un secteur agricole et agroalimentaire solide, le NPD a présenté une série additionnelle de recommandations :

- 1. Commencer l'élaboration immédiate d'une stratégie alimentaire pancanadienne**
- 2. Établir une gestion de rendement transparente et efficace des programmes de gestion des risques de l'entreprise**
- 3. Contrer la détérioration des ressources visant à assurer la salubrité des aliments**
- 4. Renforcer la recherche publique et assurer le financement stable à long terme en matière d'innovation agricole**
- 5. Évaluer et répondre aux besoins régionaux des secteurs agricoles et agroalimentaires**
- 6. Adopter une approche prudente en matière de gestion des risques relativement à l'utilisation de la biotechnologie**
- 7. Assurer le bien-être animal et répondre à la demande des consommateurs pour de meilleures conditions d'élevage**
- 8. Enquêter sur la concentration dans les marchés de détail et de distribution**
- 9. Encourager le développement du secteur coopératif**

Ce rapport dissident présente ces recommandations en ordre de priorité.

Recommandation 1 : Commencer l'élaboration immédiate d'une stratégie alimentaire pancanadienne

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada facilite le développement d'une stratégie alimentaire pancanadienne et qu'il initie des discussions sur les liens entre cette stratégie et Cultivons l'avenir II. (OU de l'inclusion de la stratégie dans Cultivons l'avenir II)

Le Canada a besoin d'une stratégie alimentaire pancanadienne qui renforce la production alimentaire locale et bâtit des liens entre les consommateurs, les détaillants, les institutions publiques et les producteurs. Une telle stratégie représenterait

également une opportunité de réduire les barrières d'entrée pour les nouveaux agriculteurs et restaurer le système canadien de sécurité alimentaire. Cultivons l'avenir II est défini comme étant un « accord multilatéral [...] pour l'agriculture au Canada » (site web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada) et il est ainsi approprié que la stratégie alimentaire pancanadienne fasse partie de son mandat :

« Le programme Cultivons l'avenir 2 marquera une évolution par rapport aux anciens cadres et visera à aider le secteur à se positionner pour répondre aux possibilités futures et aux défis à relever, et créera les conditions qui favoriseront la compétitivité, la durabilité et l'adaptabilité à long terme en mettant l'accent sur la capacité et l'autonomie de l'industrie. » (site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada)

Malgré l'inclusion de la Stratégie nationale sur les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires dans leur plus récente plateforme, et en dépit des nombreux témoignages entendus de la part de plusieurs témoins au sujet du rôle important qu'a le gouvernement fédéral en tant que facilitateur d'une telle stratégie, ce comité en est venu à la conclusion de ne pas recommander l'inclusion de ce processus dans Cultivons l'avenir II :

« En outre, pour assurer l'efficacité optimale des efforts déployés pour aider les agriculteurs, nous allons développer une Stratégie nationale sur l'agriculture et l'agroalimentaire afin d'orienter la politique fédérale au cours des années à venir. La Stratégie reposera sur les efforts que nous déployons pour soutenir les fermes familiales, améliorer la salubrité des aliments et ouvrir de nouveaux marchés pour les produits agricoles canadiens de classe mondiale. » (Plateforme du Parti conservateur 2011)

Il est dommage que cette promesse de campagne n'ait pas été respectée. Étant donné que plusieurs autres pays de l'OCDE ont adopté des stratégies alimentaires, notamment la Grande-Bretagne, l'Écosse, l'Australie et l'Irlande, le Canada accuse du retard. De plus, bon nombre d'organisations canadiennes ont élaboré des stratégies alimentaires nationales qui devraient être étudiées par le Comité. Ces organisations incluent Sécurité alimentaire Canada (Pour une politique alimentaire populaire), la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conference Board du Canada et l'Institut canadien des politiques agroalimentaire. Qui plus est, le NPD a commencé à élaborer une stratégie alimentaire pancanadienne (La nourriture de l'esprit — Vers l'adoption d'une stratégie alimentaire canadienne).

Recommandation 2 : Établir une gestion de rendement transparente et efficace des programmes de gestion des risques de l'entreprise

Étant donné le fait que la recommandation 15 décrit les éléments critiques d'opportunité et de transparence dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise, le ministère devrait instaurer la tenue obligatoire d'un examen semi-annuel afin de garantir que le ministère respecte ses engagements en matière d'amélioration de la gestion de ce type de programmes et que le programme atteint ses objectifs opérationnels.

Plusieurs témoins ont exprimé le fait que les préoccupations principales à l'égard de la mise en œuvre de la gestion des risques de l'entreprise sont relatives au manque de prévisibilité et aux délais lorsqu'il est question des paiements. Les conclusions du chapitre 3 du rapport du vérificateur général de l'autonomie 2011 (Les paiements versés aux producteurs — Agriculture et Agroalimentaire Canada) ont confirmé plusieurs de ces préoccupations :

Le rapport du vérificateur général recommande au point 3.46 :

Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait analyser le traitement des paiements au titre d'Agri-stabilité et d'Agri-investissement de manière plus systématique et assurer le suivi des mesures correctives prises pour améliorer le versement en temps opportun des paiements destines aux producteurs.

Le ministère a exprimé son accord et s'est engagé à mettre en œuvre pleinement cette recommandation d'ici avril 2013.

AAC examinera plus attentivement la conception des programmes de soutien du revenu dans les discussions liées à l'initiative Cultivons l'avenir 2, et il analysera ses procédures de paiement afin d'accélérer le traitement des demandes. À cet égard, la mise en œuvre récente d'une nouvelle version du système de traitement des demandes offrira à AAC la capacité de générer de façon plus systématique des rapports sur le traitement de ces demandes. Le Ministère aura recours à cette capacité pour accélérer les versements faits aux producteurs. Cette recommandation sera mise en œuvre dans son intégralité en avril 2013 avec l'initiative Cultivons l'avenir 2.

Nous nous félicitons du fait que la recommandation 15 aborde ces questions, mais nous croyons qu'elle ne va pas suffisamment en profondeur pour assurer que l'examen du rendement se fasse en temps opportun. Étant donné que ces programmes représentent un gagne-pain déterminant pour les agriculteurs, ils devraient faire l'objet d'un examen semi-annuellement afin de résoudre les problèmes éventuels qui pourraient surgir au niveau de la mise en œuvre et garantir que les ressources sont dirigées en conséquence.

Recommandation 3 : Contrer la détérioration des ressources visant à assurer la salubrité des aliments

Que le ministère garantisse une augmentation des ressources destinées aux inspections de la salubrité des aliments et adopte immédiatement les principales recommandations du rapport de l'enquêteure indépendante sur l'élosion de listériose de 2008.

Étant donné les récentes compressions infligées à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les néo-démocrates sont profondément préoccupés par les risques encourus pour la santé des Canadiens. Le ministère devrait cesser immédiatement toute élimination de postes d'inspecteurs de première ligne et augmenter les ressources afin d'assurer le maintien de la qualité des aliments canadiens. Le rapport de

l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008 comprenait 57 recommandations, dont la plupart n'ont pas été adéquatement considérées ou adoptées par le ministère.

Les témoignages entendus par le Comité mettaient l'accent sur le besoin d'inspecter plus en profondeur les importations de substances alimentaires :

« En ce qui a trait à l'inspection et à l'évaluation des aliments importés, le comité a été amené à croire que les règles étaient les mêmes pour les importations et les exportations, que les producteurs canadiens luttaient à armes égales, et que tout était géré de façon équitable. Or, rien n'est plus faux. Bien qu'il existe un ensemble de règles, on ne l'applique pas de la même façon. On accorde toujours la priorité à l'inspection des aliments exportés, car si on ne le fait pas, il n'y aura pas d'exportation. C'est plutôt discrétionnaire dans le cas des importations. Je dirais qu'on inspecte 100 p. 100 des exportations par rapport à 2 p. 100 des importations. » (Bob Kingston, président national, Syndicat de l'agriculture, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 février 2012)

L'Association médicale canadienne a mis en garde les Canadiens de « manger à leurs propres risques. » En faisant référence à l'éclosion de listériose, elle a souligné des erreurs flagrantes dans la politique fédérale : « les erreurs de politiques du gouvernement ont contribué à l'apparition de cette épidémie...l'épidémie de listériose nous rappelle que le gouvernement de M. Harper a annulé la plupart des progrès accomplis par les gouvernements précédents en ce qui a trait à la gouvernance de la santé publique. ... Et la listériose est probablement l'élément le moins important. » [Traduction] (Journal de l'Association médicale canadienne, éditorial, 7 octobre 2008). Étant donné ces avertissements répétés, le temps est venu pour le ministère d'assurer le niveau de préparation le plus élevé relativement à toute urgence dans le système alimentaire et que les lacunes dans le système actuel d'inspection de la salubrité des aliments soient comblées.

Recommandation 4 : Renforcer la recherche publique et assurer le financement stable à long terme en matière d'innovation agricole

Le financement dédié à la science et à l'innovation et offert par Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait être maintenu à des niveaux suffisants en termes financiers, de la qualité de l'offre et de la durée prévue afin d'assurer que nos institutions publiques s'adonnent à de la recherche de classe mondiale, et devrait être régi afin de contrôler et résoudre les conflits d'intérêts potentiels dans la recherche et la commercialisation.

Présentement, le manque de prévisibilité en matière de financement a des répercussions sur les activités de recherche. Les fonds dédiés à la recherche fournis par l'industrie peuvent avoir une portée limitée et répondent parfois aux besoins spécifiques des intérêts individuels d'une entreprise. Il est évident que la recherche publique est essentielle pour combler les lacunes qui ne peuvent pas être comblées par l'industrie.

Le rapport du printemps 2012 du vérificateur général a relevé des domaines clés sur lesquels se concentrer afin d'accroître la capacité de recherche à AAC. Le rapport mettait le doigt sur le manque de documentation adéquate et de financement prévisible, de même que sur la mauvaise utilisation de capitaux. Ceci est inacceptable.

Un grand nombre de témoignages a confirmé le besoin d'avoir du financement à long terme et plus stable :

« Je veux souligner les messages contenus dans le document au sujet de l'importance de l'innovation pour améliorer la compétitivité du secteur et atteindre la durabilité. Il est important de favoriser une collaboration entre le secteur public et le secteur privé, et de pouvoir compter sur un financement constant pour la recherche et le développement. » (K. Peter Pauls, professeur et président, département de l'agriculture végétale, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 25 octobre 2012)

« ...Troisièmement, nous encourageons l'élaboration de programmes pour les problèmes en émergence qui ne sont pas restreints par l'échéancier de cinq ans. » (K. Peter Pauls, professeur et président, département de l'agriculture végétale, *Témoignages*, 1^{re} session de témoignages, 41^e législature, 25 octobre 2012)

« Deuxièmement, nous commençons à viser plutôt le court terme. Par le passé, nous avions des horizons de planification de 7 à 10 ans; nos horizons se limitent maintenant à une ou deux années. Notre principal concurrent à bien des égards est l'Australie. Ce pays s'est inspiré de notre programme de centres d'excellence et l'a intégré dans l'ensemble de son système agroalimentaire par l'entremise du GRDC. Je crois que nous devrions examiner de nouveau nos horizons dans le domaine. » (Peter W.B. Phillips, professeur, École supérieure de politique publique Johnson-Shoyama, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011)

« Il semble que les intervenants précédents ont parlé de la question du temps, un aspect dont nous devons tenir compte, car nous disposons maintenant de moins de temps pour bien des mécanismes de financement, et nous devons y penser. En Europe, la plupart des pays ont maintenant des plans allant jusqu'en 2025 ou 2030 dans le cadre de leurs programmes, qu'ils ne modifient pas. Ils peuvent adapter au fil des ans, en fonction des leçons tirées de l'expérience, mais ils ont établi des plans pour les 20 ou 30 prochaines années afin de déterminer comment ils souhaitent développer leur secteur agricole. Pour notre part, nous tendons à prévoir les choses pour deux ou quatre ans. Nous devrions regarder à plus long terme. » (M. Murray McLaughlin, président et premier dirigeant, Sustainable Chemistry Alliance, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 27 octobre 2011)

« Nous craignons que les initiatives de recherche à long terme, soit le fondement de la recherche publique au pays, en souffrent dans un avenir rapproché, compte tenu de ce dilemme de financement. C'est ce type de recherche qui permet en grande partie au Canada d'être un chef de file en matière d'agriculture. » (Bob Kingston, président national, Syndicat de l'agriculture, *Témoignages*, 1^{re} session, 41^e législature, 15 février 2012)

Recommandation 5 : Évaluer et répondre aux besoins régionaux des secteurs agricoles et agroalimentaires

Étant donné la volonté du secteur d'approvisionner le marché alimentaire local, le cadre stratégique de Cultivons l'avenir II devrait inclure des politiques gouvernementales qui évaluent et répondent aux besoins des producteurs et des réseaux de distribution régionaux, ce qui permettrait ainsi de soutenir les systèmes alimentaires locaux qui sont à proximité des consommateurs et répondent à leurs besoins.

La demande pour les produits alimentaires locaux est en augmentation (comme le démontre l'augmentation des marchés agricoles sur une base annuelle). Un sondage d'Ipsos Reid réalisé en 2009 a conclu que « la popularité des marchés agricoles est sans précédent, avec près de 9 répondants sur 10 disant apprécier pouvoir se rendre dans les marchés agricoles et les fermes où ils peuvent acheter des aliments frais directement de la ferme et rencontrer le cultivateur en personne. » 28 millions de visites dans les marchés agricoles ont eu lieu au Canada en 2008 (Les marchés agricoles Canada, étude sur l'impact économique, 2008).

Des témoins ont affirmé que :

« Les systèmes alimentaires locaux sont utiles pour deux raisons principales. Premièrement, ils renforcent les connaissances relatives aux aliments (ce qui sera essentiel si les prévisions s'avèrent justes et que le prix des aliments continue d'augmenter pour les prochaines générations). Deuxièmement, les systèmes alimentaires alternatifs servent de parechoc entre les consommateurs urbains et le marché international. » [Traduction] (Evan Fraser, *Témoignages*, réunion n° 8, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 27 octobre 2011)

Il y en présentement un manque de leadership dans l'identification des besoins d'un nombre croissant de producteurs locaux et leurs consommateurs régionaux. Cultivons l'avenir II devrait adopter une approche régionale avec pour objectif d'identifier les opportunités et les obstacles au sein des marchés alimentaires locaux, ainsi que les stratégies potentielles pour répondre aux besoins des producteurs et des consommateurs.

Recommandation 6 : Adopter une approche prudente en matière de gestion des risques relativement à l'utilisation de la biotechnologie

- 1) ***Que le gouvernement entreprenne un examen approfondi des réglementations régissant les semences, les poissons et les animaux génétiquement modifiés, dans le but de :***
 - *Mettre en œuvre les 58 recommandations de la Société royale du Canada*
 - *Instaurer la transparence dans les études et les processus d'autorisation scientifiques*
 - *Créer un mécanisme qui tient compte des répercussions sur le marché dans les processus d'autorisation*

- *Créer une catégorie distincte de réglementations pour régir les semences, les poissons et les animaux génétiquement modifiés*
- 2) ***Qu'une entité indépendante soit créée afin que les données scientifiques pertinentes soient assujetties à l'examen par des pairs***
 - 3) ***Imposer un moratoire immédiat sur aliments/animaux/poissons, luzerne et blé génétiquement modifiés jusqu'à ce qu'un examen réglementaire soit mené et que des règles modernisées entrent en vigueur.***

Étant donné la complexité scientifique des cultures alimentaires génétiquement modifiées et les nombreuses considérations économiques, environnementales et sociales que nous avons soulevées tout au long de l'examen du Comité sur les biotechnologies, les néo-démocrates croient que le gouvernement a clairement le devoir d'appliquer ces recommandations.

Sur l'ensemble de l'annexe A : Au cours des audiences du Comité sur l'industrie de la biotechnologie, lors de la 40^e législature, 3^e session, le rapport de Cultivons l'avenir II avait adopté une approche équilibrée dans la documentation des propos des nombreux témoins. Il est dommage toutefois que la logistique ait empêché le comité de poursuivre l'étude après l'élection de la 41^e législature. Cette étude aurait pu offrir des recommandations adéquates au gouvernement concernant la direction à suivre pour l'avenir.

L'annexe A rapporte d'importantes préoccupations qui ont été exprimées tout au long de la période d'étude en ce qui a trait aux semences, poissons et animaux génétiquement modifiés. Les lacunes et les oubliés dans les réglementations canadiennes régiissant cette technologie ont été soulevés à maintes reprises, ce qui fait croire que ces dernières n'ont pas su s'adapter à la croissance de l'industrie. Le fait qu'il n'y ait pas, en vertu de l'approche scientifique actuelle quant à nos réglementations, qui s'appuient sur la science privée et des processus décisionnels opaques, de mécanismes permettant de tenir en compte le rejet par les marchés ou même une catégorie particulière dédiée aux animaux génétiquement modifiés est inacceptable. Par exemple, les agriculteurs inquiets que leurs marchés établis soient compromis par la commercialisation des semences génétiquement modifiées comme la luzerne ou le blé ou les animaux génétiquement modifiés comme ceux de la marque Enviropig, n'ont aucun recours à part celui d'organiser des manifestations publiques et amorcer de longues démarches de lobbying auprès du gouvernement. Cela est épuisant et prend du temps précieux aux agriculteurs pour pratiquer leurs activités principales d'agriculture.

Les études ont démontré que les retombées positives des cultures génétiquement modifiées prônées par ses tenants, sont souvent exagérées et que dans plusieurs cas, sont annulées par les répercussions négatives comme la résistance accrue des parasites et des mauvaises herbes aux applications chimiques qui accompagnent les cultures génétiquement modifiées, le rejet par les marchés, et la contamination involontaire des stocks de semences non génétiquement modifiées pour ne nommer que ceux-là. À ce jour, les promesses souvent répétées que la modification génétique révolutionnerait l'agriculture en termes de réduction de l'utilisation de produits chimiques, d'augmentation du rendement, de tolérance climatique et d'améliorations

nutritionnelles ne sont restées que des promesses. Entre-temps, il reste que les améliorations de la qualité des plantes et des animaux résultent grandement des méthodes de sélections traditionnelles. Les « bénéfices » de la modification génétique se limitent surtout à rendre certaines cultures commerciales ayant beaucoup de valeur imperméable aux effets destructeurs des pesticides et des herbicides. Il est estimé que 130 différentes espèces d'herbes sont désormais résistantes au Roundup, ce qui force les agriculteurs à faire usage de quantités plus grandes et de variétés plus toxiques d'herbicides, ce qui mènera inévitablement à plus de résistance.

Beaucoup de discussions portent sur l'idée fausse de la « coexistence », c'est-à-dire la capacité de cultures traditionnelles d'exister aux côtés de cultures génétiquement modifiées. La contamination involontaire se produit et continuera de se produire. L'introduction de la luzerne Roundup Ready génétiquement modifiée, une culture vivace pollinisée par des abeilles, établirait sans aucun doute la futilité de la coexistence. Il reste certain toutefois que la luzerne génétiquement modifiée serait hautement dommageable à l'agriculture biologique et traditionnelle.

En février 2000, la Société royale du Canada (SRC), le principal organisme canadien de chercheurs et d'universitaires éminents, a organisé un « Groupe d'experts sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire » à la demande d'Environnement Canada, de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le groupe d'experts avait pour mandat d'évaluer le système réglementaire canadien et les besoins en termes de capacité scientifique pour faire face aux produits dans le futur. Le groupe d'experts de la SRC a émis 58 recommandations concernant des changements dans le système de réglementations, dont plusieurs auraient d'importantes répercussions. Le gouvernement a répondu avec un « plan d'action », mais une seule des recommandations a finalement été mise en œuvre. Qui plus est, afin d'éviter d'avoir à réglementer la science d'ingénierie génétique émergente, le gouvernement canadien a créé un nouveau terme et une nouvelle catégorie, « les végétaux à caractères nouveaux » (et « les aliments nouveaux ») qui comprennent ce qui a été génétiquement modifié, mais également les cultures produites par d'autres technologies comme la sélection traditionnelle et la mutagenèse (au cours de laquelle des produits chimiques et des rayonnements de gamma sont utilisés afin d'induire des mutations à des gènes). Il n'y a pas d'étiquetage, de traçabilité ou d'études sur la santé humaine qui permettraient de découvrir d'éventuels problèmes après la mise en marché.

L'annexe A mentionne l'avis de ceux qui croient que les cultures génétiquement modifiées sont essentiellement équivalentes aux cultures traditionnelles. Les faits montrent toutefois que cette affirmation est complètement fausse. Dans l'histoire naturelle, l'échange de gènes entre les espèces n'a pas eu lieu, à l'exception de certains cas où par exemple, il y a eu un transfert horizontal de gènes entre des espèces de bactéries. Les espèces qui sont très proches pourraient être en mesure de se croiser, comme un âne et un cheval, mais leur progéniture serait généralement infertile (ex. une mule). La technologie de l'ADN recombiné ou l'ingénierie génétique permet aux chercheurs de déplacer du matériel génétique entre des espèces et même des règnes, par exemple entre une tomate et un poisson. Plusieurs études continuent de soulever des questions ou de contribuer à la documentation scientifique publique en émergence relativement aux processus d'ingénierie génétique qui souligne

l'imprévisibilité inhérente de la manipulation transgénique et au sujet de laquelle nous avons implicitement besoin davantage d'études.

Recommandation 7 : Assurer le bien-être animal et répondre à la demande des consommateurs pour de meilleures conditions d'élevage

Ce comité recommande que le gouvernement appuie l'industrie dans ses efforts d'effectuer la transition vers des systèmes possédant de meilleures conditions d'élevage afin de répondre aux demandes et aux tendances des consommateurs.

Le 4 mai 2012, Tim Hortons a annoncé des initiatives importantes afin d'améliorer le bien-être animal des cochons et des poulets. L'entreprise a demandé l'élimination des stalles de gestation pour les truies et s'est engagée à s'approvisionner pour plus de 10 % de ses œufs, auprès de poulailleur où règnent de meilleures conditions d'élevage, d'ici la fin de 2013¹. Tout récemment, McDonald, Wendy's, Compass Group et Burger King ont annoncé une nouvelle politique d'élimination de l'utilisation des cages de gestation et de cages en batterie de leur chaîne d'approvisionnement aux États-Unis². Au Comité, des témoins ont également souligné le pouvoir grandissant des préférences des consommateurs en ce qui a trait au traitement des animaux :

« D'autre part, nous savons que les consommateurs désirent en savoir plus sur les méthodes d'élevage. Certains pays ont d'ailleurs adopté des mesures rendant obligatoire l'étiquetage d'œufs pondus par des poules en cage. Cet étiquetage, qui est obligatoire dans certaines régions en Australie depuis 2012, s'est traduit par une augmentation de 90 p. 100 des ventes des œufs pondus par des poules en liberté dans certains magasins. Dans l'Union européenne, c'est en 2004 qu'on a rendu obligatoire la mention de la méthode de production sur les œufs, et en janvier 2012, on a interdit carrément l'utilisation de cages pour l'élevage des poules. Aux États-Unis, l'étiquetage obligatoire figure parmi les modifications proposées en 2012 à la Loi sur l'inspection des œufs, modifications qui ont été présentées au Congrès le mois dernier et qu'appuient la United Egg Producers ainsi que notre pendant américain, la Humane Society of the United States. » (Sayara Thurston, militante, Humane Society International/Canada, Comité, témoignages, réunion n° 26, 1^{re} session, 41^e législature, Ottawa, 27 février 2012)

Cultivons l'avenir II devrait identifier les meilleures pratiques pour assurer la réussite des efforts de transition vers de meilleures conditions d'élevage. Toute barrière réglementaire ou législative à l'amélioration des systèmes afin de répondre aux demandes des consommateurs pour de meilleures conditions d'élevage devraient être éliminées.

1 <http://www.timhortons.com/us/en/about/animal-welfare-initiatives.html>

2 <http://hsus.typepad.com/wayne/2012/04/burger-king.html>

Recommandation 8 : Enquêter sur la concentration dans les marchés de détail et de distribution

Ce comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada enquête sur les déséquilibres éventuels du pouvoir du marché dans la chaîne alimentaire.

Étant donné la concentration inquiétante des producteurs et des détaillants dans le secteur canadien de l'alimentation, cela représente un domaine particulièrement important d'enquête pour le ministère. Alors que le Bureau de la concurrence du Canada tolère de hauts niveaux de concentration dans l'industrie agricole et agroalimentaire, des éléments de preuve supplémentaires provenant d'autres marchés, comme l'Europe, contribueraient à informer les régulateurs au Canada des critères et bénéfices distincts d'un marché véritablement diversifié. Qui plus est, des recherches plus approfondies doivent être effectuées sur les caractéristiques et les effets changeants de la concentration verticale dans le secteur alimentaire canadien. Cette étude est essentielle étant donné les changements récents dans la mise en marché des grains due à l'élimination du guichet unique que constitue la Commission canadienne du blé.

Recommandation 9 : Encourager le développement du secteur coopératif

Ce comité recommande que le gouvernement soit rétabli l'Initiative de développement coopératif au sein de Cultivons l'avenir 2.

Les coopératives ont été des outils efficaces de développement agricole et rural, incluant l'industrie de production primaire et la production à valeur ajoutée. Le gouvernement a récemment annulé l'Initiative de développement coopératif, un programme qui depuis 2003 a aidé à mettre sur pied des centaines de coopératives à travers le pays.

Opinion dissidente : Cultivons l'avenir 2
Parti libéral du Canada

En juillet 2011, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont rencontrés à St Andrews (Nouveau-Brunswick) pour poser les fondements de discussions continues sur le développement de *Cultivons l'avenir 2*. À l'époque, j'ai dit être inquiet de la quantité négligeable d'attention accordée à divers enjeux qui, selon moi, ne peuvent être ignorés et qui formeront le cadre de travail dont les agriculteurs canadiens et le reste du secteur agricole et agroalimentaire au Canada se serviront pour les cinq prochaines années. J'ai alors écrit, et je continue de croire, que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux doivent bien réfléchir aux questions suivantes : la gestion des risques de l'entreprise; la commercialisation de l'innovation; la transmission des exploitations agricoles et du capital agricole d'une génération d'agriculteurs à la suivante; un service ferroviaire adapté et fiable; le besoin absolu d'instaurer une politique alimentaire nationale.

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE NATIONALE

Tout au long de l'étude *Cultivons l'avenir 2*, les témoins ont parlé de l'importance d'avoir une politique alimentaire nationale – que l'on perçoive les aliments comme d'une marchandise ou comme une nécessité. Les thèmes évoqués par la plupart des témoins étaient la myriade de liens entre l'agriculture et l'agroalimentaire et d'autres facteurs qui relèvent du gouvernement fédéral : la santé, la viabilité du secteur agricole, le commerce international, la salubrité des aliments et, plus important et plus élémentaire encore : la sécurité alimentaire au Canada.

Il m'arrive de penser que nous tenons les aliments pour acquis; ils apparaissent dans nos assiettes et nous ne mesurons pas les conséquences économiques et intellectuelles de l'agriculture pour la scène canadienne. C'est pourquoi...un débat public sur la politique alimentaire permettrait de rappeler à certains organismes de financement l'importance cruciale de la recherche agricole dans son ensemble¹.

Or, le comité a omis de formuler une recommandation sur le besoin d'instaurer une politique alimentaire nationale. Des pays développés comme l'Écosse, le pays de Galles, la Nouvelle-Zélande et le Brésil ont déjà une politique alimentaire nationale. Les témoins ont soutenu qu'une des raisons qui explique l'absence d'une vision nationale pour l'agriculture et l'agroalimentaire au Canada est le gouffre qui existe entre les agriculteurs, les transformateurs, les chercheurs, les distributeurs et les consommateurs, tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Comprendre le besoin d'avoir une stratégie alimentaire nationale et arriver à ce que tous les intervenants y participent sont deux choses complètement différentes.

¹ M. K. Peter Pauls, président, Département de l'agriculture végétale, University de Guelph, le Comité, Témoignages, réunion n° 7, 1^{ère} session, 41^e législature, Ottawa, 25 octobre 2011, 1605.

Une politique alimentaire nationale permettrait à divers intervenants, notamment les agriculteurs et les consommateurs, le gouvernement, les groupes autochtones et d'autres militants communautaires de se réunir pour prendre des mesures exhaustives qui garantiraient entre autres l'éducation en matière de nutrition, un accès abordable à des aliments sains et une stratégie pour la souveraineté alimentaire et la salubrité des aliments, autant d'aspects garants de la sécurité alimentaire au Canada.

Actuellement, divers organismes ont signalé leur intention de créer leur propre politique alimentaire nationale : la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conference Board du Canada, Sécurité alimentaire Canada, le Syndicat national des cultivateurs et le Parti libéral du Canada. Nous avons écrit aux ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en juillet 2011 au sujet de l'importance d'inclure une politique alimentaire nationale dans *Cultivons l'avenir 2* et nous sommes toujours convaincus, pendant que les négociations se poursuivent, qu'elle doit en faire partie.

Recommandation :

Qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada réclame des provinces, des territoires et de tous les intervenants qu'ils favorisent l'élaboration d'une politique alimentaire nationale assortie d'objectifs précis pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et qu'ils amorcent des discussions sur les liens entre la stratégie et *Cultivons l'avenir 2*.

SCIENCE ET INNOVATION

Pareillement aux témoins qui militent en faveur d'une politique alimentaire nationale, la plupart des témoins sinon tous ceux qui ont comparu devant le comité s'entendaient pour dire que l'innovation, la recherche, le développement, et la commercialisation sont des ingrédients essentiels pour assurer la pérennité du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

On sait que de nombreux intervenants font des recherches indépendantes en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, et tous ont convenu du besoin de créer des liens entre les producteurs, les transformateurs, les universités et les gouvernements. Les témoins ont fortement recommandé le recours aux grappes et insisté sur le besoin de former des partenariats.

Notre objectif est en réalité de créer ce nouveau système, d'abandonner le vieux modèle d'isolation de la science, où les chercheurs travaillaient seuls dans leur coin, de façon à les amener à travailler ensemble en groupes, dans un nouveau modèle de connexion...Comment nous faisons en sorte que nos 60 gens à Vineland deviennent 6 000, et c'est avec des

partenariats. Grâce au programme des grappes, par exemple, nous pouvons avoir des contacts dans tout le pays...²

Ce qui manque dans le rapport du comité est le désir que l'agriculture occupe une place plus importante sur la liste des priorités du gouvernement fédéral en matière de science et d'innovation, une place qui soit proportionnelle aux besoins exprimés par les témoins. Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement a signalé son intention de centraliser la recherche en vue de réaliser des économies. Entre-temps, les témoins étaient persuadés que les recherches effectuées dans les secteurs public et privé et les universités peuvent et doivent se compléter, mais qu'un financement stable est essentiel, non seulement pour attirer des chercheurs et des investisseurs, mais pour les garder chez nous.

Les annonces récentes au sujet des changements apportés à la structure de gestion et au système opérationnel du Conseil national de recherches du Canada sont à l'origine de ce que disent ceux que je considère comme les scientifiques qui ont le plus d'expertise et qui sont les plus créatifs : « vous dites que je vais passer d'un poste permanent à plein temps à un monde où il me faudra trouver des capitaux pour faire mon travail, et que j'aurai des contrats de deux à cinq ans plutôt qu'un cheminement de carrière ». Bon nombre d'entre eux sont en train de mettre leurs CV à jour et de postuler pour obtenir un emploi à l'USDA et dans les instituts européens qui, selon nous, font mieux que nous. Nos scientifiques veulent quitter le pays parce qu'ils disent que la voie que nous suivons maintenant nuira à leur créativité. Elle fera d'eux des bureaucrates, des gestionnaires et des concepteurs³.

Devant le *Plan d'action économique de 2012*, il devient évident que le gouvernement ne porte intérêt qu'aux sciences qui procurent des résultats immédiats par suite de recherches conçues pour des produits ou des processus promptement commercialisables. C'est négliger le besoin de recherche fondamentale. Entre-temps, nous croyons que les solutions consistent à stabiliser le financement et à améliorer les programmes comme le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA), qui ne fait pas partie de *Cultivons l'avenir*, pour permettre la tenue d'activités de recherche et d'innovation propres aux régions et en milieu industriel.

La commercialisation de l'innovation devrait recevoir un meilleur soutien. Bon nombre de témoins ont exprimé leur inquiétude devant le manque d'accès à des fonds d'amorçage et de capital-risque. Ils ont de plus souligné la nécessité de consacrer des efforts marqués pour réunir esprits novateurs et argent, fabricants et marché. Des engagements ont déjà été pris sur ce plan, mais les Canadiens n'ont encore assisté à aucune action concrète de la part des gouvernements qui doivent pourtant être proactifs

² M. Jim Brandle, président – directeur général, Vineland Research and Innovation Centre, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 4, 1^{ère} session, 41^e législature, Ottawa, 6 octobre 2011, 1550.

³ Dr Peter W.B. Phillips, Professor, Johnson-Shoyama Graduate School of Public Policy, University of Saskatchewan, Committee, *Evidence*, Meeting No. 8, 1st Session, 41st Parliament, Ottawa, 27 October 2011, 1535.

à favoriser l'essor de la commercialisation, élément critique au sein d'une démarche à valeur ajoutée relativement à la technologie agricole.

Actuellement, les efforts de commercialisation du Canada n'ont pas réussi à fournir les mobiles nécessaires à une promotion efficace de l'innovation. Les gouvernements peuvent promouvoir la commercialisation au moyen de nouvelles lois fiscales qui non seulement ne les priveraient pas des recettes fiscales actuelles, mais également lui accorderaient une part des nouveaux revenus du secteur privé. Certes, on vise toujours le succès de tout nouveau commerce, mais il n'y a jamais de garantie à cet effet; investir dans la commercialisation par l'intermédiaire d'incitatifs fiscaux entraînera une activité commerciale au sein de l'économie canadienne, peu importe que le nouveau commerce connaisse ou non le succès.

Recommandation

Qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaissse l'importance de la recherche et de l'innovation pour la pérennité du secteur agricole et agroalimentaire au pays en reconnaissant à l'agriculture la priorité en science et en innovation.

Recommandation

Qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada reconnaissse l'importance des réseaux de recherche, mais surtout qu'il accorde un financement stable et adéquat aux programmes reliant les recherches effectuées dans les secteurs public et privé, comme le Programme canadien d'adaptation agricole (PCAA) et autres programmes similaires à court et à long termes, coopératifs et d'administration locale, et qu'il les intègre à *Cultivons l'avenir 2* pour promouvoir les recherches à court et à long termes sur des problèmes émergents qui pourraient toucher un ou plusieurs produits.

Recommandation

Qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue une étude sur l'efficacité des programmes d'actions accréditives ou autres crédits d'impôt qu'il pourrait offrir pour encourager à investir dans la commercialisation des produits agricoles.

EXAMEN DES SERVICES DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Bon nombre de témoins ont déclaré au Comité que malgré toute son importance dans le cadre de notre commerce international, le réseau de transport ferroviaire des marchandises souffre encore de lacunes sur les plans de la cohérence, de la fiabilité et de la capacité à répondre aux besoins des producteurs et de l'industrie.

À la réunion, cet importateur a fait valoir que cet avantage tarifaire de 15 p. 100 était quelque peu amoindri par le fait que le Canada ne dispose pas d'un système de transport fiable. Il a expliqué qu'un navire qu'il avait affrété avait été retenu 50 jours au port de Vancouver. Quiconque évolue dans l'industrie agroalimentaire sait qu'on ne peut tolérer aucun retard. Si on est pour subir régulièrement un tel retard, on doit en tenir compte au moment de prendre sa décision d'achat⁴.

Pour être considérés comme des fournisseurs fiables, nos producteurs ont besoin d'une infrastructure de transport ferroviaire sûre, d'accords sur les niveaux de service et d'un processus de résolution des différends commerciaux. Et ils en ont besoin dans un avenir rapproché. L'examen des services de transport ferroviaire a pris fin en mars 2011 et les recommandations de l'industrie n'ont encore donné lieu à aucun résultats concrets.

Recommandation

Que le gouvernement présente immédiatement un rapport au Comité sur les mesures qu'il a prises par suite de l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises et qu'il indique comment il entend instaurer un accord sur les niveaux de service et un processus de résolution des différends commerciaux qui répondent aux besoins de l'industrie et mettent fin au manque de fiabilité chronique dont le Canada fait preuve comme expéditeur.

JEUNES AGRICULTEURS ET NOUVEAUX AGRICULTEURS

Conséquence des niveaux d'endettement plus élevés et d'importants changements démographiques, le nombre de fermes décroît tandis que l'âge moyen des agriculteurs canadiens se situe maintenant à plus de 55 ans. Pour être viable et durable, le secteur agricole a besoin de jeunes agriculteurs et ne peut se permettre de défavoriser les nouveaux venus.

Certains avantages fiscaux sont offerts aux nouveaux agriculteurs, mais un des principaux obstacles à la transmission de fermes familiales demeure la définition du mot « famille » dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En facilitant la transmission des fermes à la génération suivante (comme aux neveux, nièces, cousins, cousines), on contribuerait à l'arrivée d'un plus grand nombre de nouveaux agriculteurs dans l'industrie.

Recommandation

⁴ M. Gordon Bacon, premier dirigeant, Pulse Canada, la Comité, *Témoignage*, réunion n° 5, 1^e session, 41^e législature, Ottawa, 18 octobre 2011, 1605.

Qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada, de concert avec Finances Canada, révise la définition du terme « famille » à l’égard de la transmission des fermes d’une génération à l’autre pour élargir le sens de ce terme et, ainsi, faciliter l’entrée de nouveaux et de jeunes agriculteurs dans l’industrie.

GESTION DES RISQUES DE L’ENTREPRISE

Il faut améliorer les programmes de gestion des risques de l’entreprise, car la gestion des risques est essentielle dans un secteur où les risques sont immenses et imprévisibles, et où ils peuvent à eux seuls mettre en péril la viabilité d’une ferme. Les témoins ont affirmé qu’il faudrait non seulement renouveler les programmes de gestion des risques, mais également assurer la fiabilité de leur prestation par *Cultivons l’avenir 2*. Le rapport du Comité ne comporte toutefois aucune recommandation sur la nécessité de conserver les programmes de gestion des risques viables et efficaces. Avant la dissolution de la 40^e législature, le Comité avait présenté la recommandation suivante, que nous soumettons de nouveau.

Recommandation

Comme Agri-stabilité est le principal programme de soutien financier au Canada, nous recommandons qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue une analyse comparative de l’application des méthodes de calcul suivantes : calcul des marges de référence sur dix ans, au lieu de cinq ans; calcul des marges de référence à l’aide du montant le plus élevé entre la moyenne olympique ou la moyenne des trois dernières années; utilisation de la moyenne des cinq et sept dernières années pour déterminer la marge de référence; calcul du soutien selon les coûts de production moyens.

CONCLUSION

Bien que le Parti libéral appuie un grand nombre de recommandations et de conclusions du rapport du Comité, il se doit d’aborder certaines questions que les témoins ont soulevées mais qui n’ont pas été incluses dans le rapport afin que le gouvernement en prenne connaissance et y donne suite. Parmi ces questions, mentionnons les suivantes : la nécessité d’une politique alimentaire nationale; l’appui aux sciences, à la recherche et au développement, à l’innovation et à la commercialisation dans un environnement non centralisé et non politique; la gestion efficace du risque des agriculteurs canadiens au moyen de programmes de gestion des risques d’entreprise stables et bien financés.